



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

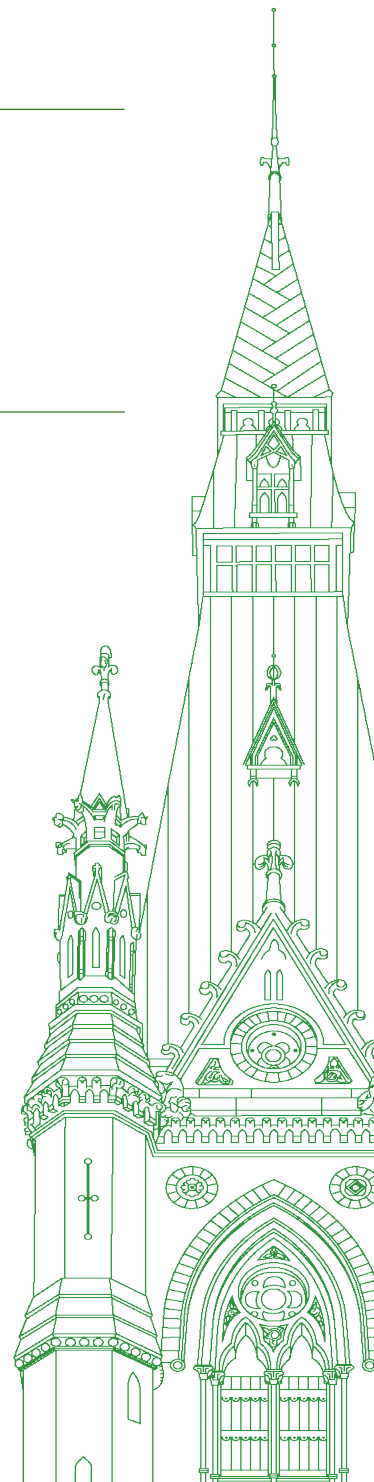
Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 051

Le lundi 5 octobre 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 5 octobre 2026

• (1530)

[Français]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)):
J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 51^e réunion du Comité permanent des finances.

[Traduction]

Conformément au Règlement, la réunion d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride. Certains membres sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 3 juin 2026 et à la motion adoptée par le Comité le mardi 22 septembre 2026, le Comité entreprend l'examen du projet de loi C-31, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons l'honorable François-Philippe Champagne, ministre des Finances, qui est accompagné de la sous-ministre adjointe Maude Lavoie.

Sur ce, monsieur le ministre, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national): Merci, madame la présidente.

Bonjour, chers collègues. C'est un plaisir d'être avec vous.

[Traduction]

Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous pour discuter du projet de loi C-31, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Comme vous le savez très bien, les Canadiens continuent de faire face à des pressions en matière d'abordabilité dans un environnement économique incertain, maintenant intensifié par les nouveaux droits de douane américains sur les produits canadiens, les perturbations de l'approvisionnement énergétique mondial et d'autres dynamiques géopolitiques en rapide évolution. La bonne nouvelle que vous connaissez sans doute, madame la présidente, c'est qu'aujourd'hui, les versements de l'allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels seront versés dans les comptes bancaires de plus de 12 millions de Canadiens et les aideront à faire face à la pression liée à l'abordabilité.

Comme vous l'avez également constaté, notre gouvernement a pris de nombreuses mesures pour accroître la résilience économique du Canada, soutenir les travailleurs et les entreprises d'ici et attirer les investissements nécessaires pour faire croître notre éco-

nomie et créer des emplois, comme les Canadiens s'attendent à ce que nous le fassions.

[Français]

Le projet de loi C-31 nous fait passer de l'ambition à l'action. Il contient des mesures concrètes pour rendre la vie plus abordable pour les Canadiens dès aujourd'hui, tout en créant les conditions qui permettront aux entreprises d'investir, de prendre de l'expansion et de créer de bons emplois ici, chez nous, au Canada.

C'est un plan pour faire du Canada le meilleur endroit où investir, bâtir et créer des emplois.

[Traduction]

Comme mes collègues l'ont sûrement constaté, nous avons présenté plusieurs mesures visant à renforcer l'équité et l'intégrité fiscales dans le projet de loi.

Madame la présidente, les défis mondiaux auxquels nous faisons face soulignent l'importance d'encourager l'investissement, la croissance économique et la compétitivité au Canada. Le projet de loi C-31 atteint cet objectif, notamment grâce des mesures relatives à certains incitatifs fiscaux importants et ciblés. Par exemple, le projet de loi prévoit la passation en charges immédiate temporaire pour les installations de fabrication et de transformation admissibles, ce que nous appelons la superdéduction à la productivité. Je suis sûr que tous les membres du Comité y ont prêté attention, car c'est l'un des éléments clés pour créer un supercycle d'investissement au pays.

La mesure a été applaudie par plusieurs chefs d'entreprise clés, tant ici au Canada qu'ailleurs dans le monde. L'objectif est de permettre aux entreprises de récupérer plus rapidement le coût de nouvelles installations, de renforcer la capacité industrielle du Canada et d'encourager les entreprises à prendre de l'expansion et à créer des emplois ici, chez nous. C'est un véritable catalyseur pour créer le type d'investissement que nous souhaitons. Madame la présidente, comme nous l'avons dit — et je pense que le Comité s'est penché sur la productivité et l'innovation au pays —, il s'agit d'un outil pour y parvenir et, comme je l'ai dit, il a été applaudi par plusieurs commentateurs.

Il y a quelques semaines, nous avons décidé d'aller encore plus loin avec la mégadéduction pour la productivité. Le message est on ne peut plus clair: les entreprises cherchent des endroits où investir, construire de nouvelles installations — comme nous l'avons vu récemment avec la phase deux de LNG Canada — et créer des emplois. Le Canada a l'intention d'être en tête de liste, et de nombreux projets ont été annoncés récemment au pays. Nous appuyons cette ambition par un soutien ciblé aux industries et aux technologies qui stimuleront la prochaine génération de croissance.

• (1535)

[Français]

Le projet de loi élargira aussi le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre afin d'y inclure l'hydrogène produit par pyrolyse du méthane. Cette mesure contribuera à attirer des investissements et des technologies émergentes et à renforcer le secteur canadien de l'énergie propre.

Le projet de loi C-31 vise aussi à rendre notre régime fiscal plus équitable.

Il comprend des mesures pour lutter contre les stratagèmes fiscaux inappropriés, empêcher l'évitement des dettes fiscales et limiter le report de l'impôt sur les revenus de placement au moyen de certaines structures de société à paliers multiples. Je veux remercier en particulier Mme Lavoie, qui a fait un travail essentiel dans ce domaine au sein du ministère des Finances.

Aussi, le projet de loi mettra en œuvre de nouvelles règles obligeant certaines plateformes de cryptoactifs à déclarer les opérations de leurs utilisateurs aux autorités fiscales, afin d'accroître la transparence et de mieux lutter contre l'évasion fiscale.

[Traduction]

De plus, les modifications apportées à la Loi sur l'impôt minimum mondial mettront en œuvre la règle sur les bénéfices insuffisamment imposés en vertu du cadre fiscal international général dirigé par l'OCDE.

Ensemble, ces mesures favorisent la croissance, l'équité et la compétitivité dans l'ensemble de l'économie canadienne, tout en assurant l'intégrité de notre régime fiscal.

Madame la présidente, je sais que mon temps est limité. Je tiens à dire ceci: le message clé que nous avons pour les Canadiens, c'est que nous sommes là pour eux. Nous savons que l'abordabilité est une priorité pour tous ceux qui nous regardent: le prix des aliments, le prix du loyer, le prix de l'essence. Comme vous le constaterez au cours de mes deux heures de témoignage aujourd'hui, nous agissons sur tous les fronts pour soutenir les Canadiens.

Sur ce, je me ferai un plaisir de répondre aux questions de mes collègues. Merci.

La présidente: C'est très bien. Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je sais que cinq minutes, c'est vite passé quand on a beaucoup de choses à dire.

Monsieur Hallan, vous avez six minutes.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Merci, madame la présidente. Je suis heureux d'être de retour au comité des finances aujourd'hui.

Monsieur le ministre, en 2025, le SCRS a publié un rapport qui désignait l'Inde, la Chine et le Pakistan comme étant parmi les principaux acteurs de l'ingérence étrangère au pays. À l'article 78 du projet de loi, vous élargissez les pouvoirs de l'ARC afin que les renseignements des Canadiens puissent être communiqués à des gouvernements étrangers qui le demandent. Pourquoi?

L'hon. François-Philippe Champagne: L'enjeu, c'est que nous avons un certain nombre d'ententes avec les autorités fiscales du monde entier. C'est pour assurer l'intégration fiscale.

Je suis sûr que vous voudriez que le Canada prenne part à...

Jasraj Hallan: Dans le même ordre d'idées, monsieur le ministre...

L'hon. François-Philippe Champagne: ... l'intégration fiscale.

Jasraj Hallan: Nous avons déjà cela en place, alors pourquoi élargissez-vous ces pouvoirs...

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): J'invoque le Règlement.

La présidente: Allez-y, monsieur Turnbull.

Ryan Turnbull: Madame la présidente, je suis désolé d'interrompre cet échange. Je sais que c'est le temps de parole du député, mais je demande que nous ne parlions pas tous en même temps, pour ne pas nuire aux interprètes. C'est vraiment important pour eux.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): J'invoque le Règlement...

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Madame Jansen, s'agit-il du même rappel au Règlement?

Tamara Jansen: Oui.

La présidente: D'accord, allez-y.

Tamara Jansen: Je veux m'assurer que nous disposions bien du temps qui était prévu pour cette question.

La présidente: Oui, nous en faisons le suivi.

Tamara Jansen: La personne doit couper la parole, plutôt que de...

La présidente: Madame Jansen, nous nous assurons de prendre le temps nécessaire. Je rappelle à tous les députés et au ministre de ne pas parler en même temps pour le bien des interprètes et pour que tout le monde puisse entendre.

Allez-y, monsieur Garon.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): J'ai une question qui relève plutôt du Règlement. J'aimerais savoir une chose: selon le Règlement qui encadre le travail du Comité, à qui revient le travail de s'assurer que les temps de réponses sont coordonnés avec les temps de questions? Est-ce que c'est au secrétaire parlementaire ou à la présidence? J'aimerais savoir, selon le Règlement, à qui revient ce travail, pour que nous puissions nous assurer que chacun fait son travail.

La présidente: Merci, monsieur Garon. C'est mon travail.

[Traduction]

Nous allons maintenant poursuivre.

Allez-y, monsieur Hallan.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, beaucoup de Canadiens trouvent préoccupant que vous ayez élargi les pouvoirs de l'ARC pour qu'elle puisse transmettre leurs renseignements à des gouvernements étrangers à leur insu, alors que vous êtes parfaitement au courant du rapport du SCRS publié en 2025 sur la menace d'ingérence étrangère. Pourquoi laisseriez-vous des gouvernements étrangers faire cela aux Canadiens sur notre territoire?

• (1540)

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais que les Canadiens sont préoccupés par l'évasion fiscale. C'est une transaction frauduleuse, et ils veulent que nous intervenions. C'est ce que je fais avec l'agence des crimes financiers que nous allons mettre en place, qui sera similaire au Bureau des fraudes graves du Royaume-Uni. Nous devons lutter contre le financement illégal et la fraude sous toutes ses formes, et c'est ce que je fais en tant que ministre des Finances.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, permettez-moi de vous poser une question et de vous donner un exemple.

Nous sommes tous au courant de l'ingérence étrangère de la Chine. Si elle demandait des renseignements sur un Canadien qui a peut-être parlé contre la Chine ici, au Canada, comment celui-ci pourrait-il être certain que ses renseignements ne sont pas communiqués à la Chine, puisque vous n'allez pas l'en informer le cas échéant?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous remercie de votre question, et je dirais qu'il est bien établi au Canada que nous coopérons avec d'autres organismes dans le monde pour assurer l'intégrité fiscale. Un certain nombre de mesures de protection sont en place pour garantir cela, et je dirais que le Canada est probablement considéré comme l'une des meilleures organisations pour ce qui est d'assurer...

Jasraj Hallan: En fait, monsieur le ministre, sous votre gouvernement, le Canada est reconnu comme un terreau fertile pour l'ingérence étrangère, et les Canadiens ne sont pas rassurés de savoir que vous ne les aviserez pas lorsque leurs renseignements seront communiqués à un gouvernement étranger. Je vous conseille fortement d'examiner la question et de veiller à ce que les Canadiens soient avisés lorsque leurs renseignements sont communiqués à des acteurs étrangers.

De plus, monsieur le ministre, vous avez fait preuve de créativité comptable, comme vous le faites toujours. Vous avez divisé la comptabilité en deux sections distinctes: les dépenses en capital et les dépenses de fonctionnement. De toute évidence, la directrice parlementaire du budget n'approuve pas ce que vous faites. Beaucoup d'entre nous non plus, et les conservateurs vous ont interpellé à ce sujet, car c'est à vous de définir ce que vous voulez inclure dans l'une ou l'autre de ces colonnes. Il n'y a pas vraiment de clarté. Vous brouillez les pistes, ce que nous vous avons reproché, et la directrice parlementaire du budget vous a également critiqué à ce sujet.

En quoi ne trafique-t-on pas les livres ici?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je suis contre tout ce que vous venez de dire, et la directrice parlementaire du budget n'est pas du tout d'accord avec vous. Je vais citer exactement...

Jasraj Hallan: En fait, ce n'est pas le cas.

L'hon. François-Philippe Champagne: Attendez. Vous faites des allégations. Vous devez consulter le rapport de la directrice parlementaire du budget, que je vais citer...

Jasraj Hallan: Vous êtes en mesure de définir...

La présidente: Je suis désolée. Compte tenu de ce que nous avons dit plus tôt, je vais vous demander de laisser le ministre répondre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vais citer le rapport, madame la présidente, car je pense que les Canadiens qui nous regardent veulent connaître les faits.

[Français]

Voici ce que le Bureau de la directrice parlementaire du budget a écrit:

Comme l'on[t] fait observer le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on considère généralement que les règles (ou cibles) budgétaires constituent une pratique positive de gestion financière qui encourage la discipline budgétaire.

[Traduction]

Jasraj Hallan: Je pense que vous avez pris plus de temps que moi lorsque j'ai posé la question.

J'ai ce que la directrice parlementaire du budget a dit: que les renseignements publics ne sont pas suffisants pour reproduire de manière indépendante votre classification des dépenses, car cette classification est entre vos mains. Vous pouvez choisir ce qui entre dans les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. Ce n'est absolument pas clair pour les Canadiens.

Ma question est la suivante: si la directrice parlementaire du budget ne peut pas classer... Comment pouvez-vous vous attendre à ce que le Parlement ou même les Canadiens le fassent alors que votre propre chien de garde vous interpelle à ce sujet?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que nous avons mis en place a été applaudi, comme je l'ai dit, par le FMI, l'OCDE...

Jasraj Hallan: Non, le FMI vous a également critiqué à ce sujet.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... et je dois dire la directrice parlementaire du budget également, en ce sens que c'est plus transparent...

Jasraj Hallan: La directrice parlementaire du budget vous a interpellé à ce sujet. J'ai le rapport sous les yeux.

L'hon. François-Philippe Champagne: Toutes les dépenses sont pleinement reflétées dans le solde budgétaire, dans la dette fédérale et dans les comptes publics. C'est en plus... C'est un complément à ce que nous produisons, et je dirais...

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, la directrice parlementaire du budget a également dit que vous ne serez pas en mesure de...

L'hon. François-Philippe Champagne: ... que ce sont même des pratiques exemplaires. On le voit au Royaume-Uni et à Singapour.

Jasraj Hallan: ... d'équilibrer votre budget de fonctionnement, qui est également une cible budgétaire. La directrice parlementaire du budget n'est donc pas d'accord avec vous.

Je dois passer à un autre sujet. Puisque nous parlons de budgets en ce moment, je dois vous poser une question au sujet de celui d'Alto.

Monsieur le ministre, rien n'a encore été mis en place pour Alto, mais vous avez versé 3 millions de dollars en primes. Pourquoi?

L'hon. François-Philippe Champagne: Le ministre des Transports serait le mieux placé pour répondre à ces questions.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, les finances passent par votre ministère. Vous devez donner votre autorisation pour octroyer cet argent. Vous devriez être en mesure de nous dire pourquoi vous avez versé 3 millions de dollars en primes à un projet. Vous avez récompensé un projet pour lequel rien n'a encore été fait. Pourquoi?

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur, comme je l'ai dit, vous aurez l'occasion de poser ces questions au ministre des Transports, qui est le mieux placé pour y répondre. Comme vous le savez, il y a un écran en place, et je ne le franchis pas.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, c'est vous qui débloquez cet argent.

Selon la directrice parlementaire du budget, vous avez dit que le coût du projet serait de 60 à 90 milliards de dollars. Or, il estime que le montant sera plutôt de 113 milliards de dollars.

Pouvez-vous garantir aujourd'hui aux Canadiens que ce projet ne dépassera pas 90 milliards de dollars, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je peux assurer aux Canadiens, c'est que le ministre des Transports serait le mieux placé pour répondre à cette question.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Hallan. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Leitão, qui dispose de six minutes. Allez-y.

• (1545)

[Français]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur le ministre, madame Lavoie, bonjour. Je vous remercie de venir ici pour que nous puissions discuter un peu du projet de loi C-31.

Je commencerai par revenir sur ce dont nous venons de discuter, à la fin, c'est-à-dire notre désir, dans notre processus budgétaire, de donner beaucoup plus d'information aux citoyens. Le déficit, il est bien là; il n'y a rien de caché.

[Traduction]

Personne ne trafique les livres.

[Français]

C'est très clair, ce qui est présenté là-dedans.

Par contre, ce que nous ajoutons, c'est de l'information sur des dépenses de fonctionnement et sur ce que nous considérons comme des dépenses d'investissement. D'ailleurs, que ce soit selon la directrice parlementaire du budget ou, plus particulièrement, selon les marchés financiers, je rappelle à tous les membres de ce comité que le Canada détient toujours une cote de crédit AAA. Alors, si nous étions en train de manipuler les documents financiers, je pense que cette cote de crédit serait déjà partie depuis longtemps.

Revenons au projet de loi C-311.

C'est un projet de loi assez volumineux; il comprend beaucoup de choses. Comme vous l'avez mentionné, monsieur le ministre, au tout début, il contient notamment des mesures d'abordabilité. Je pense que c'est une composante importante de ce projet de loi.

Par ailleurs, aujourd'hui, le 5 octobre, comme vous l'avez aussi mentionné, c'est le jour où des millions de Canadiens vont recevoir dans leur compte en banque le paiement de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels.

Alors, pourriez-vous nous parler un peu plus des mesures d'abordabilité contenues dans le budget et, surtout, nous dire pourquoi c'est important dans le contexte actuel?

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, je veux remercier mon collègue, qui est un économiste et un ancien ministre des Finances du Québec et qui a beaucoup d'expérience.

Vous l'avez bien dit, le nouveau cadre que nous avons présenté est un cadre pour mener vers de la transparence, pour montrer aux Canadiens et aux Canadiennes la différence entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement en capital. Les gens à la maison comprennent très bien ça. Je vous remercie de l'avoir clarifié.

Il est vrai que le Fonds monétaire international et l'OCDE ont applaudi le travail du Canada. D'autres pays l'ont fait, notamment l'Angleterre et Singapour. D'autres États ont choisi de faire exactement comme nous et regardent le modèle canadien, qui est vu comme un modèle qui amène plus de transparence. Comme vous l'avez dit à la fin, les comptes respectent les règles comptables. Les comptes publics sont les comptes publics; le déficit est le déficit. Tout ce que nous faisons, c'est apporter une lumière additionnelle pour permettre plus de transparence et plus de cohérence, pour aider les gens à bien comprendre où va leur argent.

Alors, je vous dirais que vous avez raison de le mentionner. La directrice parlementaire du budget, quand elle a reçu toute l'information qu'on lui a donnée, a très bien compris les distinctions qui étaient apportées. Les gens qui nous regardent à la maison veulent comprendre les investissements en capital. Les gens comprennent que, quand on investit dans des infrastructures, dans des ponts, dans des routes ou pour la réfection de certaines infrastructures sanitaires, par exemple, c'est très différent des opérations de budget courantes.

Effectivement, moi, je pense que jouer de transparence est la bonne chose à faire. C'est exactement ce que les gens veulent. C'est pour ça que je suis surpris de voir mes collègues conservateurs s'opposer à plus de transparence. Nous donnons plus d'information qu'avant et nous avons plus de transparence, et ils s'y opposent. C'est un peu bizarre. Je pense qu'on veut un gouvernement transparent qui donne de la lumière sur les investissements et les dépenses gouvernementales.

Vous avez raison, l'abordabilité est le défi numéro un des Canadiens et des Canadiennes. Il y a ce que j'appelle souvent la pyramide de l'abordabilité. En premier lieu, il y a le coût du logement, c'est-à-dire que les gens doivent pouvoir trouver un logement abordable et sécuritaire. Deuxièmement, il y a le coût de la nourriture. Troisièmement, il y a le coût de l'essence. Je pense que, si vous regardez un budget familial, vous constaterez que ce sont les trois postes qui, à la fin de la semaine ou à la fin du mois, préoccupent les gens.

Nous avons agi sur les trois volets.

Tout d'abord, vous le savez comme moi, monsieur Leitão, nous avons fait des investissements générationnels, dans le budget de 2025, en logement, afin de fournir plus de logements et de nous assurer qu'il y a plus de logements, pour que les gens puissent trouver plus facilement un endroit où se loger. Nous voyons justement que ça a eu un effet positif. Il n'y a qu'à regarder, par exemple, le prix des loyers dans les grandes villes canadiennes ainsi que le prix des maisons. Nous sommes en train de voir un ajustement du marché. Je pense que c'est une bonne chose pour les ménages.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, comme vous l'avez dit, près de 12 millions de personnes vont recevoir un paiement aujourd'hui. Alors, c'est une excellente nouvelle. C'est exactement ce que nous devons faire.

Ensuite, nous allons en parler plus tard, mais il y a le projet de loi C-38, qui prolonge la suspension de la taxe d'accise fédérale sur l'essence. C'est une autre bonne nouvelle. Comme on l'a vu, ça représente 0,10 \$ pour l'essence et 0,04 \$ pour le diésel.

Donc, ce sont des mesures qui aident les ménages et tous les secteurs de l'économie. Évidemment, quand il y a une réduction de la taxe sur l'essence, qu'on soit dans le domaine de l'agriculture ou du transport, ou qu'on utilise son véhicule pour aller au bureau, ça aide l'économie en général.

Vous avez raison au sujet de la suite de mesures que nous avons mises en place. Je regardais l'énoncé économique que nous avons fait au printemps dernier. Si vous regardez l'ensemble des mesures que nous avons mises en place, monsieur Leitão, vous allez voir que, par comparaison avec les autres pays, nous avons une suite de mesures importantes, que ce soit le Programme national d'alimentation scolaire, l'allocation...

• (1550)

La présidente: Merci, monsieur le ministre. Ça conclut le temps de parole du député.

L'hon. François-Philippe Champagne: Excusez-moi, mais c'est la passion, madame la présidente.

La présidente: Bien sûr, absolument.

Nous allons continuer par M. Garon, du Bloc québécois.

Jean-Denis Garon: On va essayer de calmer ça, cette passion-là, madame la présidente.

Bonjour, monsieur le ministre. Je le sais, ce n'est pas facile. Vous rajeunissez à vue d'œil.

Vous avez parlé de l'impôt minimum mondial pour les entreprises. Vous en avez parlé dans votre allocution d'ouverture. On sait que votre projet de loi inscrit le pilier 2, y compris la règle relative aux profits insuffisamment imposés, dans la loi. D'autre part, on crée, par l'entremise de l'article 162, une voie de contournement en reconnaissant le régime de protection juxtaposé.

J'aimerais savoir dans quels pays se trouvent principalement les entreprises qui vont bénéficier de cette exception.

L'hon. François-Philippe Champagne: Il y a évidemment le modèle américain. Les Américains ont déjà une loi qui a le même effet, qui a pour but d'avoir un impôt minimal pour les sociétés. Les pays du G7 ont accepté que les États-Unis aient un régime qui était similaire. Donc, on a accepté ça.

Jean-Denis Garon: Donc, vous exemptez des entreprises américaines de l'impôt minimal canadien.

L'hon. François-Philippe Champagne: Non. Ce que je dis plutôt, c'est que, comme vous vous le rappellerez, il y a eu une entente entre les pays du G7 pour dire qu'il y aurait un régime parallèle...

Jean-Denis Garon: Je comprends. Je vous interromps, car je ne veux pas que votre secrétaire parlementaire se fâche. Nous sommes égaux en ce qui concerne le temps de parole.

Votre gouvernement a cédé beaucoup face aux Américains, notamment au sujet de la taxe sur les services numériques. Les règles environnementales de votre gouvernement ressemblent beaucoup à celles du gouvernement Trump. Ça a été souligné par les environnementalistes. Pensons aussi aux redevances pour les GAFAM, c'est-à-dire les géants du numérique. On vous demande de reculer au sujet du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications

canadiennes. Il y a des reculs dans la gestion de l'offre par l'entremise du régime réglementaire.

Alors, je vous pose la question: comment se fait-il qu'avec les autres pays du G7, vous vous soyez entendus pour que, dans le régime canadien d'impôt minimal pour les multinationales, vous n'exemptiez que des entreprises américaines? Est-ce qu'il y aura une seule entreprise d'un autre pays que les États-Unis qui sera exemptée? Si oui, nommez-la.

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous parlez donc des avancées que nous avons faites. Nous nous sommes tenus debout. Nous nous sommes tenus debout pour le Québec...

Jean-Denis Garon: Non. Monsieur le ministre, c'est moi qui pose les questions et c'est vous qui répondez.

L'hon. François-Philippe Champagne: Laissez-moi répondre.

Nous nous sommes tenus debout pour le Québec, nous nous sommes tenus debout pour le Canada, nous nous sommes tenus debout pour les entreprises. Quand on dit « maîtres chez nous », ça signifie se tenir debout, et c'est ce que nous avons fait. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'il y a eu une entente entre l'ensemble des pays du G7, qui considéraient que les États-Unis avaient déjà un régime en place depuis longtemps et qu'il était sensiblement égal au régime qui était mis en œuvre par le deuxième pilier. Alors, c'est une entente entre les pays du G7.

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, vous n'êtes pas le ministre des Finances de tous les pays du G7; vous êtes le ministre canadien des Finances. Vous avez décidé d'exempter des entreprises américaines, et le projet de loi que nous avons devant nous aujourd'hui est canadien.

J'aimerais aborder le sujet des pesticides. Évidemment, vous relâchez le régime réglementaire sur les pesticides. Dans votre projet de loi, vous donnez le pouvoir discrétionnaire à la ministre de la Santé d'autoriser certains pesticides de façon discrétionnaire alors que le règlement ne le permet pas.

Votre ancien patron, M. Trudeau, avec qui vous nous vendiez une taxe sur le carbone à chaque période de questions orales, nous disait que vos décisions étaient basées sur la science. Est-ce que vous êtes encore d'accord sur ça?

L'hon. François-Philippe Champagne: Tout à fait.

Ça concerne plutôt le renouvellement des autorisations, qui devait être fait dans un temps précis. Ce que nous disons, c'est que les renouvellements vont être faits au bon moment. Je pense que vous êtes pour la simplification réglementaire, vous aussi. Vous êtes économiste. Vous êtes un homme très conscient de ce que nous devons faire pour simplifier le travail de nos entreprises, dont nos petites et moyennes entreprises au Québec.

Ça va dans le sens d'un régime de simplification, mais la santé et la sécurité sont toujours la priorité numéro un.

Jean-Denis Garon: Peu importe la quantité de flatteries que vous allez faire aujourd'hui, monsieur le ministre, ça n'enlève pas le fait que vous donnez le pouvoir spécial à la ministre de la Santé d'autoriser ces pesticides. Il y a eu le scandale Driscoll's, cette semaine.

Expliquez-moi pourquoi l'Association pour la santé publique du Québec, c'est-à-dire l'ASPQ, vous demande de reculer là-dessus. Vous, vous êtes avocat. Ces gens sont des scientifiques. Est-ce qu'ils connaissent ça moins que vous?

• (1555)

L'hon. François-Philippe Champagne: Non.

D'abord, je suis très content qu'ils aient pu donner leur opinion là-dessus.

Ce que nous disons, c'est que le régime va être renforcé, c'est-à-dire que la ministre pourra revoir les autorisations au moment opportun.

Je pense que ça s'inscrit aussi dans le contexte de la simplification réglementaire qu'on nous demande. Toutefois, comme je le dis, la santé et la sécurité passent d'abord, évidemment. C'est le principe numéro un. C'est de là que découle la simplification.

Jean-Denis Garon: Vous voulez renforcer le régime. Vous êtes donc d'accord, par exemple, sur un amendement que nous déposons et qui obligerait Santé Canada à déposer toutes les études à sa disposition sur un pesticide donné avant que la ministre prenne sa décision. C'est ce que vous êtes en train de nous dire, alors j'imagine que vous allez faire passer le message à votre gang de l'autre bord.

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je vous dis, c'est que le régime canadien est un régime très solide. Ce que nous sommes en train de faire, c'est donner des pouvoirs à la ministre justement pour revoir les autorisations en temps opportun. C'est ce que je vous disais. Cela dit, comme je l'ai répété à plusieurs reprises, la santé et la sécurité sont le fondement même de ce projet de loi. Ça va continuer de l'être. Nous pouvons faire les bonnes choses tout en faisant de l'allègement réglementaire. Je sais que vous êtes en faveur de l'allègement réglementaire.

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, nous sommes en faveur de la santé et de la sécurité. De toute évidence, vous et moi n'avons pas lu le même projet de loi.

Nous avons vu un rapport récent de la directrice parlementaire du budget sur les coûts de votre TGV Alto. Il y a 30 % de sous-estimation des coûts.

Pouvez-vous nous réexpliquer pourquoi vous n'avez pas le droit de répondre à mes questions sur Alto?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que c'est de notoriété publique.

Jean-Denis Garon: J'aimerais que vous nous l'expliquiez ici, au micro.

L'hon. François-Philippe Champagne: Le ministre des Transports sera ici et il va être en mesure de répondre à toutes vos questions.

Jean-Denis Garon: Pourquoi? Ça touche quand même à votre ministère. Quelle est la raison pour laquelle vous ne pouvez pas répondre à ça aujourd'hui, monsieur le ministre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que c'est de notoriété publique. Comme je vous le dis, le ministre des Transports aura la chance de répondre à toutes vos questions.

Jean-Denis Garon: Est-ce que ça vous rend mal à l'aise?

L'hon. François-Philippe Champagne: Pas du tout.

Jean-Denis Garon: Ça ne paraît pas.

L'hon. François-Philippe Champagne: Est-ce que j'ai l'air de quelqu'un mal à l'aise, à mon âge? Non. À 56 ans, ça fait 12 ans que je suis député. Ça fait au moins une décennie que je témoigne devant des comités. Je pense que je ne suis pas mal à l'aise.

Jean-Denis Garon: Ce serait mal venu de vous accuser de faire de l'âgisme envers vous-même, monsieur le ministre.

Est-ce que vous pouvez nous garantir que toutes vos dépenses d'investissement en capital vont être conformes aux règles de CPA Canada?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je peux vous dire, c'est que nos règles...

Jean-Denis Garon: Pour ce qui est de CPA Canada, est-ce que c'est oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je vous dis, c'est que nous avons établi un cadre, et ce que nous allons présenter va être en fonction du cadre que nous avons présenté.

Jean-Denis Garon: Donc, la réponse, c'est que vous vous êtes fait vos propres règles pour ne pas respecter les règles de CPA Canada.

C'est de la rigueur, monsieur le ministre. Vous êtes un gars rigoureux.

L'hon. François-Philippe Champagne: Moi, je vous parle de transparence. Écoutez, peut-être que vous avez votre opinion.

Jean-Denis Garon: Non, non, ce n'est pas une opinion.

L'hon. François-Philippe Champagne: Le Fonds monétaire international a son opinion. L'OCDE a son opinion. Vous avez la vôtre. Vous avez le droit.

Jean-Denis Garon: Je vous pose la question: est-ce que vous allez respecter les règles de CPA Canada, monsieur le ministre?

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Merci, monsieur le ministre.

Nous continuons maintenant par M. Lefebvre pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Merci, madame la présidente.

Tout d'abord, j'aimerais dire quelques petits mots d'introduction. Je veux remercier les membres du Comité de leur confiance; ils m'ont nommé à la vice-présidence du Comité permanent des finances. Je suis bien heureux de ces nouvelles fonctions.

Je vais prendre un instant pour vous remercier, monsieur le ministre, de m'avoir écrit au lendemain de ma petite mésaventure. Je veux également remercier mes collègues de leurs bons mots.

Cela étant dit, monsieur le ministre, comme vous le savez et comme je le dis toujours, nous sommes les yeux, la voix et les oreilles de nos concitoyens dans nos circonscriptions respectives. En juin dernier, je vous ai posé des questions, et les gens m'ont posé beaucoup de questions durant la période estivale. Ça fait partie du mandat du Comité permanent des finances et ce sont des questions qui sont importantes.

Monsieur le ministre, les citoyens de chez nous et de partout au Québec veulent être renseignés au sujet de Maritime Launch Services et de la location d'un terrain par cette entreprise au prix de 13 500 \$. Ce terrain est maintenant loué au gouvernement fédéral pour 20 millions de dollars par année pendant 10 ans, pour un total de 200 millions de dollars. Les gens me demandent de vous demander, monsieur le ministre, qui a signé ce contrat.

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, monsieur Lefebvre, ça me fait plaisir de vous revoir en santé parmi nous. Vous le savez, au-delà de la joute parlementaire, il y a des hommes et des femmes qui sont ici pour servir la population. Je sais que vous êtes l'un de ceux-là. Ça me faisait plaisir de vous le dire de façon chaleureuse.

Eric Lefebvre: Merci.

L'hon. François-Philippe Champagne: Il y a le travail que nous devons faire — je vais répondre à votre question dans un instant —, mais il y a aussi l'aspect humain. Je vous remercie de tout ce que vous faites. Vous revoir en santé parmi nous, c'est une très bonne nouvelle.

Ce que vous pouvez dire aux gens de chez vous, c'est que le Canada est en train de jouer un rôle important en matière spatiale. Vous savez, l'industrie spatiale est en plein essor au pays, avec...

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, je m'excuse de vous couper la parole. Vous comprendrez que j'ai seulement cinq minutes.

La question que les gens me posent ne touche pas l'aérospatiale; ils n'en sont pas là. Qui a signé le contrat? C'est ça que les gens veulent savoir.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est ce à quoi j'essaie de répondre, parce que je sais que les gens de chez vous s'intéressent aussi à l'industrie spatiale. Si vous ne voulez pas dire « aérospatiale », je vais dire « spatiale ». Le Canada est en train de se positionner comme l'un des rares pays qui peuvent lancer un engin spatial dans une orbite géostationnaire au bout du pôle...

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, s'il vous plaît, je vous le dis, il y a 2 millions de personnes qui posent des questions. J'ai des messages. Ce que vous dites, ce n'est pas ça que les gens veulent entendre. Ils veulent savoir qui a négocié le contrat et qui a lu le contrat.

Votre ancien chef de cabinet a eu 24 rencontres avec les gens de Maritime Launch Services. Est-ce que, durant la période estivale, vous avez eu la chance de lui parler pour qu'il puisse vous dire qui a négocié ce contrat et qui l'a signé?

• (1600)

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme j'essayais de vous l'expliquer, je pense que les gens de chez vous veulent comprendre aussi l'enjeu dont nous parlons. L'enjeu dont nous parlons, c'est de nous assurer que le Canada aura une position de choix en matière spatiale. C'est une industrie en plein essor, entre autres au Québec. Les gens de chez vous sont intéressés, je le sais. J'en connais pas mal dans votre coin qui sont intéressés par cette industrie.

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, je vous inviterais à aller voir les réponses que les gens vont nous donner concernant ce que vous nous dites. Les gens ne sont pas là, monsieur le ministre.

On parle d'un bout de terrain qu'on a loué au prix de 13 500 \$ à une entreprise privée. Un ancien premier ministre libéral provincial

siège au conseil d'administration de cette entreprise qui, à son tour, loue le terrain au gouvernement fédéral pour 20 millions de dollars.

Monsieur le ministre, c'est l'argent des contribuables, des Canadiens et des Canadiennes qu'on prend et qu'on dilapide. Les gens travaillent fort pour nous envoyer ça tous les jeudis, monsieur le ministre.

Comment pouvez-vous expliquer ce contrat de 200 millions de dollars alors que le terrain était loué au prix de 13 500 \$ par année?

L'hon. François-Philippe Champagne: Il y a une partie de votre question sur laquelle je suis d'accord: les gens travaillent fort. Ils savent que je suis le gardien des deniers publics et c'est ce que je m'efforce à faire. Vous savez, nous avons réussi, dans le dernier budget, à trouver 60 milliards de dollars de réductions. Alors, les gens savent que nous sommes très conscients de ça.

Cela dit, j'essaie de mettre ça en contexte. Le Canada va jouer un rôle important en matière spatiale. Cela a des retombées économiques partout au Québec et au pays. Je pense qu'il est important de comprendre le contexte. Vous posez une question très précise. Moi, je vous explique aussi le contexte dans lequel le Canada veut jouer un rôle de premier plan en matière spatiale.

Eric Lefebvre: Merci, monsieur le ministre.

Le projet de loi C-31 exige des principes de processus concurrentiel pour les contrats de la défense, mais on donne ensuite au ministre plusieurs motifs pour y déroger. On parle notamment de besoins opérationnels urgents, de sécurité nationale, de sécurité économique et de technologies sensibles.

Quel mécanisme indépendamment va empêcher ces exceptions de devenir la règle d'usage?

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Lefebvre, je sais que vous êtes très conscient du monde dans lequel on vit. Quand on parle de sécurité nationale, je pense qu'il va de soi que le ministre doit avoir l'autorité nécessaire, justement, pour agir de façon rapide pour procurer aux Forces canadiennes le type d'équipement dont elles ont besoin. J'espère que vous ne pensez pas le contraire.

La nature des conflits a évolué rapidement et il faut moderniser notre cadre. Je ne pense pas que ce soit le meilleur exemple que vous ayez pu trouver aujourd'hui, parce que la sécurité nationale est au cœur...

La présidente: Merci, monsieur le ministre. Ça conclut le temps de parole du député.

Monsieur Lefebvre, j'aurais dû dire dès le début qu'au nom du Comité, nous sommes très contents de vous voir ici en bonne forme et en bonne santé. Je vous félicite également pour votre nouveau poste.

Eric Lefebvre: Merci.

[Traduction]

La présidente: Nous allons maintenant entendre Mme Martin, qui dispose de cinq minutes.

[Français]

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, nous entendons très souvent, au sein de ce comité, de bonnes idées à propos de nouveaux programmes qui pourraient améliorer l'abordabilité pour les Canadiens et les Canadiennes, mais, à mon avis, nous ne mettons pas assez l'accent sur le nombre de familles qui ne reçoivent pas le soutien qui existe déjà et auquel elles ont droit, parce qu'elles n'arrivent pas à naviguer dans les programmes fédéraux ou même dans les programmes provinciaux, par exemple. Cela comprend notamment le travail associé aux déclarations d'impôt, ce qui peut être très difficile à faire pour les gens à très faible revenu.

[Traduction]

Pour de nombreux Canadiens à faible revenu, y compris dans ma collectivité et dans toutes nos collectivités, l'obligation de produire une déclaration de revenus pour avoir accès aux prestations fédérales peut être un véritable obstacle, et il y a toutes sortes de raisons pour lesquelles il est difficile pour les personnes à faible revenu de le faire. Par conséquent, les gens ne se rendent pas compte qu'ils ont droit à des prestations fédérales. Ils laissent de l'argent sur la table alors que nous vivons une crise de l'abordabilité.

Pouvez-vous nous parler de la façon dont le projet de loi C-31 aidera à atteindre les Canadiens qui ont de la difficulté, pour une raison ou une autre, à produire une déclaration de revenus afin qu'ils puissent recevoir l'argent auquel ils ont déjà droit, en pleine crise de l'abordabilité?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous remercie de vous concentrer là-dessus. Les prestations automatiques que 5,5 millions de Canadiens devraient recevoir sont une question très importante.

Je vais vous raconter une histoire, car je crois qu'il est pertinent que les membres du Comité l'entendent.

Récemment, je me suis rendu dans une maison d'hébergement à Shawinigan, dans ma circonscription, et j'ai parlé à plusieurs personnes. Nous étions en train de discuter, et je leur ai demandé combien d'entre eux avaient produit une déclaration de revenus. Pour être honnête, j'ai été choqué de constater que très peu l'avaient fait, et je leur ai parlé des prestations qu'ils pourraient recevoir. C'est dans une région où il y a un centre fiscal, alors nous entendons peut-être parler de ces questions plus souvent que les gens d'autres régions du pays. Notre rôle est d'adopter les meilleures lois possibles pour servir les Canadiens et les Canadiennes, et pour moi, cette mesure est un exemple concret, mais dans un refuge où à peu près tout le monde bénéficierait d'une façon ou d'une autre des prestations, la plupart des gens m'ont dit qu'ils n'avaient pas fait de déclaration de revenus.

• (1605)

[Français]

Justement, ça rejoint le point que vous avez soulevé. Si vous me demandiez quelle est une des mesures les plus importantes dans le projet de loi, je dirais que c'est certainement une de ces mesures, parce que nous pensons que ça va aider environ 5,5 millions de Canadiens et de Canadiennes.

Je sais que vous êtes médecin, madame Martin. Vous avez beaucoup travaillé. Vous savez combien l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, par exemple, dont le versement se fera aujourd'hui, aide les familles. Vous avez été sur le terrain. Vous avez rencontré des gens. Vous savez que ces montants améliorent leurs conditions de vie.

Alors, je trouve que c'est l'une des mesures phares du projet de loi C-31. Je trouve important de mettre en œuvre cette mesure, parce qu'il y a beaucoup de gens qui auraient droit à certains avantages ou prestations, mais qui ne font pas de déclaration de revenus. Alors, je pense que c'est à nous, à l'Agence du revenu du Canada, de faire un effort, et c'est justement ce type d'effort qui va permettre à plus de Canadiens d'avoir accès à leurs prestations et avantages.

[Traduction]

Danielle Martin: Comme vous l'avez dit, lorsque nous parlons de santé, les gens pensent souvent aux soins de santé, mais le déterminant le plus important de la santé est le revenu d'une personne. La capacité d'accéder aux services et à l'argent auxquels les gens ont droit dans le cadre des prestations fédérales est donc un élément essentiel de la santé des Canadiens, surtout dans une période comme celle que nous connaissons.

Bon nombre des personnes qui pourraient le plus bénéficier de ces prestations sont également les plus difficiles à joindre, et les personnes dans le refuge de votre circonscription en sont d'excellents exemples. Elles n'ont peut-être pas d'adresse permanente. Elles sont peut-être en déplacement. Elles n'ont peut-être pas de pièce d'identité. Elles ont de la difficulté à passer à travers leur journée, et elles ne pensent même pas à remplir une déclaration de revenus.

Qu'est-ce qui, dans ce projet de loi, va nous aider à atteindre ces gens? Comment l'ARC s'y prendra-t-elle pour aller au-delà des murs du gouvernement afin d'offrir ces mesures de soutien aux Canadiens?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est l'une des mesures qui devraient rallier le plus large soutien à la Chambre. Je pense que tous les députés de la Chambre diraient que des résidents de leur propre circonscription en bénéficieraient. En effet, comme nous le savons, la production d'une déclaration de revenus permet d'avoir accès aux prestations.

Comme vous l'avez dit, vous êtes une médecin de première ligne qui a vu cette situation. J'ai mentionné un exemple, mais je suis convaincu que, si toutes les personnes ici présentes avaient l'occasion de s'exprimer, elles partageraient probablement des exemples similaires démontrant que la mesure sera transformatrice.

Voilà pourquoi j'ai dit que c'est l'une des mesures phares. Nous allons continuer à y travailler avec l'ARC.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, docteur Martin.

[Français]

Nous allons maintenant continuer par M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, je veux juste vous lire un passage du mémoire déposé par l'Association pour la santé publique du Québec au sujet de votre projet de loi. Le voici:

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire [...] a été rétrogradée au rang de simple direction au sein de Santé Canada [...] et ses effectifs subissent un objectif de réduction de 31 %, ce qui représente 190 postes supprimés. Ces compressions compromettent gravement la capacité du gouvernement fédéral à exercer sa mission de surveillance scientifique indépendante.

Trouvez-vous que faire ça va dans le sens de protéger la santé et la sécurité des Canadiens, monsieur le ministre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que, comme je l'ai dit, d'abord et avant tout, la santé et la sécurité, c'est la priorité numéro un. Cela étant dit, je pense qu'il y a des façons, au moyen d'allègements réglementaires, d'atteindre cet objectif, mais aussi d'arriver à être plus efficace dans la façon dont on fait la révision de ces autorisations qui ont été délivrées.

Jean-Denis Garon: Si je comprends bien, voici ce que vous nous dites, si je vous paraphrase: on réduit de 31 % les ressources, on supprime 190 postes, on donne un pouvoir discrétionnaire à la ministre, on fait des allègements, et tout le monde va se sentir protégé. C'est ce que vous nous dites.

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous essayez de mettre l'accent sur certains aspects.

Jean-Denis Garon: Ce sont des faits.

L'hon. François-Philippe Champagne: Moi, ce que je vous dis, c'est qu'on peut arriver à garder l'essence, c'est-à-dire la santé et la sécurité, tout en étant plus efficace dans les processus. Vous savez, comme ministre des Finances, c'est mon devoir, au nom des Canadiens et des Canadiennes, d'essayer de trouver des mesures d'efficacité. Nous en avons déjà trouvé dans plusieurs ministères. Je pense que les mesures que nous présentons là...

• (1610)

Jean-Denis Garon: Je répète que nous sommes égaux pour le temps de parole.

Ce que vous nous dites, c'est que, comme c'est votre devoir de trouver des mesures d'efficacité et de protéger les Canadiens, il n'y a pas de conflit entre les deux. On supprime 190 postes et on réduit de 31 % les ressources.

Tout récemment, des produits de Driscoll's sont entrés au Canada alors qu'ils contenaient trop de pesticides, et des pesticides interdits. On a eu besoin d'un lanceur d'alerte pour que les médias l'apprennent.

Quand vous avez ce bilan devant vous et qu'on a ce projet de loi à l'étude, on se rend compte que, pour se sentir protégé, on a besoin de lanceurs d'alerte qui, de façon anonyme, doivent contacter les médias.

Vous nous dites que vous supprimez 190 postes, mais que nous pouvons faire confiance à la ministre pour prendre des décisions, qui seront possiblement arbitraires, alors que nous avons constaté ces liens avec l'industrie du pesticide récemment. Vous comprenez que la personne moyenne, au-delà de ce que vous nous dites aujourd'hui, peut être inquiète. Si ce que vous dites est vrai, vous avez tout un problème de pédagogie.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous dirais que les gens à la maison sont capables de faire la part des choses...

La présidente: Je suis désolée, monsieur le ministre. Nous n'avons pas le temps pour une réponse.

[Traduction]

Nous allons maintenant poursuivre avec Mme Jansen, qui dispose de cinq minutes.

Tamara Jansen: L'ARC compile-t-elle la fréquence à laquelle elle commet des erreurs, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je ne comprends pas la nature de votre question.

Tamara Jansen: L'ARC compile-t-elle la fréquence à laquelle elle commet des erreurs, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme je l'ai dit, je ne comprends pas la nature... Qu'entend-on par « erreur »? Je suis avocat. Soyez plus précise.

Tamara Jansen: D'accord. Quel est le taux d'erreur? La vérificatrice générale en a parlé.

L'hon. François-Philippe Champagne: Comment définissez-vous une erreur?

Tamara Jansen: Je fais référence aux erreurs, aux fautes, à ce que les gens... Je suis désolée. Ma question est simple.

L'hon. François-Philippe Champagne: Écoutez, j'essaie d'être constructif et de vous donner la meilleure réponse qui soit, mais il faut définir les termes employés. Quel est le contexte? Donnez-moi le contexte, et je vous fournirai...

Tamara Jansen: L'ARC fait-elle des erreurs dans les déclarations de revenus des contribuables?

L'hon. François-Philippe Champagne: L'ARC fournit des services à des millions de Canadiens, et nous nous efforçons de leur offrir le meilleur service qui soit.

Y a-t-il eu des cas que nous devons régler, que ce soit...

Tamara Jansen: Monsieur le ministre, savez-vous combien de réponses erronées ont reçues les contribuables qui ont appelé l'ARC, selon la vérificatrice générale?

L'hon. François-Philippe Champagne: J'ai visité l'un de ces centres d'appels. Vous vous souviendrez que nous avons mis en place un plan de 100 jours pour remédier à cette situation, afin de nous assurer de fournir les services auxquels les Canadiens ont droit.

Tamara Jansen: Je vous donne la réponse: 83 % des appels. Des renseignements erronés ont été fournis lors de 83 % des appels, et ce, après l'ajout de 14 000 nouveaux employés à l'ARC. Vous avez augmenté le nombre d'employés de 14 000, et le taux d'erreurs est toujours de 83 %.

En 2024, les plaintes ont augmenté de 45 %. Je veux donc savoir combien de Canadiens, à l'heure actuelle, attendent que l'ARC corrige ses erreurs.

L'hon. François-Philippe Champagne: Écoutez, je vois où vous voulez en venir, mais je vais faire un commentaire.

Je tiens à remercier les employés de l'ARC, qui font leur travail. Ils se lèvent chaque jour pour essayer d'offrir les meilleurs services possibles aux Canadiens; c'est mon premier commentaire. Ne rejetons pas la faute sur les employés qui se rendent au travail pour fournir des services aux Canadiens...

Tamara Jansen: Appliquons-nous la règle selon laquelle les réponses doivent être de la même durée que les questions?

J'aimerais parler du projet de loi...

La présidente: Madame Jansen, vous avez la parole, mais...

Tamara Jansen: Je veux m'assurer que les questions et les réponses sont de même durée.

En vertu du projet de loi C-31 — dans le cadre de votre nouveau régime —, vous allez produire des déclarations de revenus au nom des contribuables qui n'en produisent pas. Pour qui allez-vous produire des déclarations de revenus?

L'hon. François-Philippe Champagne: Êtes-vous en train de me dire que vous vous opposez au versement de prestations pour les contribuables?

Tamara Jansen: Allez-vous produire des déclarations de revenus pour les aînés? Je vous pose la question. Allez-vous produire des déclarations de revenus au nom des aînés, oui ou non? C'est ma question.

L'hon. François-Philippe Champagne: J'essaie de répondre à votre question, mais je veux savoir si vous vous opposez au versement automatique de prestations pour...

Tamara Jansen: Vous me posez une question, et je vous en pose une. Allez-vous produire des déclarations de revenus pour les aînés, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous allons lancer un programme qui facilitera l'obtention de prestations. Je pense...

Tamara Jansen: Allez-vous produire des déclarations de revenus pour les personnes handicapées?

L'hon. François-Philippe Champagne: Il y aura 5,5 millions de Canadiens qui recevront des prestations automatiques.

Tamara Jansen: Je demande si vous allez produire des déclarations de revenus pour les personnes handicapées. La réponse est oui ou non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Sur les 5,5 millions de personnes, statistiquement, on peut certainement imaginer...

Tamara Jansen: Allez-vous produire des déclarations de revenus pour les personnes sans abri, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que les personnes sans abri aimeraient avoir accès aux prestations.

Tamara Jansen: Projetez-vous un nombre d'erreurs qui seront commises lorsque vous produirez des déclarations de revenus au nom des personnes sans abri, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Pourquoi supposez-vous que les employés de l'ARC ne font pas de leur mieux pour fournir des services aux Canadiens?

Tamara Jansen: L'ombudsman des contribuables a dit sans équivoque que c'est un problème qui se profile à l'horizon.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je fais confiance aux employés de l'ARC pour faire le meilleur travail possible. J'ai visité un centre d'appels. Je ne suis pas certain que vous en avez fait autant. J'ai passé des heures avec les employés.

Tamara Jansen: Ne pensez-vous pas qu'ils font des erreurs?

L'hon. François-Philippe Champagne: Eh bien, je dirais...

Tamara Jansen: Que va-t-il arriver à une personne sans abri quand l'ARC commettra une erreur dans sa déclaration de revenus?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je vous dis, c'est que nous pouvons améliorer les services, et c'est pourquoi nous avons mis en place un plan de 100 jours pour offrir de meilleurs services aux Canadiens.

Tamara Jansen: Est-il possible, oui ou non, que leurs prestations soient réduites en raison d'erreurs de la part de l'ARC dans leurs déclarations de revenus?

L'ombudsman des contribuables...

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous essayons d'offrir des prestations aux Canadiens, et vous essayez de faire valoir que nous devrions nous en abstenir.

• (1615)

Tamara Jansen: Je vous demande simplement de répondre par oui ou par non. Est-ce possible?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je demande...

Tamara Jansen: Ne me posez pas de question. C'est moi qui vous pose une question.

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous opposez-vous au versement automatique de prestations pour les Canadiens?

La présidente: Madame Jansen, vous pourriez permettre au ministre de répondre.

Tamara Jansen: Leurs prestations pourraient-elles être réduites, oui ou non? Voilà ma question.

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous versons des prestations aux Canadiens...

Tamara Jansen: Pourraient-elles être réduites en cas d'erreur? Combien de temps leur...?

Je vais passer à un autre sujet.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous en prie.

Tamara Jansen: Votre gouvernement affirme avoir près de 500 initiatives de réduction du fardeau administratif. Combien d'entre elles visent les petites entreprises, comme les cafés ou les nettoyeurs à sec?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous cherchons toujours à créer des mesures qui simplifient la production des déclarations et réduisent les formalités administratives pour les petites et moyennes...

Tamara Jansen: Combien d'initiatives aident des entreprises comme les cafés?

L'hon. François-Philippe Champagne: Écoutez, plusieurs mesures horizontales s'appliquent à toutes sortes d'entreprises, dont les cafés.

Tamara Jansen: En fait, pas dans ce cas-ci... La mesure ne prévoit pas de réduction nette de la paperasse fédérale pour les petits cafés.

Les petites entreprises emploient près de la moitié de nos travailleurs du secteur privé et paient des coûts liés à la réglementation cinq fois plus élevés par employé. Quelle est la somme que les entreprises locales ont pu économiser grâce à vos 500 initiatives de réduction de la paperasse? Quelle est cette somme?

L'hon. François-Philippe Champagne: La simplification du régime fiscal et les mesures que nous prenons...

Tamara Jansen: Quelle est la somme?

L'hon. François-Philippe Champagne: ... pour réduire la paperasse reçoivent l'approbation des entreprises de partout au pays.

La présidente: Merci, madame Jansen. Merci, monsieur le ministre.

Voilà qui conclut cette série de questions. Nous allons maintenant poursuivre avec M. MacDonald, qui dispose de cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie le ministre de sa présence. Vos comparutions devant le comité des finances donnent toujours lieu à des débats intéressants.

Vous vous êtes rendu à l'Île-du-Prince-Édouard cet été; vous avez donc visité une partie de l'île et vu certaines de ses petites et moyennes usines de transformation. La mesure fournissant temporairement une passation en charges immédiate pour la fabrication et la transformation est bien accueillie dans la communauté que je représente.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi, selon vous, la mesure favorisera les investissements et les expansions dans les régions? Si nous nourrissons la planète, l'Île-du-Prince-Édouard veut jouer un rôle important dans cette mission. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci beaucoup.

La réunion fédérale-provinciale-territoriale s'est tenue à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Vous avez raison: il s'agit vraiment d'une mesure phare.

Votre collègue demandait ce que nous faisons pour les petites et moyennes entreprises. C'est la réponse. La superdéduction à la productivité est en train de devenir la mégadéduction, parce que nous augmentons le nombre d'investissements en immobilisations qui seront admissibles. Notre taux d'imposition sera le plus bas qui soit pour les nouveaux investissements des entreprises, et s'élèvera à près de la moitié de celui des États-Unis. La mesure changera donc la donne pour le Canada. En matière d'imposition des sociétés, il s'agit du plus grand changement en 50 ans.

Je vois tous mes collègues sourire, alors c'est bon signe. Nos collègues conservateurs sont en faveur des mesures bénéfiques. Celle-là va aider les entreprises, comme il se doit. Elle est vue d'un bon œil partout au pays.

Tamara Jansen: Par les grandes entreprises...

L'hon. François-Philippe Champagne: Non, je parle des petites entreprises. Elles y ont droit.

Vous voulez parler des cafés. Monsieur MacDonald, permettez-moi de répondre à notre collègue.

Le propriétaire d'un café à Charlottetown qui achète une nouvelle cafetière pourrait immédiatement en déduire les charges.

Cette mesure s'applique à toutes les entreprises, et vous devriez vous en réjouir parce que...

Tamara Jansen: Que se passe-t-il si le propriétaire n'a pas l'argent nécessaire?

L'hon. François-Philippe Champagne: ... c'est ainsi qu'on peut créer un cycle d'investissement. C'est utile pour les agriculteurs, pour les pêcheurs et pour les petites et moyennes entreprises. La mesure s'applique partout au Canada. Il suffit de prendre l'argent du programme Bâtir un Canada fort, de différentes sources... Je peux même vous citer la Chambre de commerce du Canada, qui a affirmé — peut-être pas en ces termes précis — que c'était la mesure qu'elle attendait.

La mesure a suscité des commentaires parce qu'elle remédie au problème de productivité et d'innovation auquel nous sommes confrontés au Canada depuis un certain temps. De plus, c'est une mesure qui va aider tout le monde. Elle figure parmi les mesures phares. Il est urgent que le Comité passe à l'action, et je vous remercie, monsieur MacDonald, de ce que vous faites — et je remercie les membres du Comité —, car les Canadiens s'attendent à ce que cette mesure soit adoptée. C'est le genre de mesure qui interpelle tous les propriétaires d'entreprise au pays, tous les entrepre-

neurs et tous les gestionnaires, car ils bénéficieront désormais du meilleur traitement fiscal possible non seulement au sein du G7, mais aussi dans presque tous les pays de l'OCDE. C'est une mesure très intéressante.

Je sais qu'elle est bien accueillie dans une province comme l'Île-du-Prince-Édouard. Je sais que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard s'y connaissent en construction de projets. Le changement aidera également à réaliser des projets dans le Canada atlantique, car nous avons augmenté les investissements en immobilisations admissibles d'environ 66 %; un plus large éventail sera couvert. C'est vraiment une mesure phare.

Notre collègue demandait tout à l'heure: « Qu'avez-vous accompli récemment? » Eh bien, il s'agit du plus important changement apporté à l'impôt des sociétés... Je regarde M. Leitão, qui a été ministre des Finances du Québec. Il s'agit probablement du plus important changement à l'impôt des sociétés en 50 ans au Canada, et ce n'est qu'un début. Nous voulons simplifier le régime fiscal. Nous voulons faciliter la tâche aux entreprises pour qu'elles puissent faire ce qu'elles ont à faire. Nous voulons soutenir les entrepreneurs et ceux qui prennent des risques et créent des emplois au quotidien.

• (1620)

Kent MacDonald: Merci, monsieur le ministre.

Je vais céder le reste de mon temps à Mme May.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Merci énormément, monsieur MacDonald.

Merci, monsieur le ministre.

Je serai aussi brève que possible. Combien de temps reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Vous avez une minute.

Elizabeth May: Voici ma question, monsieur le ministre.

C'est la deuxième fois cette année — avec le projet de loi C-30, un projet de loi omnibus d'exécution du budget, et le projet de loi C-31, la continuation du projet de loi C-30 — et la première fois, à ma connaissance — non seulement dans ma vie de parlementaire, mais aussi dans mon expérience, depuis 50 ans, sur les lois encadrant les pesticides —, qu'un ministre des Finances a recours à des projets de loi omnibus d'exécution du budget pour affaiblir fondamentalement la réglementation sur les pesticides. Cette fois, on s'y prend en supprimant la réévaluation obligatoire postérieure à la commercialisation.

Monsieur le ministre, pourquoi prenez-vous cette voie en votre qualité de ministre des Finances? Pourquoi le Cabinet et la ministre de la Santé, qui est responsable de la réglementation des pesticides, n'ont-ils pas pris la décision — si une réforme s'avérait nécessaire, ce qui n'a pas été prouvé? Par ailleurs, pourquoi n'ont-ils pas élaboré le projet de loi afin qu'il soit étudié comme il se doit et qu'il soit présenté après consultation des parties concernées?

La présidente: Vous disposez de 15 secondes, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: D'accord. Je vais essayer de rendre justice à cette très importante question.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, madame May, parce que je prends très au sérieux chaque commentaire que vous faites.

Notre démarche vise à simplifier notre réglementation tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité. Je serais heureux de discuter avec vous séparément, parce que, comme je le disais, j'accorde toujours de l'importance à vos commentaires, peu importe le sujet.

Elizabeth May: Moi aussi, je vous aime bien, mais ma question est: pourquoi le ministre des Finances prendrait-il cette mesure?

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, madame May.

Je suis désolée. Cette minute a passé vite, mais c'était bel et bien une minute. Le temps a passé très vite.

Nous allons maintenant poursuivre...

Des voix: [*Inaudible*]

La présidente: Je vous remercie, madame May et monsieur le ministre. Je comprends la passion qui vous anime. J'adore vous voir aussi investis, mais j'essaie de respecter l'horaire de la réunion.

Je cède la parole à M. Lawrence pendant cinq minutes.

L'hon. François-Philippe Champagne: Aucun d'entre vous n'a démontré autant d'émotion.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci beaucoup.

Je pense que le mot « aimer » est un peu trop fort. Je ne pense pas que mes sentiments à votre égard aient atteint ce stade, monsieur le ministre Champagne.

Comme vous le savez, depuis la présentation du projet de loi C-31, le monde a changé à bien des égards. L'un des changements les moins rapportés est l'augmentation du rendement des obligations et le coût qu'elle entraîne. J'aimerais vous donner l'exemple de l'un des résidents de ma circonscription, dans le comté de Northumberland.

Le prêt hypothécaire moyen s'élève à environ 300 000 \$, 400 000 \$ ou 500 000 \$. Un emprunteur qui renouvellerait un prêt hypothécaire de 500 000 \$ passerait d'environ 2 à 4 %. Cela représente un coût d'environ 6 000 \$ pour le propriétaire moyen, ce qui éclipse tout gain sur le plan du coût de la vie.

Avez-vous des politiques pour les personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts en raison de l'augmentation du coût de leur prêt hypothécaire?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous remercie beaucoup de votre question. C'est quelque chose que je suis tous les jours.

Comme vous l'avez vu, les marchés obligataires dans le monde ont connu une grande volatilité. Nous avons vu les rendements augmenter. En fait, quand on regarde le Canada... et j'ai apporté cela, car je m'attendais à ce que vous posiez la question. Je veux dire, si vous regardez, nous sommes le pays du G7 qui, essentiellement, emprunte à l'un des niveaux les plus bas du G7. C'est un aspect que nous suivons, car comme vous l'avez souligné, nous avons constaté une augmentation du rendement, mais nous continuons à emprunter à un taux parmi les plus bas dans les économies avancées, l'un des taux les plus faibles que l'on puisse trouver.

Nous nous attendions... Si vous comparez les coûts d'emprunt, vous savez, nous prévoyons 1,7 % du PIB en 2026-2027, ce qui est

bien en deçà du sommet de 6,5 % atteint dans les années 1990. Vous avez vu un mouvement dans le monde. Tout est lié à l'incertitude, l'instabilité et la complexité qu'on observe dans le monde. Vous avez tout à fait raison. Nous ne sommes pas à l'abri de ce qui se passe dans le monde, mais je tiens à rassurer les Canadiens: comparativement aux autres pays du G7, nous sommes toujours l'un des pays qui empruntent le moins.

Philip Lawrence: La réalité, cependant, c'est qu'au cours des deux ou trois derniers mois, le rendement des obligations canadiennes a augmenté pour atteindre 3,95 %. Permettez-moi de revenir à l'exemple de la personne qui renouvelle un prêt hypothécaire à taux fixe; cela lui coûtera 6 000 \$ de plus par année. À une époque où la croissance économique est limitée, voire nulle... Notre économie était, bien sûr, la seule du G7 à être entrée en récession. Les droits de douane imposés par Trump entrent en vigueur. Dans ma circonscription, beaucoup de gens vont perdre leur emploi. De plus, leur hypothèque, s'ils la renouvellent, coûtera 6 000 \$ de plus.

Quels conseils avez-vous à donner? Le marché des obligations... les prêts sont une piètre consolation pour eux.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je suis d'accord avec vous. C'est l'un des commentaires que j'ai faits au G20 à Asheville, en Caroline du Nord, quand nous y étions. C'est le fait que les événements mondiaux ont des répercussions financières pour les gens. C'est le coût des aliments. C'est le coût de l'essence. Maintenant, comme vous l'avez indiqué, cela comprend le coût du logement, d'une certaine façon, en raison de ce que nous voyons sur le marché des obligations.

Les gens à la maison et dans votre circonscription comprennent que bon nombre de choses sont hors de notre contrôle, mais ce que nous pouvons contrôler, c'est la création d'une économie canadienne unifiée. Ce que nous pouvons contrôler, c'est la diversification de notre marché. Une chose que nous pouvons faire, c'est d'aider les Canadiens en cette période difficile. Nous pouvons construire plus de logements, offrir l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et prolonger la suspension de la taxe d'accise sur l'essence. Voilà le genre de choses que nous contrôlons. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'un certain nombre de facteurs externes s'ajoutent à cela, et le Canada n'est pas à l'abri. Cependant, nous essayons de soutenir les gens de votre circonscription avec tout ce que nous pouvons contrôler.

• (1625)

Philip Lawrence: Sauf votre respect, il y a une chose sur laquelle vous avez énormément de contrôle. Bien sûr, comme vous l'avez dit, divers facteurs mondiaux influent sur le rendement des obligations, mais un des problèmes, c'est que les gouvernements, y compris le gouvernement canadien, n'hésitent pas à dépenser. Nous avons un déficit bien supérieur à 50 milliards de dollars, et ce montant important de retrait a fait grimper le coût d'emprunt et a accéléré le rendement des obligations.

Vous engagez-vous à ce que le prochain budget ne comprenne aucune nouvelle dépense ou, du moins, à ce que toute nouvelle dépense s'accompagne de mesures de récupération des coûts?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais que nous entrons dans cette période en position de force. Nous avons le ratio de la dette nette au PIB le plus bas du G7, et l'un des ratios du déficit au PIB les plus bas du G7. Nous sommes l'un des rares pays — avec l'Allemagne — à avoir une cote de crédit AAA.

Vous n'avez pas besoin de me croire sur parole. Même le Fonds monétaire international a affirmé que des pays comme le Canada et l'Allemagne, qui ont la capacité financière... qu'investir dans le logement, l'innovation et la productivité, veiller à bâtir un pays à l'aide de capitaux et d'investissements est la voie à suivre. C'est exactement ce que nous faisons.

Philip Lawrence: Merci, monsieur le ministre.

Je comprends que vous parlez de graphiques, du FMI et de tout cela. J'essaie d'établir un lien avec les gens de ma circonscription, qui risquent de perdre leur emploi en raison de tout ce qui se passe à cause de l'incapacité à conclure un accord avec les États-Unis. Maintenant, leur hypothèque augmente de 6 000 \$. Donc, c'est là une bien maigre consolation pour eux.

La présidente: Merci, monsieur Lawrence.

Merci, monsieur le ministre.

[Français]

Monsieur Lavoie, nous allons continuer par vous pour cinq minutes.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le ministre, d'être avec nous aujourd'hui. C'est toujours un plaisir de vous recevoir.

Vous ne serez pas surpris du sujet que je vais aborder avec vous, soit la superdéduction pour les entreprises.

C'est sûr que je vais faire plaisir à mon collègue d'en face en disant que j'ai travaillé dans les banques longtemps. Tout l'amortissement que les entreprises peuvent avoir vient changer un peu leur état financier. Dans le cas présent, c'est énorme comme changement. Je pense beaucoup aux montages financiers qui permettent aux banques de planifier les prêts, les marges de crédit et les investissements des entreprises. Grâce à la superdéduction, tout ça va pouvoir être planifié pour les liquidités des entreprises. Je pense aux entreprises de la région de Québec, bien sûr, dont celles de Beauport—Limoilou.

Dites-moi un peu d'où est venue l'idée de cette superdéduction. À l'échelle mondiale, je pense qu'on devient le pays offrant la meilleure déduction. Alors, j'aimerais que vous m'en parliez. D'où l'idée est-elle venue? Pourquoi est-ce si important pour le Canada de se démarquer à l'échelle mondiale à cet égard?

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, merci, monsieur Lavoie.

Vous avez raison, la mégadéduction est une mesure phare. On passe de 13 % de taxation pour un nouvel investissement à 6,4 %. Vous imaginez-vous ça? Nous sommes dans une position avantageuse. Il faut regarder où nous nous situons par rapport aux autres pays, dans un graphique qui a été publié et que mes collègues ont déjà vu. Nous sommes à 6,4 %. Comparativement à la moyenne des pays de l'OCDE et à nos voisins du Sud, nous sommes dans une position enviable.

De plus, ce qui est intéressant, c'est que cette mesure couvre beaucoup plus d'investissements. En effet, à peu près 67 % des investissements en capital des entreprises avec qui vous avez fait affaire sont admissibles à cette mesure. Les entreprises peuvent déduire immédiatement le coût de leurs investissements, et c'est permanent.

Qui plus est, c'est une mesure transversale. C'est pour ça que c'est une bonne nouvelle pour toutes les entreprises. C'est pour ça que nous avons dit que c'était l'une des meilleures mesures — je choisis mes mots — que nous pouvions prendre, parce qu'elle est transversale, c'est-à-dire qu'elle touche toutes les entreprises. Madame a parlé, par exemple, d'un endroit où on peut prendre un café, ou encore d'un bar. La mesure couvre une telle entreprise tout comme une grande entreprise. Elle couvre des investissements, par exemple, dans de grands projets d'infrastructure aussi. Donc, ça crée un effet de levier pour avoir un super cycle d'investissement. C'est de ça qu'on a besoin dans le pays.

On a tenu le Sommet canadien de l'investissement. Vous avez vu que le monde est en train de redécouvrir le Canada. Pourquoi? Je dis toujours que c'est parce que nous avons cinq éléments forts. D'abord, nous avons une des populations les plus éduquées au monde et nous attirons énormément de talents. Deuxièmement, nous avons de grandes industries. Vous le savez, car vous venez de Québec. Nous fabriquons des navires, nous fabriquons des avions, nous fabriquons des automobiles. Nous sommes un leader dans l'intelligence artificielle. Troisièmement, nous avons des minéraux critiques qui vont nous propulser dans l'économie du XXI^e siècle. Ensuite, nous avons de l'énergie en abondance, et nous sommes en train de la doubler d'ici 2050. Enfin, nous sommes le seul pays du G7 à avoir conclu un accord de libre-échange avec tous les autres pays du G7.

Les mégatendances dans le monde sont l'énergie, les minéraux critiques et l'intelligence artificielle. Or, sur ces trois tableaux, nous sommes bien positionnés. Ça ne vient pas juste de moi: le chef de la direction de l'Agence internationale de l'énergie, Fatih Birol, a dit, à Montréal, que le portrait de l'infrastructure mondiale de l'énergie était en train de se redessiner et que le Canada en serait au centre. Alors, c'est une opportunité générationnelle.

Alors, avoir cet ensemble d'avantages que nous offrons, en plus d'avoir une position fiscale compétitive pour attirer les investissements, c'est la meilleure formule pour attirer le plus d'investissements possible chez nous, au pays, et créer de la croissance et des emplois.

• (1630)

Steeve Lavoie: Merci, monsieur le ministre.

Je vais continuer rapidement, parce que je vois le temps filer.

Dans la grande région de Québec, chez nous, 50 % des entreprises ont cinq employés ou moins. La proportion d'entreprises comptant 10 employés ou moins dépasse les 70 à 80 %. Ce que vous me dites, c'est que cette mesure s'adresse vraiment aux petites entreprises comme aux grandes entreprises. C'est pour toutes les entreprises, et non seulement pour les grandes.

L'hon. François-Philippe Champagne: Tout le monde y trouve son compte. C'est une bouffée d'air frais pour l'ensemble des PME. Ça a été applaudi par les commentateurs et, surtout, par les PME. Souvent, les gens nous disent que c'est bien beau d'avoir de grands projets et de grandes infrastructures, mais ils veulent savoir ce qu'on fait pour les PME. Notre collègue nous a posé une question semblable tantôt. Justement, la réponse est là. Vous avez une mesure fiscale qui s'applique à toutes les entreprises au pays, justement pour créer des emplois et de la croissance. On parle de productivité et d'innovation.

J'étais à la réunion des ministres des Finances des provinces, récemment. Je les ai reçus. Évidemment, tout le monde était conscient du fait que c'était l'une des mesures dont nous avions besoin pour stimuler l'investissement au pays.

Steeve Lavoie: Merci.

La présidente: Merci à mes collègues.

Merci au ministre Champagne.

Nous allons prendre cinq minutes de repos avant de commencer la prochaine heure de la réunion, encore avec le ministre.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

La présidente: Chers collègues, nous allons recommencer.

[Traduction]

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 22 septembre 2026 et à la motion adoptée par la Chambre le lundi 21 septembre 2026, le Comité entreprend l'examen du projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (prolongation de l'allègement de la taxe d'accise fédérale sur les carburants).

Nous avons la chance de poursuivre avec le ministre Champagne et Mme Lavoie.

Sur ce, monsieur le ministre, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire sur le projet de loi C-38. Allez-y, s'il vous plaît.

• (1640)

[Français]

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Chers collègues, c'est un plaisir renouvelé de comparaître devant vous aujourd'hui au sujet du projet de loi C-38, la Loi sur l'abordabilité des carburants au Canada. Avec cette mesure, nous envoyons un message simple, clair, mais très puissant: nous sommes là pour vous.

Je tiens à souligner, madame la présidente, que cette mesure législative a reçu le consentement unanime de la Chambre, et j'ai témoigné pendant une heure devant un comité plénier du Sénat la semaine dernière. Je pense qu'il y a un vaste soutien. Je pense que les parlementaires des deux chambres comprennent l'importance d'agir rapidement pour soutenir les Canadiens durant cette période difficile, et je tiens à remercier les membres du Comité.

Dans un monde en rapide évolution, le gouvernement du Canada se concentre sur ce qu'il peut contrôler: rendre la vie plus abordable pour les Canadiens, renforcer notre résilience économique et bâtir un Canada plus fort et plus indépendant. C'est essentiellement ce dont nous venons de discuter avec nos collègues il y a quelques minutes.

Comme vous le savez tous, les conflits mondiaux et les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement continuent de faire grimper le prix du carburant partout dans le monde. Ces pressions se font sentir ici, chez nous, ce qui fait augmenter les coûts pour les familles, les travailleurs et les entreprises partout au pays.

En réponse, je me suis joint au premier ministre, au printemps dernier, pour annoncer une suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur le carburant au moins jusqu'à la fête du Travail. Cette mesure a été soigneusement conçue pour fournir une aide immédiate, et je dirais non seulement une aide immédiate, mais aussi une aide très concrète à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Entretemps, nous avons fait ce que font les gouvernements responsables. Nous avons suivi la situation. Nous avons écouté les Canadiens. Face à une volatilité constante, comme certains collègues l'ont mentionné, et au monde instable, complexe et incertain dans lequel nous vivons — et en particulier face à la volatilité des prix de l'essence —, nous avons pris la décision de prolonger davantage la suspension de la taxe d'accise sur le carburant.

[Français]

Le mois dernier, j'ai annoncé que le gouvernement prolongerait la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur le carburant jusqu'au 31 janvier 2027. Du 1^{er} février au 31 mars 2027, le taux de la taxe sera ensuite fixé à 50 % du taux habituel.

En prolongeant cet allègement, nous contribuons à réduire le coût au quotidien pour les Canadiens et à soutenir les secteurs qui font avancer notre économie. On pense, entre autres, au transport routier. On pense aux secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de l'habitation, de la construction et de la livraison. On pense à tous ceux, dans le fond, qui font partie de la chaîne logistique.

[Traduction]

C'est précisément pourquoi le projet de loi C-38 est si important. Il s'agit d'une mesure pratique et immédiate qui aidera les Canadiens maintenant, tout en favorisant l'économie plus forte et plus résiliente que nous nous efforçons de bâtir ensemble. Grâce à cette mesure, les entreprises et les ménages canadiens continueront de bénéficier de coûts de carburant et de transport moins élevés. Cela donnera un répit non seulement aux familles, à la pompe, mais aussi aux secteurs qui assurent le mouvement des marchandises dans notre vaste pays.

En réduisant les coûts du transport, nous contribuons à alléger les pressions sur les chaînes d'approvisionnement et à favoriser une plus grande abordabilité dans l'ensemble de l'économie. Mais surtout, le projet de loi C-38 reflète un engagement simple que nous avons pris envers les Canadiens, qui est d'aider les Canadiens à conserver une plus grande part de l'argent qu'ils ont durement gagné en ces temps où l'abordabilité est plus importante que jamais.

Madame la présidente, notre décision de réduire temporairement le taux de la taxe d'accise fédérale sur le carburant à zéro cent le litre s'est rapidement traduite en une baisse du prix du carburant pour les Canadiens, soit de 10 ¢ le litre sur l'essence et de 4 ¢ le litre sur le diésel. Nous avons constaté les effets directs de cette mesure dans l'ensemble des provinces et territoires de notre pays. En fait, le lendemain de l'entrée en vigueur de cette suspension, le prix de l'essence a diminué de 11 ¢ le litre dès le premier jour, ce qui prouve que les économies ont rapidement été transmises aux consommateurs.

Le projet de loi C-38 prolongera la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur le carburant jusqu'au 31 janvier 2027. Par la suite, la taxe sera appliquée à 50 % du taux régulier jusqu'au 31 mars 2027. Cela contribuera à réduire les dépenses courantes des Canadiens, y compris les camionneurs et les entreprises des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, du logement, de la construction et de la prestation de services. Grâce au projet de loi C-38, les entreprises et les ménages canadiens continueront de bénéficier de coûts de carburant et de transport moins élevés.

[Français]

Madame la présidente, les retombées de cet allègement fiscal sont considérables.

• (1645)

L'incidence budgétaire supplémentaire estimée de cette prolongation s'élève à environ 2,9 milliards de dollars. Cela portera à 5,3 milliards de dollars le montant total estimé de l'allègement fiscal dont bénéficieront les Canadiens en 2026-2027.

Le projet de loi C-38 est un élément important de notre plan pour rendre la vie plus abordable pour les Canadiens.

Madame la présidente, je vois que mes collègues veulent s'exprimer de me poser des questions, alors je vais m'arrêter là pour maintenant passer la parole à mes collègues.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Vous avez raison, il y a beaucoup d'intérêt pour les questions à poser, chez certaines personnes.

Nous allons commencer par M. Lefebvre pour six minutes.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, je vous remercie encore une fois d'être avec nous.

Vous avez indiqué que l'allègement profitait aux camionneurs, au secteur alimentaire, à l'agriculture, à la construction et à la livraison. Ça signifie que le ministère reconnaît qu'une hausse de taxe sur le diésel augmente le coût du transport et, ultimement, le prix à la consommation des biens.

Avez-vous chiffré l'effet du retour de la taxe sur le diésel de 0,04 \$ le litre sur le coût payé par les entreprises et le coût de la consommation?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je peux vous dire, c'est que, d'une part, les gens veulent un allègement parce que la situation le demande. D'autre part, les gens s'attendent à ce que je sois prudent. Je pense que les gens de votre côté de la Chambre aussi s'y attendent. On s'attend à ce que le ministre des Finances fasse preuve de sérieux en ce qui concerne ces mesures et qu'il suive un peu les éléments directeurs qui ont été mis en place. Vous avez vu le Fonds monétaire international parler de mesures ciblées temporaires qui sont de la même nature que celles que nous avons annoncées.

Donc, nous faisons ce qu'il faut maintenant pour aider les gens, tout en étant fiscalement responsables.

Eric Lefebvre: Donc, il n'y a pas d'estimation qui est faite présentement.

L'hon. François-Philippe Champagne: Il est évident que, si on revient, le moment venu, au taux qu'il y avait avant la suspension, on va retourner aux répercussions économiques qu'il y avait avant.

Ce que nous disons maintenant, c'est que c'est un allègement ciblé temporaire. Je pense que ça fait partie des meilleures pratiques. Nous sommes conscients du fait que nous avons besoin de faire ça maintenant. On parle quand même d'un investissement de 5,3 milliards de dollars, qui resteront dans les poches des Canadiens et des Canadiennes et qui vont aider différents secteurs de l'économie.

Par ailleurs, je sais que vous voulez que je sois responsable fiscalement, monsieur Lefebvre. Je vous connais assez pour ça.

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, selon ce qui a été rapporté ce matin dans *Le Journal de Québec*, l'agriculteur Nick Majeau disait que c'était 2 000 \$ de plus par jour qu'en 2025. J'ai l'article ici. Je pourrai vous en donner une copie si vous n'avez pas eu la chance de le lire. Au début de l'article, on dit: « La flambée du diesel [...] coûte 2000 \$ de plus par jour à un agriculteur de Lanaudière, un choc qui risque de finir par se refléter sur les prix en supermarché. »

Ça fait longtemps que nous, les conservateurs, disons que le coût du diésel va avoir un effet direct sur le coût de l'épicerie. C'est aussi ce qu'on dit ce matin. On dit que, dans le cas de cet agriculteur, pour cette saison des récoltes, la somme consacrée à l'achat de diésel va passer de 100 000 \$ à 200 000 \$.

Qu'avez-vous à dire à M. Majeau, monsieur le ministre?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est une bonne nouvelle que nous ayons étendu la suspension de la taxe d'accise fédérale sur le carburant, sinon ce serait plus élevé. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que je suis certain qu'il comprend le contexte mondial dans lequel nous vivons. Évidemment, ce qu'on est en train de voir dans le conflit au Moyen-Orient et dans la guerre en Ukraine exerce une pression sur le prix des carburants et sur le prix des fertilisants. C'est pour ça que, non seulement nous avons mis ça en place, mais nous avons mis en place la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, pour produire plus d'aliments chez nous et pour aider, justement, nos transformateurs à en faire plus chez nous.

C'est une stratégie multifacette. La première chose, c'est que nous faisons notre part d'efforts en suspendant la taxe fédérale d'accise sur le carburant, sur le diésel dans ce cas-ci. En même temps, nous nous focalisons sur ce que nous contrôlons, c'est-à-dire bâtir une économie canadienne et nous assurer que nous avons des stratégies en place pour aider nos agriculteurs.

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à répondre à M. Majeau? Là, on va rétablir la taxe en partie en février, puis en avril. Êtes-vous prêt à dire que, si les coûts sont encore élevés et que nos agriculteurs et nos transporteurs sont égores, vous allez prolonger la baisse de taxe?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais à M. Majeau que nous avons été là pour nos agriculteurs et que nous avons été là pour les différents secteurs de l'économie. Je suis sûr que M. Majeau comprend mon rôle comme ministre des Finances. D'un côté, il faut que nous soyons là pour aider les gens. D'un autre côté, je connais les gens de votre coin, et ils veulent certainement que je sois fiscalement responsable aussi. C'est exactement ce que je fais. Il faut trouver le bon équilibre dans ces choses-là. Il faut offrir de l'aide, tout en étant fiscalement responsable. On parle d'une mesure de 5,3 milliards de dollars.

Eric Lefebvre: Alors, est-ce qu'il faut réduire la taxe de façon permanente plutôt que de multiplier les suspensions temporaires? Pour le moment, vous aimez mieux adopter une mesure temporaire, et vous allez évaluer la situation au fur et à mesure. Est-ce bien ça?

• (1650)

L'hon. François-Philippe Champagne: S'il y a une chose que M. Majeau comprend, c'est la volatilité et la complexité de l'environnement mondial. Il est très conscient, je le sais, de cette pression inflationniste sur les prix du diésel.

Nous l'avons vu entre autres au Canada, mais, si vous regardez un peu ce qui se passe relativement à l'évolution du prix mondial, vous constaterez qu'il y a énormément de volatilité présentement. Je vous dirais que le Canada s'en tire mieux que d'autres pays. Si vous regardez les prix du diésel dans les autres pays, vous constaterez que le Canada s'en sort mieux, parce que le Canada est un producteur net de diésel et que nous produisons du diésel à plein rendement.

Certainement, nous ne sommes pas complètement immunisés contre les chocs mondiaux dans le domaine de l'énergie.

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, vous utilisez souvent le mot « abordabilité » et vous voulez améliorer l'abordabilité sur le plan des coûts. Ne pensez-vous pas que ce serait une des bonnes mesures que d'éliminer cette taxe pour de bon?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais à M. Majeau et à ses collègues qu'il ne faut pas prendre cette mesure de façon unique; il faut regarder l'ensemble des mesures. J'imagine que vous avez distribué l'information aux gens de votre circonscription, monsieur Lefebvre. Il faut voir l'ensemble des mesures que nous avons prises en matière d'abordabilité et que nous avons présentées dans la mise à jour économique. Je suis certain que vous avez présenté ça à vos concitoyens pour qu'ils puissent connaître les avantages auxquels ils ont droit. Ça fait partie d'un ensemble d'avantages. Si vous n'avez pas cette information, je vous en enverrai une copie. Comme ça, vous pourrez peut-être la transmettre à vos concitoyens dans votre correspondance avec eux.

Eric Lefebvre: Merci, monsieur le ministre.

Il y a une lacune que vous n'avez pas comblée. Lorsque la taxe sur le carbone imposée aux consommateurs a été abolie, en 2025...

La présidente: Ça conclut votre temps de parole, monsieur Lefebvre.

Monsieur Lavoie, vous avez six minutes.

Steeve Lavoie: Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le ministre. Je suis content de pouvoir vous parler encore une fois, cette fois au sujet du projet de loi C-38.

Nous voyons tous que la hausse des prix à la pompe touche de façon importante les individus et les entreprises. Je voudrais passer un peu de temps à parler des entreprises.

Vous avez parlé du diésel. J'ai une pensée pour les agriculteurs. Je viens d'une famille d'agriculteurs. J'ai mis de l'essence dans le tracteur, comme on dit, tous les jours pendant l'été. Nous vidions ça plusieurs fois par jour quand nous faisions les foin. Alors, j'ai une pensée pour eux.

Vous l'avez dit, ça coûte plus de 5 milliards de dollars au gouvernement. Alors, c'est une mesure qui est quand même importante au Canada.

Je vous ramène dans la région de Québec. Souvent, les gens ne voient pas entièrement à quel point Québec est un carrefour. Nous avons des liens ferroviaires, des liens maritimes, des liens aériens, et nous sommes un carrefour routier. Il y a beaucoup de transport routier qui se fait dans la grande région de Québec. Nous avons 27 parcs industriels. Les gens ne le savent pas, parce qu'ils voient souvent Québec d'un point de vue touristique, mais nous avons 27 parcs industriels. Alors, il y a beaucoup de transport qui se fait dans la grande région de Québec. Je ne peux pas m'empêcher de parler du port de Québec, qui se modernise et où il y a beaucoup de va-et-vient sur le plan du transport routier.

Je voudrais que vous expliquiez concrètement aux gens de Québec et aux entreprises de Québec les retombées de ces mesures sur les entreprises. Je parle de cet allègement relativement au carburant.

Comme on le disait plus tôt dans la rencontre, ça s'adresse aussi aux PME, même les plus petites, et non seulement aux plus grandes entreprises.

Compte tenu de toute cette effervescence, Québec est vraiment un carrefour important sur le plan du transport. Parlez-moi un peu de ça.

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous avez raison, monsieur Lavoie. Vous savez, j'ai grandi à Québec, à côté de la Pyramide de Sainte-Foy. Donc, vous comprenez que je comprends un peu la dynamique à Québec et le rôle que Québec joue en matière de logistique, notamment par l'aéroport, sans compter le transport ferroviaire qui se fait par la Voie maritime du Saint-Laurent et le port de Québec.

Vous avez raison de dire que cette mesure est une mesure importante, parce que les gens de Québec sont des innovateurs, des bâtisseurs et des entrepreneurs.

Quand on prolonge la suspension de la taxe d'accise fédérale sur le carburant, c'est une mesure immédiate et concrète. Notre collègue M. Lefebvre en parlait tantôt. Il se demandait ce que nous pouvions faire concrètement pour les agriculteurs et les chauffeurs de camion, par exemple. Bref, on parle ici de tous ceux qui sont dans la chaîne logistique alimentaire et de ceux qui déplacent des matières à l'intérieur du pays. Là, vous avez une mesure qui s'applique immédiatement et qui est simple. J'insiste sur le mot « simple ». Vous n'avez pas besoin de formulaire. Vous n'avez pas besoin de faire une demande. La suspension est automatique.

Nous avons vu que ça avait un effet direct, parce que nous l'avons évidemment mesuré. Nous l'avons dit: le lendemain de la suspension, nous voyions déjà une baisse des prix du carburant d'à peu près 0,10 \$ dans les provinces canadiennes. Donc, nous avons vu que c'était une mesure directe.

Je regardais aussi les recommandations que le Comité m'a fait parvenir dans le cadre du budget. Je suis en train de voir ça. Il y est question de simplicité et de mesures efficaces. Ça, c'en est un bel exemple, parce que ça touche tout le monde. Ça touche évidemment la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Ça touche aussi la chaîne du transport. Ça touche aussi les entrepreneurs du Québec. Tous ceux qui sont dans la chaîne logistique d'une façon ou d'une autre vont en bénéficier. C'était la bonne mesure au bon moment.

Cela dit, comme je le disais à M. Lefebvre, notre collègue conservateur, les gens s'attendent à ce que le ministre des Finances ait le cœur à la bonne place, c'est-à-dire à ce qu'il aide les gens quand ils en ont besoin, mais aussi à ce qu'il soit prudent et sérieux, parce qu'on parle de deniers publics. Ce sont des deniers publics. Ça fait partie de l'identité canadienne que de s'aider les uns les autres quand on en a besoin. Nous avons des recettes fiscales que nous pouvions justement utiliser pour aider les gens. C'est pour ça que nous avons trouvé une mesure ciblée et immédiate qui, dans plusieurs cas, correspond aux meilleures pratiques que nous avons vues dans des institutions internationales qui ont salué la mesure canadienne.

• (1655)

Steeve Lavoie: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Il y a une tendance que j'ai remarquée dans vos réponses. C'est peut-être en raison de votre mère; vous me parlez souvent de votre mère. Nous avons parlé plus tôt de la superdéduction et du fait que c'était simple et que ça s'adressait à toutes les entreprises. Vous venez de parler de la taxe d'accise: c'est simple.

Est-ce que c'est une tendance? Est-ce que c'est la couleur que vous mettez présentement au ministère? Est-ce que vous avez dit aux gens du ministère qu'on allait prendre des mesures, mais qu'elles allaient être concrètes, directes et simples, et qu'il n'y aurait pas 10 000 formulaires?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je parle aux gens d'une façon qui nous permet de nous comprendre. En matière fiscale, souvent, ça a été très complexe. Moi, j'essaie de ramener de la simplicité, des choses immédiates, des choses efficaces. C'est vrai, je parle souvent de ça.

Vous savez, je viens de la Mauricie. Je dis souvent qu'il faut s'assurer d'avoir des mesures concrètes que les gens peuvent comprendre, justement pour qu'ils puissent en bénéficier.

Alors, oui, ça fait partie de cet esprit que j'ai. Vous allez voir dans le prochain budget aussi toute la question de la simplification. Il s'agit de s'assurer que c'est accessible à tout le monde et que les gens comprennent, justement. Vous l'avez même vu dans le dernier budget. Je pense que c'était la première fois au Canada, ou du moins la première fois depuis longtemps, selon ce qu'on m'a dit, qu'on incluait, dans les premières pages, un chapitre d'introduction pour que les gens comprennent bien. Sinon, lire tout ça peut être un peu aride. Là, il y a un chapitre où nous présentons exactement les mesures que nous mettons en place. Je pense que ça fait justement partie de cette vision.

Je dis toujours qu'il faut être capable d'expliquer à ses proches les mesures. Quand des mesures comme ça sont bien comprises, les gens peuvent s'y reporter et les apprécier.

Steeve Lavoie: Merci, monsieur le ministre.

La présidente: Merci, monsieur Lavoie.

Nous allons continuer maintenant par M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je veux assurer une chose au ministre: tous les budgets de l'histoire canadienne avaient une première page. Je l'ai vérifié.

Cela étant dit, en répondant à M. Lavoie, vous avez d'abord dit que c'était une mesure qui touchait tout le monde. Une minute après, vous avez dit que c'était une mesure ciblée.

Pourriez-vous déposer une réponse par écrit au Comité indiquant ce que le ministère des Finances considère comme étant ciblé et précisant si, lorsque ça touche tout le monde, ça se qualifie?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je voulais dire d'abord sur la présentation du budget, c'est que je pense que c'est une des premières fois où il y a vraiment un chapitre d'introduction qui explique les grandes mesures du budget. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a toujours eu une première page, comme il y a toujours eu une dernière page. Toutefois, je pense que c'était une première.

Jean-Denis Garon: C'est trop d'amabilité que de faire cette précision.

Alors, c'est ciblé et ça touche tout le monde.

Voulez-vous juste déposer la réponse par écrit au Comité? Nous allons vous laisser du temps pour y penser.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est comme vous le voulez.

Jean-Denis Garon: C'est excellent. Ça vaut réflexion.

Vous allez trouver que j'ai de drôles de passe-temps, mais, moi, je l'ai écouté, le comité plénier du Sénat.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est bien. Merci.

Jean-Denis Garon: Le sénateur Gignac vous a posé la question suivante: est-ce que vous avez fait des études au ministère pour nous garantir qu'il n'y a pas une portion de la baisse de cette taxe qui est allée dans les poches des pétrolières? Vous avez répondu que vous aviez regardé ce qu'il en était le premier jour et que, le premier jour, les prix avaient baissé, etc. Nous la connaissons, votre réponse.

Ça fait 120 jours que cette baisse de taxe est en vigueur. Je m'intéresse aux 119 autres jours.

Pouvez-vous déposer au Comité les études du ministère des Finances qui nous démontrent quelle a été l'incidence de la baisse de la taxe et quel pourcentage de la baisse de la taxe a vraiment fini dans les poches des consommateurs? Nous savons qu'il y en a eu une partie, mais nous aimerions savoir quelles études ont été faites.

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, je vous remercie d'avoir écouté mon témoignage. Vous avez dit que vous aviez déjà eu réponse à votre question.

Jean-Denis Garon: Non. J'ai trouvé que les sénateurs étaient très patients, parce que vous ne répondiez pas. Le sénateur Gignac était très patient.

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous savez, le sénateur Gignac et moi, nous nous parlons souvent.

Jean-Denis Garon: Où sont les études?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que j'ai dit au sénateur Gignac, effectivement, c'est que nous avons demandé au Bureau de la concurrence de jouer son rôle, et nous l'avons vu. Vous l'avez même vue, la réduction. Comme je le disais, dans les provinces canadiennes, nous avons vu que ça avait été passé. Les gens à la maison savent...

Jean-Denis Garon: Vous disiez que vous l'aviez vu le premier jour.

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Garon, les gens à la maison savent faire la part des choses. Ils comprennent bien que, si ce n'était pas de la suspension de la taxe, le prix serait plus élevé de 0,04 \$ et de 0,10 \$, quand vous parlez du diésel et du plein d'essence. Les gens comprennent ça.

• (1700)

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, vous êtes avocat; moi, je suis économiste. Ce sont des choses qu'on enseigne à des niveaux très avancés. Vous dites que les gens à la maison font la part des choses, mais est-ce qu'ils ont pris des bases de données et fait un modèle économétrique pour calculer quelque chose de compliqué, monsieur le ministre? Je ne veux pas vous sous-estimer, mais ça mérite des études.

Est-ce que vous les avez et est-ce que vous allez les déposer au Comité? Je parle de celles de votre ministère.

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je vous dis, c'est qu'effectivement, si ce n'était pas de la suspension de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, les prix seraient plus élevés. Nous avons vu l'effet immédiat que ça a donné.

Jean-Denis Garon: De combien seraient-ils plus élevés?

L'hon. François-Philippe Champagne: Évidemment, ce serait de 0,04 \$ pour le diésel et de 0,10 \$ pour l'essence.

Jean-Denis Garon: Vous avez des études de votre ministère pour confirmer ça, n'est-ce pas?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est mathématique. Vous êtes économiste. Si nous n'avions pas suspendu la taxe, elle serait encore en vigueur. Alors, évidemment, c'est 0,10 \$ et 0,04 \$.

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, je peux vous dire une chose, et je vous le dis bien officiellement: vous avez besoin d'un cours d'économie.

L'hon. François-Philippe Champagne: Écoutez, je...

Une voix: Oh, oh!

Jean-Denis Garon: M. Leitão le sait, ça s'appelle l'incidence d'une taxe, monsieur le ministre.

J'aimerais savoir autre chose.

Il y a eu, dans des États américains, des études qui ont été faites où on a montré qu'une portion d'environ 20 à 25 % de la baisse de la taxe d'accise était allée dans les poches des pétrolières et des distributeurs, qui peut-être en ont besoin. Il y a eu aussi des études à l'Université de Melbourne, récemment. La même politique que celle que vous avez mise en place a été essayée en Australie. Les

chercheurs concluent qu'on aurait mieux fait de faire un transfert en donnant un chèque.

Quand vous avez mis cette politique sur pied, au mois de juin, il y avait une question de circonstances. Ça pressait, on l'a fait et tout le monde a mis de l'eau dans son vin. Maintenant, aujourd'hui, cette politique arrive le même jour que celui où vous remettez votre chèque. Là, vous allez me vanter votre chèque pour ne pas répondre à ma question, mais pourquoi n'avez-vous pas tout simplement bonifié le chèque que les gens ont eu aujourd'hui?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je comprends que vous avez fait un cours en économie, mais je peux vous dire que le Fonds monétaire international et l'OCDE ont salué la mesure canadienne.

Jean-Denis Garon: Donc, le Fonds monétaire international a un document...

L'hon. François-Philippe Champagne: Ils l'ont vue, la mesure canadienne, monsieur Garon. À la différence de vous, ils ont dit que c'était une des mesures à adopter. J'ai eu des discussions avec mes collègues du G20, et c'est une des bonnes façons de faire. C'est une mesure immédiate, ciblée, qui touche les Canadiens. Alors, je vous dirais que...

Jean-Denis Garon: Vous savez, monsieur le ministre...

L'hon. François-Philippe Champagne: ... nous avons bien fait, parce que c'était un moment où il fallait aider les Canadiens.

Jean-Denis Garon: Je vous rappelle que nous sommes égaux pour le temps de parole.

Monsieur le ministre, nous savons tous que le projet de loi va être adopté, sauf que c'est notre travail de parlementaire de poser ces questions techniques.

Nous savons que, lorsqu'on suspend une taxe d'accise, ce n'est pas 100 % de la baisse de taxe, ultimement, après les premiers jours, qui finit dans les poches des consommateurs. C'est assumé; nous le savons tous. La question, c'est de savoir si c'est une part de 95, 90, 60 ou 50 % de la baisse qui finit dans les poches des consommateurs. C'est une question légitime. Vous dites qu'il faut qu'on soit fiscalement responsable. C'est une question qui est légitime.

Vous dites que ça a été salué. Alors, où est le document du FMI qui a calculé exactement, dans le contexte canadien, l'incidence de cette taxe? Où est le document? Est-ce que vous voulez le déposer au Comité?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je comprends votre question. C'est une bonne question. Je vous réponds. Je trouve la teueur de votre commentaire de tantôt un peu dépassée, mais ça vous appartient, comme parlementaire. Ce que je peux vous dire...

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, c'est parce que...

L'hon. François-Philippe Champagne: Moi, je le fais avec respect. Je vous traite avec respect. Je m'attends au même respect des deux côtés.

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, je vous traite avec respect.

Or, quand vous nous dites que c'est mathématique, qu'au ministère des Finances d'un pays du G7, quand on gère un budget de centaines de milliards de dollars, on n'a pas besoin de faire de calculs, et que tout le monde est capable de le faire à la maison, qu'est-ce que ça dit de ce que vous pensez du comité parlementaire, monsieur le ministre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Non. Ce que je vous ai dit, c'est que, si nous n'avions pas suspendu la taxe, évidemment, le prix du carburant serait de 0,10 \$ plus élevé et de 0,04 \$ plus élevé pour le diésel. C'est ce que je vous dis.

Jean-Denis Garon: Alors, ce que je vous demande, comme parlementaire...

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous nous sommes compris là-dessus, au moins, en mathématiques et en économie.

Jean-Denis Garon: Ce que je vous demande, comme parlementaire, c'est de déposer au Comité les études de votre ministère qui démontrent ce que vous dites, parce que ça va à l'encontre de ce qu'on connaît théoriquement et empiriquement de l'analyse des taxes en sciences économiques. Alors, je vous le demande.

La présidente: Merci, monsieur Garon. Ça conclut votre temps de parole.

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci de votre demande.

[Traduction]

La présidente: Je crois comprendre que les membres du Comité sont d'accord pour accorder cinq minutes à Mme May.

Madame May, vous avez cinq minutes.

Elizabeth May: Merci beaucoup à tous les membres du Comité. Je vous suis très reconnaissante de me donner cette occasion.

[Français]

Je remercie tous les partis de leur générosité.

[Traduction]

J'essaie de régler mon chronomètre pour ne pas dépasser le temps imparti, mais je suis certaine que l'on me le dira si je me suis trompée. Je n'aime pas cela quand ça arrive.

Merci, monsieur le ministre. J'ai une série de questions sur l'histoire de la taxe sur l'essence. Tout cela n'est qu'un lointain souvenir. Je pense bien que c'est avant 2015 que Stephen Harper, l'ancien premier ministre, a rendu permanente la taxe sur l'essence, comme on l'appelait à l'époque. Ensuite, c'est devenu le Fonds de la taxe sur l'essence, qui était consacré au transport en commun. La mesure avait été très bien accueillie par le monde municipal, car elle créait une source de financement fiable et prévisible pour le transport urbain.

Je n'essaie pas de remettre le dentifrice dans le tube, mais de retracer ce qui s'est passé. Je suis certes favorable à toute mesure visant à aider les Canadiens à faire face à la crise de l'abordabilité, mais je veux aussi savoir comment cette décision augmentera la dette et le déficit, sans doute, car il y aura moins d'argent dans les coffres fédéraux. Je sais que vous avez une réponse rapide à cela, à savoir dans quelle mesure la suspension et son prolongement contribueront à l'augmentation du déficit pour l'exercice en cours, mais j'aimerais aussi savoir si les municipalités peuvent avoir autant de prévisibilité quant au financement pour investir dans le transport en commun en milieu urbain.

• (1705)

L'hon. François-Philippe Champagne: J'ai deux ou trois commentaires à ce sujet. Je tiens d'abord à vous remercier. J'aurais aimé que vous soyez présente chaque fois que j'ai comparu devant le Comité.

Le coût fiscal de la mesure est de 5,3 milliards de dollars. Je dirais, madame May, que je pense que c'est la bonne chose à faire, la chose juste à faire. Nos recettes ont augmenté, comme vous pouvez l'imaginer compte tenu de la hausse du prix du pétrole. Il y a eu une certaine volatilité. Je pense qu'utiliser une partie de ces recettes pour aider les Canadiens en cette période difficile, sachant où vous voulez en venir et ce que vous défendez, est la bonne chose à faire. On s'attendrait à ce qu'un gouvernement d'un pays du G7 ait la capacité fiscale, pour reprendre les mots de notre collègue, M. Garon, de soutenir les Canadiens à un moment comme celui-ci. C'est une façon de dire à nos agriculteurs, à nos pêcheurs et à nos travailleurs du secteur logistique que nous sommes à leurs côtés.

Vous trouverez dans la littérature, ou du moins c'est ce que j'ai entendu lors des réunions auxquelles j'ai assisté, que les pays qui ont la capacité fiscale d'offrir du soutien devraient le faire, mais — M. Garon a raison — de manière ciblée et limitée dans le temps, avec des mesures très précises et immédiates pouvant aider les gens. Je pense que c'est perçu par d'autres comme une façon de faire canadienne pour aider la population en des temps difficiles.

Elizabeth May: J'ai une brève question complémentaire. Lorsque j'ai rencontré les dirigeants municipaux, ils n'étaient pas certains. Les annonces et les communiqués de presse se succèdent: on annonce des investissements pour les infrastructures et pour le transport en commun, mais on me dit que pour les administrations municipales, la façon d'accéder aux fonds pour le transport en commun n'est pas très claire. Les besoins en transport en commun en milieu rural demeurent criants, comme l'a démontré l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous avons besoin de transport en commun abordable et prévisible partout au pays, mais nous n'en avons pas.

L'hon. François-Philippe Champagne: Premièrement, madame May, merci encore une fois de votre intervention et d'avoir présenté votre point de vue au Comité ainsi qu'à moi-même.

Je dirais que nous avons fait un investissement générationnel. Je pense que ce que vous avez vu dans le budget de 2025 et dans la mise à jour économique du printemps, c'est que le Canada adopte une approche différente. Prenez par exemple les investissements en infrastructure au Canada et comparez-les à l'un des pays les plus importants, l'Allemagne, j'irais même jusqu'à dire qu'ils sont supérieurs aux investissements en Allemagne. L'Allemagne investit 500 milliards de dollars sur 12 ans, et son programme pour les infrastructures est considéré comme le modèle à suivre. Au Canada, selon la comptabilité de caisse, le montant s'élève à 425 milliards de dollars sur cinq ans. Certains diront que nous avons le programme d'infrastructure le plus important que l'on ait vu parmi les pays du G7.

Je dirais que nous faisons un investissement générationnel. Si la question est de savoir si nous pouvons en faire plus, nous pouvons toujours en faire plus, et nous voulons travailler avec divers partenaires, notamment nos partenaires autochtones, les municipalités et les provinces.

Elizabeth May: En Colombie-Britannique, les femmes autochtones défavorisées sont encore obligées de faire de l'auto-stop. Il n'y a pas d'autobus. En Allemagne, les gens n'ont pas à faire de l'auto-stop entre les grandes villes, car leurs infrastructures sont meilleures. Nous faisons des investissements, mais je ne vois pas d'investissements dans le transport en commun, que ce soit en milieu rural ou urbain.

Mon temps est probablement écoulé, mais s'il s'agit d'investissements que nous pouvons espérer voir dans le prochain budget... Pour un pays industrialisé et riche, il est honteux de ne pas offrir aux personnes qui n'ont pas les moyens d'avoir leur propre voiture une façon de se déplacer du point A au point B.

La présidente: Merci, madame May. Votre temps est écoulé.

Nous poursuivrons maintenant avec Mme Anstey, pour cinq minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci. Je suis ravie d'être ici.

Merci, monsieur le ministre.

Monsieur le ministre, le prix du diésel exerce une pression énorme sur les Canadiens, surtout dans le Canada atlantique, d'où je viens, où 25 % des ménages chauffent leur maison au mazout. À l'échelle nationale, le prix moyen était de 2,63 \$ le litre, ce qui représente une augmentation de 38 % en seulement trois mois. Une semaine plus tard, il atteignait 2,74 \$. Aujourd'hui, dans ma collectivité, il était de 2,77 \$.

Votre gouvernement a présenté le projet de loi C-38 afin de prolonger l'allègement de la taxe d'accise fédérale de 4 cents le litre sur le diésel, en disant que cela aiderait les camionneurs et — pour reprendre vos propres mots — les « agriculteurs » et les « pêcheurs » à gérer les coûts de carburant plus élevés. Votre gouvernement convient que l'élimination de la taxe fédérale sur le diésel offre un allègement lorsque les prix sont élevés, n'est-ce pas?

• (1710)

L'hon. François-Philippe Champagne: Oui. C'est une mesure efficace qui soutient les familles, les agriculteurs, les pêcheurs et les camionneurs.

Je veux préciser quelque chose. Le diésel utilisé pour la production d'électricité ou pour le chauffage n'est pas taxé. Étant donné que la députée a parlé du chauffage, j'apporte cette précision pour ceux qui nous écoutent à la maison.

Carol Anstey: Le gouvernement dit que le projet de loi C-38 prévoit un allègement des coûts sur lesquels il peut agir. La politique fiscale et les règles fédérales sur la tarification du carbone pour l'industrie sont aussi des choses que le gouvernement contrôle. Si la levée de la taxe d'accise de 4 ¢ le litre donne un répit, pourquoi s'arrêter là? Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'imposer des coûts additionnels sur la production de diésel?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je sais que la députée veut aussi que je sois prudent. Elle me veut responsable sur le plan fiscal. En tout cas, je pense que c'est ce à quoi les gens qui nous regardent s'attendent de leur ministre des Finances. Il nous faut donc des mesures ciblées mises en place en temps opportun et adaptées aux besoins de la population.

Nous vivons dans un monde très instable et très complexe. Comme il y a beaucoup d'incertitude, personne ne peut prévoir l'avenir. Prenez les contrats à terme standardisés; même sur le dié-

sel, les contrats à terme standardisés européens ont enregistré une baisse de 5 % aujourd'hui. Je pense que nous sommes tous deux d'accord pour dire que le contexte est volatil.

C'est une politique intelligente de prolonger la suspension et le soutien direct aux Canadiens — comme le disait notre collègue —, mais il faut aussi, en même temps, faire preuve de prudence sur le plan fiscal parce que le contexte géopolitique change rapidement. Un certain nombre d'événements hors de notre contrôle pourraient survenir et avoir une incidence sur le prix du pétrole et du diésel.

Carol Anstey: Pour cette raison, il est très important que le gouvernement contrôle ce qu'il peut contrôler par rapport à la situation.

Avez-vous calculé dans quelle mesure la tarification du carbone pour l'industrie fait augmenter les coûts de production de diésel au Canada? Le gouvernement a-t-il mené une étude sur le sujet?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est soutenir les gens. En même temps, la députée comprend probablement l'importance pour le gouvernement de respecter son cadre financier lorsqu'il choisit les mesures de soutien à mettre en place.

Carol Anstey: Bien sûr.

Avez-vous mesuré les coûts?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous nous concentrons sur les autres mesures d'abordabilité, comme je l'ai dit, et sur le train de mesures d'abordabilité dont vous pouvez prendre connaissance. Je l'ai expliqué à votre collègue. Il ne faut pas considérer...

Carol Anstey: Avez-vous mesuré les coûts de la tarification du carbone pour l'industrie sur le diésel en particulier et ses répercussions?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je peux vous dire le coût de la mesure. Selon nos calculs, le coût de la suspension se chiffre à 5,3 milliards...

Carol Anstey: Non. Je veux dire le coût de la tarification du carbone pour l'industrie sur la production de diésel au Canada. Avez-vous étudié le coût?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous nous sommes concentrés sur cette mesure-là. C'est ce que je peux vous dire. Nous avons misé sur cette aide...

Carol Anstey: Autrement dit, vous n'avez pas mené d'étude.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... et sur les autres mesures que nous avons présentées, qui font partie d'une vaste série de soutiens pour les familles.

Je suis certain que vous l'avez vue. Je pense que votre collègue, M. Lefebvre, en veut une copie. Je suis heureux de...

Carol Anstey: J'ai une dernière question: seriez-vous prêt à appuyer le retrait des taxes fédérales sur la production de diésel afin de fournir d'autres allègements aux Canadiens? Répondez par oui ou non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous recherchons constamment des mesures pour donner du répit aux Canadiens. Nous en avons une très concrète, limitée dans le temps, mais très efficace pour soutenir les Canadiens...

Carol Anstey: J'aimerais céder le reste de mon temps de parole à mon collègue.

Eric Lefebvre: Merci.

[Français]

Lorsque la taxe d'accise sur le carburant a été suspendue, le 20 avril dernier, les détaillants avaient en stock du carburant pour lequel ils avaient déjà payé la taxe. Du jour au lendemain, ils n'ont pas pu récupérer ça dans le coût à la pompe. Les détaillants de marchandises et de carburant ont dû absorber des centaines de millions de dollars, et l'Agence du revenu du Canada ne dispose d'aucun mécanisme pour les rembourser.

Qu'avez-vous à dire à ces détaillants, monsieur le ministre?

La présidente: Veuillez répondre en 10 secondes.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je suis très au courant de leur position, et c'est une situation que nous étudions.

Eric Lefebvre: Merci.

La présidente: Merci, madame Anstey et monsieur Lefebvre.

[Traduction]

Nous poursuivons avec M. Sawatzky pour cinq minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente.

[Français]

Merci, monsieur le ministre, d'être avec nous aujourd'hui.

[Traduction]

Le gouvernement s'efforce de rendre la vie plus abordable pour les Canadiens. C'est aujourd'hui qu'est versée l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui aide 12 millions de Canadiens, y compris un grand nombre de mes concitoyens dans la circonscription New Westminster—Burnaby—Maillardville, à raison de 170 \$ par personne et de 340 \$ par famille de quatre.

C'est une des nombreuses mesures d'abordabilité prises par le gouvernement, dont font partie également la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, le Programme national d'alimentation scolaire, l'Allocation canadienne pour enfants et le Régime canadien de soins dentaires.

Nous prolongeons aussi la suspension de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Monsieur le ministre, pourriez-vous dire combien exactement économiseront les Canadiens à la pompe grâce à la prolongation de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et quelles pourraient en être les retombées pour les familles canadiennes pendant toute la durée de la prolongation?

• (1715)

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci de la question.

Je pense que cette mesure répond aux besoins des Canadiens. Elle est applicable sur-le-champ.

Nous avons reçu aujourd'hui plusieurs questions des collègues conservateurs et d'autres partis qui nous ont demandé comment nous pourrions soutenir les Canadiens. Je suis content que vous ayez mentionné l'abordabilité, car c'est le thème central. Lorsque je discute de l'abordabilité — comme ce fut le cas avec Mme Martin —, je parle toujours de la « pyramide de l'abordabilité ». La première chose que font les gens est de se trouver un chez-soi sécuritaire dont le loyer n'est pas trop élevé pour leurs moyens. Ils se demandent ensuite comment ils vont payer leur panier d'épicerie.

C'est une question qui revient chaque semaine ou aux deux semaines. Il y a ensuite le coût de l'essence.

Le gouvernement agit sur ces trois fronts. Il y a d'abord les investissements générationnels dans le logement parce que c'est habituellement la dépense la plus importante pour les familles sur le plan du revenu disponible.

Pour l'épicerie, nous avons fourni aux gens une aide substantielle. La prestation s'élève à plus de 1 800 \$ pour une famille de quatre. C'est non négligeable. Aux dires de Banques alimentaires Canada et d'autres organismes du milieu, cette mesure a des effets énormes. Un des quatre versements de l'allocation a justement lieu aujourd'hui.

Il y a ensuite le prix de l'essence et les autres dépenses.

Dans le contexte actuel, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement ne s'arrête pas à une mesure. Vous avez raison. Je pense particulièrement à vous, cher collègue, à vous et à votre génération. Voilà pourquoi j'ai dit que les collègues étaient très intéressés par ce tableau qui présente toutes les mesures que nous avons prises.

Il y a au total une dizaine de mesures qui vont de l'éducation préscolaire et des garderies jusqu'aux soins dentaires en passant par le programme canadien de prêts et bourses.

Il faut voir cette mesure comme une partie d'un vaste ensemble qui démontre aux Canadiens que le gouvernement les soutient. Nous traversons une période où les Canadiens ont besoin du soutien de leur gouvernement. Le projet de loi C-38 en est une composante.

Puisque les revenus du gouvernement sont plus élevés en raison du prix de l'essence, nous avons décidé d'en affecter une partie pour soutenir les Canadiens en cette période difficile. Cette politique a d'ailleurs été applaudie partout au pays. Elle est applicable immédiatement. Il n'y a aucun formulaire à remplir. Les Canadiens l'obtiennent à chaque plein d'essence. Elle atténue aussi la pression sur le prix des aliments et sur l'ensemble de la chaîne logistique à la grandeur du pays.

Les Canadiens ont un appétit pour ce type de mesure simple, ciblée et exempte de bureaucratie. Ils en profitent dès qu'ils font le plein, d'où le soutien unanime qu'elle récolte.

Je tiens à remercier les députés de la Chambre de l'avoir appuyée. C'est la bonne chose à faire au bon moment pour les Canadiens.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Évidemment, nous composons avec ces difficultés dans le contexte des changements majeurs qui bouleversent l'ordre mondial. Vendredi, les pays du G7 se sont entendus pour libérer 100 millions de barils de diésel et de pétrole issus de réserves stratégiques. Cette décision aura sans conteste des répercussions sur les prix. Pourriez-vous parler brièvement des conséquences de ces changements mondiaux sur la vie quotidienne des Canadiens?

L'hon. François-Philippe Champagne: Oui. Vous avez raison. Les dirigeants des pays du G7 ont fait une déclaration. Le Canada a appuyé le déblocage coordonné de 100 millions de barils, y compris le diésel à chargement frontal, applicable immédiatement et qui s'échelonne au cours des quatre prochains mois.

Le gouvernement a communiqué avec les raffineries canadiennes pour s'assurer qu'elles optimiseront la capacité de production de diésel pour répondre aux circonstances. Le Canada est un exportateur net de diésel. Lorsque nous comparons le Canada avec les autres pays — bien mince consolation pour les gens qui voient le prix à la pompe —, nous constatons que nous sommes moins touchés que les autres membres du G7. Par conséquent, comme les recettes du gouvernement provenant des ressources ont augmenté, nous avons décidé de consacrer une part de ces recettes pour soutenir les Canadiens et...

La présidente: Merci, monsieur le ministre. Le temps est écoulé.

Merci, monsieur Sawatzky.

[Français]

Nous allons continuer par M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

J'ai une question un peu technique sur la mesure. Par exemple, on sait que, dans votre dernier budget, dans ce que vous avez appelé des investissements en capital, vous avez mis des crédits d'impôt, notamment pour les entreprises. Je ne veux pas relancer tout ce débat, mais, cette mesure, aujourd'hui, est-ce que vous la calculez comme un investissement en capital?

• (1720)

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pourrais vous fournir plus tard une réponse précise à cette question, monsieur Garon. Comme vous l'avez dit, c'est une question technique.

Jean-Denis Garon: Ça ne devrait pas l'être, mais, comme nous ne savons plus ce qui est un investissement, je tente ma chance en vous le demandant.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est parce que je veux en être sûr. Tantôt, vous m'avez demandé d'être très précis dans mes réponses. Donc, nous allons vous répondre par écrit pour que vous ayez toutes les précisions. Je voudrais aussi mettre la réponse dans le contexte de l'analyse, parce que je sais que vous ne voulez pas juste un oui ou un non. Vous voulez l'analyse derrière la réponse, donc nous allons vous fournir l'analyse.

Jean-Denis Garon: En fait, je suis surpris, parce que ce n'est pas un investissement en capital.

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous allons vous fournir par écrit l'analyse. Comme ça, vous aurez toute la documentation que vous souhaitez.

Jean-Denis Garon: Toutefois, je conviens comme vous que c'est devenu mélangeant, vos définitions. Donc, c'est bien que...

L'hon. François-Philippe Champagne: Non, je pense que les gens comprennent bien, et le directeur parlementaire du budget aussi.

Cependant, dans le but de vous donner une réponse très précise, comme vous me l'avez demandé tantôt...

Jean-Denis Garon: Vous comprenez bien, mais c'est dur à dire.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est une façon de plus de présenter l'analyse budgétaire.

Je sais que vous voulez des réponses précises et techniques, donc je veux vous le dire par écrit, mais c'est effectivement une dépense de fonctionnement.

Jean-Denis Garon: Dans mon tour de parole précédent, je vous ai demandé des analyses techniques. Vous pourriez faire tout ça en même temps.

J'ai une dernière question à poser rapidement, car il me reste seulement une minute.

On dit toujours qu'il n'y a rien de plus permanent qu'une politique temporaire, surtout quand c'est une baisse de taxe. C'est toujours difficile de remonter une taxe ou de la ramener.

Est-ce que vous avez établi des critères qui vont guider votre choix lorsque ce sera le temps, éventuellement, de prendre une nouvelle fois la décision, peut-être, de prolonger la mesure d'allègement? Est-ce que ces critères sont connus?

L'hon. François-Philippe Champagne: Tout à fait.

Vous savez comme moi que le monde évolue rapidement. Il y a beaucoup de volatilité et de complexité.

Jean-Denis Garon: Donc, ça vaut pour les critères aussi.

L'hon. François-Philippe Champagne: D'un côté, il faut être très sérieux et très prudent. C'est ce que vous me demandez depuis tantôt, soit d'être très prudent et sérieux en matière de gestion des finances publiques. Donc, à chaque moment, quand nous regardons la situation, nous voyons les mesures qui sont disponibles pour aider les Canadiens, tout en nous montrant prudents sur le plan fiscal.

Jean-Denis Garon: Donc, ce que vous nous dites, c'est que les critères qui vont guider votre choix de reconduire ou non cette mesure vont évoluer au jour le jour, un peu à la petite semaine.

L'hon. François-Philippe Champagne: Non, je vous parle du contexte mondial. Les gens à la maison sont capables de faire la part des choses. Ils comprennent ces choses-là.

Jean-Denis Garon: Ils en font, des choses, les gens à la maison, n'est-ce pas?

L'hon. François-Philippe Champagne: Oui, les gens comprennent. Je leur fais confiance.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Merci, monsieur le ministre.

Ça conclut le temps pour ce tour.

[Traduction]

Nous poursuivons avec Mme Jansen pour cinq minutes.

Tamara Jansen: Monsieur le ministre, lorsque le prix du pétrole augmente, les Canadiens paient plus cher à la pompe. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pensais que ce fait était connu. Est-ce que c'est un test ou...

Tamara Jansen: Je vais poser la question à nouveau. Je formule mes questions le plus simplement possible.

Monsieur le ministre, lorsque le prix du pétrole augmente, les Canadiens paient plus cher à la pompe. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais que nous ne sommes pas à l'abri de la montée de facteurs externes qui contrôlent le prix du pétrole.

Tamara Jansen: Ottawa perçoit davantage de revenus. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Habituellement, si le prix de ressources naturelles telles que le pétrole augmente, les revenus augmentent en conséquence.

Tamara Jansen: Très bien. Le ministère des Finances affirme qu'une augmentation soutenue de 10 % des prix du pétrole ajoutera 2,6 milliards de dollars aux recettes fédérales la première année. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Attendez. Je vais devoir vous revenir après avoir examiné vos hypothèses, le prix du pétrole que vous utilisez...

Tamara Jansen: Ce n'est pas compliqué. C'est sur le site Web.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... et la période dont vous parlez.

Tamara Jansen: Votre ministère a publié ces chiffres. Les recettes s'élèveront à 3,5 milliards de dollars la deuxième année. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Écoutez. Je ne sais pas ce que vous lisez, mais si la question est...

Tamara Jansen: C'est un document ministériel.

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous serons heureux, si vous m'envoyez la question, de vous fournir l'analyse, parce que cela dépend de la période, du prix du pétrole...

Tamara Jansen: Ces informations sont tirées du site Web de votre ministère.

Les prix du pétrole plus élevés nuisent aux Canadiens, mais améliorent les résultats financiers d'Ottawa. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Pourriez-vous répéter la question?

Tamara Jansen: Les prix du pétrole nuisent aux Canadiens, mais accroissent les résultats financiers d'Ottawa. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je ne suis pas certain de bien comprendre la question. Que voulez-vous dire par « Ottawa »?

Tamara Jansen: Je veux parler du gouvernement.

L'hon. François-Philippe Champagne: Le gouvernement est... vous diriez...

Tamara Jansen: Quoi qu'il en soit, vous pouvez utiliser ces recettes additionnelles pour maintenir la baisse des taxes sur l'essence, comme c'est le cas en ce moment. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: J'essaie de vous suivre.

Donnez-moi la première question, puis je vais essayer de suivre la logique.

Tamara Jansen: Je vais poursuivre, parce que mes questions sont très simples.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous remercie, mais...

Tamara Jansen: Vous allez rétablir la moitié de la taxe sur l'essence le 1^{er} février. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Le 1^{er} février...

Tamara Jansen: La moitié de la taxe sur l'essence...

L'hon. François-Philippe Champagne: Elle serait rétablie à...

Tamara Jansen: C'est exact.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... la moitié du taux normal.

Tamara Jansen: La taxe entière serait rétablie le 1^{er} avril. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Elle reviendrait au taux normal.

Tamara Jansen: Par conséquent, l'allègement pour les familles et les petites entreprises est une mesure temporaire, à court terme. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Tous ces détails sont inscrits noir sur blanc dans le projet de loi C-38.

Tamara Jansen: C'est vrai.

L'hon. François-Philippe Champagne: Le projet de loi énonce que ce soutien est d'une durée limitée.

Tamara Jansen: C'est parfait. Toutefois, votre mégadéduction pour les grandes entreprises, que vous venez d'annoncer, est permanente. Est-ce exact? Ce n'est pas temporaire.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je ne sais pas de quoi vous parlez.

Tamara Jansen: Je parle de la mégadéduction, qui est permanente.

● (1725)

L'hon. François-Philippe Champagne: La mégadéduction à la productivité s'applique aux entreprises de toutes les tailles au Canada.

Tamara Jansen: J'en conviens, mais elle est permanente. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est une mesure permanente.

Tamara Jansen: Monsieur le ministre, une petite entreprise comme le café du coin dont nous avons parlé, qui n'a pas le capital pour investir dans de nouveaux équipements, cette entreprise est-elle admissible à la mégadéduction, oui ou non? Si elle n'a pas le capital pour investir, peut-elle profiter de la mégadéduction?

L'hon. François-Philippe Champagne: Eh bien, elle peut emprunter l'argent si elle veut investir. Ce serait une décision d'affaires.

Tamara Jansen: Le café qui serait en difficulté et qui n'aurait pas les moyens d'acheter de nouveaux équipements ne pourrait pas profiter de la mégadéduction. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ces entreprises y ont accès.

Tamara Jansen: Elles ne peuvent pas l'obtenir si elles n'ont pas les capitaux pour investir. Mon raisonnement tient-il debout?

L'hon. François-Philippe Champagne: Elles peuvent en profiter. Cette mesure est destinée à...

Tamara Jansen: Toutefois, elles ne le recevront pas si elles ne peuvent pas investir, si elles n'ont pas l'argent.

L'hon. François-Philippe Champagne: Eh bien, c'est un choix qu'elles font.

Tamara Jansen: Vous semble-t-il juste qu'une entreprise qui a les moyens de se payer de nouveaux équipements obtienne une mégadéduction, tandis qu'une petite entreprise qui a du mal à absorber les coûts croissants de l'essence et des fournitures, et qui n'a pas les moyens d'acheter de nouveaux équipements, ne reçoive que les quelques cents de l'allègement temporaire de la taxe sur l'essence? Trouvez-vous cela juste?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce qui est juste, c'est de fournir la mégadéduction à la productivité à toutes les entreprises au Canada.

Tamara Jansen: Est-ce équitable que de grandes sociétés lucratives reçoivent un allègement fiscal de façon permanente tandis que des familles canadiennes qui peinent à joindre les deux bouts ne reçoivent que quelques sous en allègement fiscal temporaire? Trouvez-vous que c'est équitable?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je ne suis pas certain de suivre votre raisonnement. Ce sont deux choses distinctes... Nous avons une foule de mesures.

Ce que je vais faire...

Tamara Jansen: J'essaie seulement de trouver une solution équitable.

L'hon. François-Philippe Champagne: Attendez. J'essaie de reprendre.

Je vais vous remettre de la documentation que vous pourrez envoyer à vos concitoyens. Vous verrez les allocations nationales pour l'abordabilité destinées aux Canadiens. Je vous conseille fortement cette lecture, à vous et à vos concitoyens. Je suis certain que certains résidents de votre circonscription reçoivent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le propriétaire du café a peut-être...

Tamara Jansen: Me reste-t-il du temps, madame la présidente?

La présidente: [*Inaudible*]

Tamara Jansen: Je veux juste vérifier que tout le monde a le même temps de parole.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... un enfant qui bénéficie du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Tamara Jansen: Monsieur, lorsque vous étiez ministre de l'Industrie et que vous étiez responsable d'un dossier connu sous le nom de caisse noire environnementale, la vérificatrice générale a constaté que l'on avait attribué 59 millions de dollars à 10 projets non admissibles. L'examen subséquent a confirmé que cinq projets non admissibles avaient reçu 34 millions de dollars. Le comité des comptes publics a demandé au gouvernement de récupérer cet argent, mais votre gouvernement a maintenant décidé de ne pas réclamer le remboursement de ces 34 millions de dollars.

Quelles sont les cinq entreprises qui ont reçu, sous votre direction, les 34 millions de dollars que le gouvernement affirme aujourd'hui ne pas vouloir récupérer?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je ne comprends pas la nature de votre question.

La présidente: C'est tout le temps que nous avons pour cette série de questions. Merci, madame Jansen.

Nous allons maintenant poursuivre avec Mme Martin, pour cinq minutes.

Danielle Martin: Merci, madame la présidente.

Je partage mon temps de parole avec M. Turnbull. Je l'invite à commencer, puis je terminerai.

Merci.

Ryan Turnbull: Merci.

Monsieur le ministre, pour clarifier les choses et revenir sur ce que disait Mme Jansen, la mégadéduction pour la productivité est

une mesure de passation en charges immédiate. Cela ne suppose-t-il pas que les petites entreprises économisent de l'argent pour leurs impôts qu'elles doivent payer à la fin de l'année, et que lorsqu'elles réclament une dépense immédiate, elles sont, en gros, autorisées à dépenser cet argent pour investir dans leur entreprise et à déduire ce montant de leurs impôts? N'est-ce pas ainsi que cette mesure fonctionne, monsieur le ministre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous avez très bien expliqué son fonctionnement, monsieur.

Ryan Turnbull: Par conséquent, les entreprises n'ont pas besoin d'emprunter de l'argent, car elles en ont économisé. À moins que Mme Jansen ne laisse entendre que les entreprises canadiennes ne devraient pas économiser de l'argent pour payer leurs impôts à la fin de l'année — je ne pense pas qu'elle pourrait siéger à ce comité et prétendre soutenir une telle idée —, les petites entreprises devraient avoir les fonds nécessaires pour investir, puis déduire ces dépenses de leurs impôts.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est cela.

Pour ce qui est des questions... Les Canadiens nous regardent. Ils savent de quoi il s'agit. Ils en ont déjà entendu parler. Quelqu'un est en train de mélanger plusieurs éléments pour construire un argument. D'une part, il y a la mégadéduction pour la productivité, qui a été applaudie par la Chambre de commerce du Canada. Je ne suis donc pas le seul à l'avoir fait.

Je suis sûr que Mme Jansen examinera les faits et verra que c'est ce que les gens attendaient. Je suis certain qu'elle parlera de cette mesure à ses concitoyens et qu'elle en fera la promotion. Je suis sûr qu'elle le fera, parce que je la connais; elle veut bien servir ses concitoyens...

Ryan Turnbull: Monsieur le ministre, tous les propriétaires d'entreprise avec lesquels je me suis entretenu appuient cette mesure.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... et veiller à ce qu'ils comprennent que cette mesure est destinée aux petites et moyennes entreprises.

C'est une bonne mesure. Elle a également été applaudie par les ministres des Finances de presque toutes les provinces du pays. C'est le genre d'initiative dont nous avons besoin au pays. Nous devrions l'appuyer et en parler. Je suis sûr que notre collègue en parlera dans sa circonscription.

Ryan Turnbull: J'aimerais redonner la parole à Mme Martin, qui a partagé son temps avec moi.

Danielle Martin: Merci, madame la présidente.

[*Français*]

Monsieur le ministre, je pensais justement à votre pyramide de l'abordabilité: logement, nourriture et essence. Nous savons, bien sûr, que ces choses sont aussi liées l'une à l'autre. Le prix de l'essence peut influencer, par exemple, le prix de la nourriture.

● (1730)

[*Traduction*]

Quand on pense à l'abordabilité, ces éléments sont interreliés.

À partir de quel niveau la hausse du prix de l'essence se répercute-t-elle sur le prix des aliments? Je sais que cette question a fait l'objet de vifs débats. Je me demande si nous disposons, sur le plan politique, de mécanismes permettant de garantir que, si le coût du transport des aliments vers les épiceries au pays est protégé de la hausse du prix du carburant, nos principaux épiciers permettront aux gens de votre circonscription et de la mienne, qui veulent avoir les moyens de payer leur épicerie, de profiter de ces économies. Quelles mesures sont à notre disposition à cet égard?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous remercie de votre question, qui est très importante. C'est pourquoi, comme vous le savez, lorsque j'étais ministre de l'Industrie — une collègue a mentionné que j'ai été ministre de l'Industrie pendant plusieurs années —, nous avons accordé plus de financement au Bureau de la concurrence. Nous lui avons donné de nouveaux outils pour qu'il puisse surveiller cette situation. Lorsque nous venons en aide aux familles, nous voulons nous assurer que les Canadiens puissent en profiter. Nous avons donc fourni les outils nécessaires au Bureau de la concurrence.

Je dirais que nous avons considérablement élargi la boîte à outils. Je vais vous donner un exemple. Vous n'étiez peut-être pas députée à ce moment-là, et je ne sais pas si votre collègue l'était. L'exemple concerne le pouvoir d'assignation. Pouvez-vous imaginer que nous avions un Bureau de la concurrence qui n'avait pas de pouvoir d'assignation? À l'époque, s'il voulait obtenir des renseignements — la présidente s'en souviendra —, le Bureau de la concurrence devait les demander. Si quelqu'un refusait de les lui donner, il ne pouvait pas les obtenir.

Il fallait donc rendre cette instance plus robuste et lui fournir des pouvoirs supplémentaires. Maintenant, le Bureau est mieux équipé. Il a plus d'outils à sa disposition pour s'acquitter de ses obligations et pour servir et protéger les Canadiens lorsqu'il est question de concurrence.

Danielle Martin: Merci.

Parlons du prix des aliments. L'une des raisons pour lesquelles nous sommes préoccupés par la prolongation indéfinie de la suspension de la taxe réside dans le risque de répercussions à plus long terme, ou d'un effet domino, sur l'économie. Pensez-vous que nous faisons ce que nous pouvons pour protéger les Canadiens de la hausse du prix des aliments attribuable au prix du pétrole et du gaz?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous faisons tout ce que nous pouvons. Tout d'abord, nous offrons un soutien ciblé et immédiat aux familles et à l'ensemble de la chaîne logistique au pays en cette période difficile. Lorsqu'ils ont besoin d'aide, nous sommes là pour eux.

Danielle Martin: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Martin et monsieur le ministre.

Chers collègues, il nous reste sept minutes et demie. Je propose d'accorder trois minutes aux conservateurs, trois minutes aux libéraux et une minute et demie au Bloc. Est-ce que cela vous convient?

Des députés: Oui.

La présidente: Monsieur Hallan, vous avez trois minutes.

Jasraj Hallan: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, lorsque vous étiez ministre de l'Industrie, un énorme scandale — le scandale de la caisse noire environnementale — a éclaté. Vous avez donné beaucoup d'argent à des proches du Parti libéral pour quelque chose qui n'a pas abouti.

Dans cette affaire, 34 millions de dollars ont été versés à des entreprises non admissibles pour des projets qui ne pouvaient pas bénéficier de cette caisse noire environnementale. Aujourd'hui, votre gouvernement dit qu'il n'est pas dans l'intérêt public de récupérer cet argent, ces 34 millions de dollars de l'argent des contribuables.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les cinq entreprises qui ont reçu cet argent et pourquoi vous leur accordez cette radiation?

L'hon. François-Philippe Champagne: Tout d'abord, je ne suis pas d'accord avec la prémisse et les mots que vous avez utilisés. Je dirais qu'il y a un nombre...

Jasraj Hallan: D'accord, mais pouvons-nous obtenir les noms?

L'hon. François-Philippe Champagne: Si vous voulez la réponse...

Jasraj Hallan: Je veux les noms.

Hon. François-Philippe Champagne: On m'a appris à appeler les choses par leur nom...

Jasraj Hallan: Nommez-les, alors.

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous parlez d'un organisme indépendant du gouvernement...

Jasraj Hallan: Auquel vous avez accordé une radiation...

L'hon. François-Philippe Champagne: Plusieurs rapports ont été préparés et nous...

Jasraj Hallan: Votre gouvernement a littéralement dit qu'il n'était « pas dans l'intérêt public » de récupérer l'argent. Pouvez-vous nous dire quelles sont les cinq entreprises qui ont reçu l'argent — nous n'avons besoin que des noms — ou pouvez-vous vous engager aujourd'hui à nous transmettre les noms de ces entreprises qui ont bénéficié de cette radiation, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque l'on cherche à récupérer des sommes d'argent, on fait toujours une analyse coûts-avantages. Dans ce cas-ci, les fonctionnaires responsables ont fait [*inaudible*].

Jasraj Hallan: Vous étirez le débat. Il est très intéressant que vous ayez voté en faveur d'un projet de loi d'initiative parlementaire conservateur visant à rendre publics les noms des entreprises qui bénéficient de radiations importantes. Cela concernerait l'une de ces entreprises...

Danielle Martin: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je me demande ce que cela a à voir avec le projet de loi C-38.

La présidente: Merci, madame Martin.

Monsieur Hallan, pourriez-vous vous en tenir au projet de loi C-38, s'il vous plaît?

Jasraj Hallan: Il a mentionné que cela concernait l'époque où il était ministre, alors je soulève un point qui est très...

L'hon. François-Philippe Champagne: Je suis ministre depuis plus d'une décennie, monsieur.

La présidente: Je rappelle à mes collègues que nous sommes ici pour discuter du projet de loi C-38.

L'hon. François-Philippe Champagne: J'ai été ministre de cinq ministères.

La présidente: Pourrions-nous, s'il vous plaît, parler du projet de loi C-38? Merci.

Je donne la parole à M. Garon.

• (1735)

[Français]

Jean-Denis Garon: J'aimerais faire un rappel. Quand nous étudions le projet de loi C-31 durant la première heure, ma collègue posait des questions sur le projet de loi C-38. Mes collègues libéraux ont posé des questions sur le rabais lié à la taxe d'accise.

Si le ministre est disposé à y répondre — et je pense qu'il est ouvert d'esprit —, en quoi le fait que mes collègues puissent poser des questions sur ce qu'ils veulent viole-t-il le Règlement? Ça a été fait par les libéraux durant la première heure.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidente.

Nous avons la chance d'avoir le ministre des Finances et du Revenu national devant nous. C'est d'intérêt public pour les Canadiens et les Canadiennes. J'aimerais que mon collègue puisse continuer à poser sa question, s'il vous plaît.

La présidente: Merci.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

[Traduction]

Ryan Turnbull: Madame la présidente, il est clair que les questions du député n'ont rien à voir avec le projet de loi C-38. Si M. Garon avait un problème avec les questions précédentes... Il aurait dû invoquer le Règlement lorsque les députés libéraux posaient leurs questions, s'il estimait qu'elles n'étaient pas pertinentes.

Dans ce cas-ci, nous savons que les questions de M. Hallan n'ont aucun lien avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

En général, lorsque des ministres sont présents, je fais preuve d'une grande souplesse. J'encourage mes collègues à poser des questions qui portent sur le projet de loi C-38.

Jasraj Hallan: Comme d'habitude, l'opération de camouflage des libéraux saute aux yeux. Vous ne voulez pas divulguer les noms des entreprises proches des libéraux qui ont obtenu 34 millions de dollars et bénéficié d'importantes radiations.

Je vais poser une question au sujet du projet de loi C-38.

Je vous remercie, car après les pressions exercées par les conservateurs... Il n'y a pas si longtemps, vous pensiez que l'élimination de la taxe d'accise était une mauvaise idée. Vous avez littéralement voté contre la suppression de cette taxe, et ce, à deux reprises, à la Chambre des communes. Vous avez cédé aux pressions des conservateurs, mais vous n'avez fait que la moitié du chemin, car il s'agissait de la taxe d'accise.

Pourquoi ne pas supprimer la norme sur les carburants propres, la taxe sur le carbone pour les industries et la TPS? Cela permettrait aux Canadiens d'économiser encore plus d'argent. Pourquoi ne pas le faire jusqu'à la prochaine fête du Canada? Qu'en dites-vous?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pensais que vous vous arrêteriez après avoir dit « je vous remercie », ce qui aurait été formidable, pour une fois.

Jasraj Hallan: Je sais que c'est ce que vous auriez souhaité, mais ce que je souhaite, c'est que vous répondiez à une question...

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous voulez aussi que je...

Jasraj Hallan: ... visant à savoir si vous pourriez étendre cet allègement fiscal à toutes les taxes sur le carburant, y compris votre norme sur les carburants propres, la taxe sur le carbone pour les industries et la TPS, jusqu'à la prochaine fête du Canada. Allez-vous le faire, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: J'essayais de répondre à votre question.

Je sais que vous voulez que je sois prudent et financièrement responsable, et c'est précisément l'objectif de cette mesure.

Jasraj Hallan: Vous ne faites pas preuve de prudence. Vous avez doublé le déficit de Justin Trudeau, alors vous n'êtes manifestement pas prudent.

Que se passerait-il si vous ne dépensiez pas 22 milliards de dollars pour des consultants proches du Parti libéral? Utilisez cet argent pour faire économiser de l'argent aux Canadiens. Remettez cet argent dans leurs poches.

La présidente: Merci, monsieur Hallan. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Turnbull, pour trois minutes.

Ryan Turnbull: C'est merveilleux.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence. C'est toujours un plaisir de vous accueillir au Comité.

Savez-vous pendant combien de temps le détroit d'Ormuz va rester fermé?

L'hon. François-Philippe Champagne: Non, monsieur, et je ne sais pas si quelqu'un le sait.

Ryan Turnbull: Vous n'avez pas de boule de cristal. Vous ne pouvez pas prédire exactement combien de temps encore...

L'hon. François-Philippe Champagne: Non.

Ryan Turnbull: ... cette flambée du prix du pétrole ou du prix de l'énergie durera.

N'est-il pas prudent de prolonger la suspension de la taxe d'accise sur le carburant pour une courte période seulement, et de réévaluer la situation du marché dans les mois à venir?

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Turnbull, c'est ce qu'il faut faire.

Je pense que les gens qui nous regardent à la maison comprennent cela. C'est pourquoi les questions des membres du Comité...

Je suis heureux que ces discussions soient publiques et transparentes. Les gens peuvent voir ce qui se passe vraiment. Ils comprennent. Ils savent qu'il y a le conflit au Moyen-Orient et la guerre en Ukraine. Ils savent que ces conflits exercent une pression sur le prix de l'essence et le prix des aliments. La rapidité, la portée et l'ampleur des changements sont sans précédent. Cela concerne la géopolitique, la géoéconomie et la technologie. Les gens comprennent cela.

Ce qu'ils attendent de chacun d'entre nous — pas seulement du gouvernement; je regarde mes collègues d'en face —, c'est que nous nous concentrons sur ce que nous pouvons contrôler, c'est-à-dire bâtir une économie canadienne unifiée; éliminer les obstacles au commerce interprovincial; diversifier nos exportations; acheter des produits canadiens, non seulement à l'échelle fédérale, mais aussi à l'échelle provinciale, municipale et à celle des organismes, afin de soutenir nos petites et moyennes entreprises; et mettre en place des mesures comme la mégadéduction pour la productivité pour soutenir toutes les entreprises.

Je suis certain que mes collègues conservateurs utiliseront l'infographie que nous avons publiée récemment pour montrer à tous les habitants de leurs circonscriptions que cette mesure va aider les entreprises.

M. Garon fera exactement la même chose, j'en suis sûr.

Ryan Turnbull: Je n'en doute pas. Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le ministre.

Je voulais également ajouter que lors de sa dernière comparution devant notre comité, le gouverneur de la Banque du Canada a dit que la flambée du prix du pétrole était relativement récente, à l'époque, mais que si elle venait à s'installer et à se répercuter sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, elle aurait des répercussions plus profondes sur les prix au Canada.

La mesure que nous mettons en place, qui est temporaire et ciblée, ne protège-t-elle pas l'économie contre cette incidence sur les prix, contre cet effet qui pourrait s'installer et s'ancrer dans nos chaînes d'approvisionnement?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que vous êtes très bien renseigné. Prenez le FMI. On y parlait de mesures temporaires, ciblées, opportunes et adaptées. Le Canada a pris des mesures adéquates, stratégiques et immédiates pour soutenir les Canadiens. Nous avons des recettes plus élevées. Nous voulions utiliser une partie de ces recettes de manière prudente sur le plan financier pour aider les Canadiens.

Cependant, pour revenir à ce que vous disiez, personne n'a de boule de cristal. Il y a beaucoup d'éléments en jeu. Nous ne sommes pas à l'abri de l'influence des facteurs mondiaux, mais nous nous concentrons sur ce que nous pouvons contrôler, soit aider les Canadiens dans les moments difficiles. C'est ce que nous avons fait, et c'est ce que nous continuerons de faire, madame la présidente.

• (1740)

La présidente: D'accord, très bien. Merci.

[Français]

Nous allons conclure par M. Garon pour une minute et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Puisque j'ai été pris à partie par le ministre, je me permets de dire, car c'est important que le Comité le sache, que je suis quand même surpris de voir que, depuis deux heures, alors que nous demandons des études et des documents faits par le ministère, le ministre nous dit qu'il va nous envoyer une infographie avec des petites bulles et six lignes dedans. On est rendu là. Ça me choque.

Je vais quand même poser ma question.

Vous nous avez dit que la mesure s'élevait à 5,3 milliards de dollars, à peu près. Pour la première phase de la mesure, c'était autour de 4 milliards de dollars, j'imagine. On arrondit les chiffres. On

peut être honnête en disant que ça représente 9,2 milliards ou 9,3 milliards de dollars pour des mesures que vous dites ciblées, mais qui sont ciblées pour tout le monde; on attendra la définition. J'essaie, moi aussi, de suivre la logique, pour reprendre vos propres mots.

Comme vous l'avez dit vous-même, vous êtes ministre depuis neuf ans ou huit ans. Votre gouvernement a créé deux classes d'ainés. En effet, la prestation de la Sécurité de la vieillesse n'est pas la même pour les aînés de moins de 75 ans et pour ceux de 75 ans et plus. Ce serait des mesures ciblées pour des gens qui ont beaucoup souffert du coût de la vie. On évaluait cette mesure à peu près à 4 milliards de dollars par année. La réponse de votre gouvernement, ou plutôt du gouvernement précédent, mais vous en faisiez partie, a toujours été que ça coûtait trop cher et qu'on n'en avait pas les moyens.

Aujourd'hui, après avoir dépensé 9,4 milliards de dollars, est-ce que vous répétez aux aînés de 65 à 74 ans, soit la classe d'ainés qui n'a pas droit à la même prestation de la Sécurité de la vieillesse, qu'ils coûtent trop cher?

La présidente: Veuillez répondre en 10 secondes.

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, le coût de la mesure pour la période du mois d'avril au mois de septembre est de 2,4 milliards de dollars. La prolongation de cette mesure représente 2,9 milliards de dollars. C'est donc un total de 5,3 milliards de dollars.

Je sais que mon collègue M. Garon aime les chiffres, alors je lui fournis les chiffres précis qui correspondent au prix de la mesure. Je suis prêt à lui donner d'autres informations quand il le voudra.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, cher collègue.

Jean-Denis Garon: C'est une infographie.

La présidente: Ça conclut cette partie de la réunion.

Nous allons suspendre la réunion pour cinq minutes et continuer ensuite l'étude du projet de loi C-38.

Merci, tout le monde.

• (1740)

(Pause)

• (1750)

[Traduction]

La présidente: Bienvenue. Nous reprenons la séance.

J'aimerais prendre un moment pour souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons, à titre personnel, M. Antoine Genest-Grégoire, professeur adjoint au Département de fiscalité de l'Université de Sherbrooke, et M. Shiu-Yik Au, professeur agrégé en finance, qui se joint à nous en ligne. De la Fédération canadienne des contribuables, nous accueillons M. Nicolas Gagnon, directeur pour le Québec, et M. Noah Jarvis, directeur pour l'Ontario.

Puisque la réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, j'aimerais rappeler quelques points aux participants.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent par vidéoconférence peuvent cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Les personnes qui participent sur Zoom peuvent choisir, au bas de l'écran, le canal d'interprétation voulu, soit le parquet, l'anglais ou le français. Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré. J'encourage tout le monde à porter son oreillette pour éviter tout décalage avec l'interprétation et assurer le bon déroulement de la réunion.

Je vous rappelle également que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Nous allons maintenant commencer par les déclarations préliminaires.

[Français]

Nous allons commencer par le professeur Genest-Grégoire.

Vous avez cinq minutes.

Antoine Genest-Grégoire (professeur adjoint, Département de fiscalité, Université de Sherbrooke, à titre personnel): Merci.

Je m'appelle Antoine Genest-Grégoire. Je suis économiste et professeur adjoint au Département de fiscalité de l'Université de Sherbrooke. Je suis également chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques. La politique fiscale est mon sujet d'expertise. Donc, c'est un grand honneur d'être reçu par un comité qui s'intéresse particulièrement à ce genre de question.

Mes remarques d'aujourd'hui vont porter sur les désavantages de la prolongation du congé de taxe d'accise fédérale sur les carburants. Pour justifier la mesure que vous êtes appelés à étudier ce soir, le gouvernement évoque la hausse des coûts des carburants causée par les opérations militaires américaines au Moyen-Orient et, plus généralement, la question du coût de la vie au Canada.

Pour vous donner un peu de contexte, je dois dire que la taxe d'accise sur le carburant est un prélèvement fiscal que je qualifierais d'ancien et qui s'appuie principalement sur une logique ancienne et bien connue de compensation des effets négatifs indirects. De fait, la combustion de l'essence évacue des polluants dans l'air qui nuisent à la santé de la population canadienne. La combustion des carburants libère aussi des gaz à effet de serre qui s'accumulent dans l'atmosphère et mettent en péril la continuité des civilisations humaines telles que nous les connaissons.

En plus de répondre directement à la combustion des carburants, la taxation des carburants est notre moyen principal d'imposer un prix sur la conduite automobile. Ce serait sans doute mieux d'avoir une tarification kilométrique fondée sur la géolocalisation, mais, faute de disponibilité d'une telle mesure de nos jours, la consommation de carburant est une bonne mesure des quantités qui sont transportées et des distances sur lesquelles elles sont transportées.

La conduite automobile elle-même, au-delà de la combustion de l'essence, implique des coûts négatifs indirects importants. Par exemple, le roulement des pneus libère des substances nocives pour la santé humaine, et la conduite automobile tue ou blesse des milliers de personnes au Canada chaque année.

De plus, le Canada utilise très peu la tarification des routes, c'est-à-dire les péages routiers. Donc, nos routes sont essentiellement gratuites, dans la grande majorité des cas.

Par conséquent, l'imposition d'un prix sur l'essence est notre moyen de récupérer, de façon proportionnelle à l'utilisation — c'est vraiment important —, les coûts de l'entretien de nos infrastructures

routières, qui, autrement, serait financé entièrement par les impôts de l'ensemble de la population canadienne.

Puisque cette taxe répond à des objectifs légitimes et pertinents, si on veut la réduire, il faut nécessairement arriver avec des motifs que je qualifierais d'impérieux, qui dépassent les inconvénients auxquels elle s'attaque. Ces motifs doivent être d'autant plus grands que la taxe d'accise fédérale sur les carburants est faible. Elle est à 0,10 \$ le litre pour l'essence et à 0,04 \$ pour le diesel. Elle est restée essentiellement au même niveau depuis les années 1990. Donc, elle n'a aucunement suivi l'ampleur des coûts indirects négatifs qu'elle est censée compenser.

J'estime que la reconduction du congé de taxe n'est pas soutenue par des motifs impérieux, et ce, pour deux raisons.

D'abord, c'est une mesure qui répond à une situation temporaire. Cela a été mentionné à plusieurs reprises dans la partie précédente de la réunion du Comité. Les tensions au Moyen-Orient sont effectivement des circonstances indépendantes de notre volonté, mais elles sont possiblement ponctuelles. La mesure qui vous est présentée ce soir est temporaire. En effet, il y a une date de retour à une demi-taxe et, ensuite, une date de retour à l'ancien taux habituel. Par contre, il y a un risque très sérieux que cette mesure devienne permanente. Jouer avec la taxe d'accise sur l'essence est donc un peu comme ouvrir la boîte de Pandore.

L'expérience des provinces canadiennes qui ont adopté le même genre de politique devrait vous fournir un exemple inquiétant. À l'heure actuelle, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador ont eu des congés temporaires de leur taxe sur l'essence qui sont devenus permanents. L'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont des congés qui sont temporaires, mais qui ne se sont pas terminés encore. Donc, il existe un risque que ces congés deviennent permanents. Enfin, le Manitoba a eu un congé temporaire et a, depuis, ramené sa taxe sur les carburants, mais à un niveau plus faible qu'avant. Donc, le fait d'avoir ouvert la question a fait perdre à ces provinces des recettes et certains des avantages de cette taxe.

La deuxième raison importante pour laquelle je pense que la reconduction du congé est une mauvaise idée, c'est que c'est une mesure qui cible très mal les personnes qui sont les plus touchées par la hausse du coût de la vie entraînée, entre autres, par la hausse du prix du carburant. Les personnes les plus fortunées sont celles qui ont le plus de moyens de répondre à une hausse du coût du carburant. Elles ont la capacité de changer de véhicule. Elles ont la capacité de changer de lieu de résidence ou de lieu de travail. Elles ont la capacité d'absorber une hausse de leurs coûts au moyen de leur consommation discrétionnaire. Ce n'est pas le cas des personnes les plus vulnérables. Il y a d'ailleurs une grande partie des personnes les plus vulnérables au Canada qui n'ont pas de voiture. Elles utilisent le transport en commun ou le transport actif. Donc, ces personnes ne bénéficient aucunement d'une réduction de la taxe sur l'essence.

● (1755)

Pour ce qui est des personnes qui ont des revenus plus faibles et qui doivent utiliser une voiture — on pense, par exemple, aux gens à l'extérieur des grands centres —, c'est une très petite partie des sommes qu'on alloue à ce congé de taxe qui va directement vers ces gens. Comme la consommation de carburant augmente avec le revenu disponible, une grande partie de l'avantage conféré par un congé de taxe est distribué aux gens les plus riches.

Il existe une mesure très simple qui fait mieux le travail pour aider les Canadiens à faire face au coût de la vie: c'est l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. C'est une mesure qui a déjà été utilisée par le gouvernement fédéral à plusieurs reprises, justement pour faire face à des hausses ponctuelles du coût de la vie. C'est une mesure qui a été utilisée de façon temporaire à plusieurs reprises et qui n'entraîne pas ce risque de spirale, de course vers le bas où on veut rendre ces mesures permanentes.

Je vous encourage donc à considérer un outil plus approprié pour répondre au problème qui se présente, un outil qui n'implique pas la possibilité de hausser le déficit de 5 milliards de dollars de façon permanente.

Merci.

La présidente: Merci, professeur Genest-Grégoire.

[Traduction]

Je vais maintenant passer à M. Au pour cinq minutes. Merci.

Shiu-Yik Au (professeur agrégé en finance, à titre personnel): Bonjour. Je m'appelle Shiu-Yik Au. Je suis professeur agrégé en finance à l'Université du Manitoba.

Tout d'abord, je souhaite remercier la présidente de m'avoir invité à discuter du projet de loi C-38. C'est un sujet important pour des millions de Canadiens, et je suis très honoré de contribuer à la discussion.

Les autres distingués témoins ont parlé des répercussions financières du projet de loi C-38. J'aimerais toutefois aller au-delà de leurs propos en me penchant sur la période d'application du projet de loi, compte tenu du temps qu'il faudra aux marchés énergétiques pour revenir à la normale.

Prenons d'abord les raffineries. Elles n'ouvrent pas et ne ferment pas du jour au lendemain. En 2017, après la fermeture des raffineries à cause de l'ouragan Harvey dans le Sud des États-Unis, il a fallu trois semaines pour les redémarrer. Compte tenu des menaces dont elles font l'objet pendant le conflit en Iran, nous pouvons nous attendre à des délais similaires avant qu'elles reprennent leurs activités dans la région.

Regardons ensuite les temps de transit des pétroliers. Ces navires sont très lents; ils se déplacent à une vitesse d'environ 10 à 13 nœuds, et ils le font sur une distance d'environ 15 000 kilomètres pour atteindre le Canada. Il peut s'écouler jusqu'à quatre semaines avant d'atteindre le Canada à partir du golfe Persique. Cela dit, les pétroliers nécessaires ne sont pas tous actuellement dans le golfe Persique ou dans la région. Ils sont nombreux à avoir été redirigés pour acheminer du pétrole dans d'autres régions, et ils ne sont pas à proximité. Par conséquent, il pourrait être nécessaire d'attendre quatre semaines supplémentaires pour que les pétroliers se trouvent au bon endroit.

La prochaine chose dont il faut tenir compte, ce sont les mines. L'Iran en a déployé dans le détroit d'Ormuz, et il n'en faut qu'une pour détruire un pétrolier. Le déminage est un processus pénible et long. La marine américaine a commencé les opérations de déminage le 11 avril, et elle a finalement déclaré qu'il n'y en avait plus le 31 août. Si l'Iran était capable de miner la région à nouveau, il pourrait être nécessaire d'attendre encore 20 semaines avant que les explosifs soient retirés.

Enfin, la communauté internationale a grandement vidé ses réserves de pétrole et devra les reconstituer après l'ouverture du dé-

troit. L'Agence internationale de l'énergie a promis de débloquent 400 millions de barils de pétrole des réserves de ses membres, ce qui a été mis à jour vendredi, en annonçant le déblocage de 100 millions de barils supplémentaires du G7. C'est environ de 20 à 30 fois plus que ce qui transitait quotidiennement par le détroit d'Ormuz avant la guerre. Il pourrait donc falloir attendre environ trois semaines avant que les réserves soient reconstituées.

Additionnons tous ces délais. Trois semaines pourraient être nécessaires pour redémarrer les raffineries, jusqu'à 20 semaines pour déminer le détroit d'Ormuz encore une fois, jusqu'à quatre semaines pour que les pétroliers atteignent le golfe Persique, jusqu'à quatre autres semaines pour que ces pétroliers arrivent au Canada ou dans d'autres régions des Amériques, et jusqu'à trois semaines encore pour reconstituer les réserves stratégiques, soit environ 34 semaines avant que les marchés du pétrole et de l'énergie reviennent à la normale.

Si un traité de paix global était négocié aujourd'hui, le 5 octobre, entre les États-Unis, Israël et l'Iran, il faudrait attendre environ jusqu'au 1^{er} juin 2027 avant que les marchés énergétiques soient revenus à la normale. Puisque les Houthis soutenus par l'Iran ont élargi le conflit, je suis pessimiste au sujet de la conclusion rapide d'un traité de paix. On doit malheureusement conclure que la perturbation des marchés énergétiques persistera bien après la durée d'application du projet de loi. Il est effectivement possible que les marchés énergétiques demeurent perturbés longtemps après la fin de l'allègement fiscal. Je recommande que le Comité examine la durée du projet de loi C-38 et détermine s'il répondra aux besoins des Canadiens, à la lumière de ces défis logistiques.

Pendant la période de questions, je peux également discuter de la façon dont la baisse de la taxe sur l'énergie aura une incidence sur les conducteurs selon leur âge et la taille du ménage, et en fonction de leur lieu de vie, en région urbaine ou rurale, et de l'élasticité-prix, à savoir le changement de la demande de stocks d'essence. Je connais aussi bien la question de l'inflation, ainsi que d'autres aspects économiques du projet de loi C-38.

Merci à tous les membres du Comité de m'avoir écouté. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions, maintenant ou plus tard, par courriel ou téléphone. Merci beaucoup.

• (1800)

La présidente: Merci, monsieur le professeur.

Je vais maintenant donner la parole à la Fédération canadienne des contribuables pour cinq minutes.

Je crois comprendre que vous allez tous les deux prendre la parole. Je vous en prie.

Noah Jarvis (directeur, section Ontario, Fédération canadienne des contribuables): Le prix de l'essence est élevé, et les Canadiens ne peuvent pas se permettre de taxes qui augmentent le coût de la vie.

Je m'appelle Noah Jarvis. Je suis directeur de la section de l'Ontario de la Fédération canadienne des contribuables. Nous sommes ici pour présenter un message simple: n'augmentez pas le coût de la vie pour les Canadiens; rendez permanente la réduction de la taxe sur l'essence.

La Fédération canadienne des contribuables réclame un allègement de la taxe sur l'essence depuis des années. C'est parce que la réduction des taxes et des impôts est le moyen le plus simple, le plus rapide et le plus facile pour un gouvernement de rendre la vie plus abordable. Le gouvernement a eu raison de réduire la taxe sur l'essence en avril, mais cette réduction temporaire va bientôt disparaître. Le gouvernement prévoit de commencer à augmenter la taxe tôt après Noël. De manière globale, la taxe sur le carburant coûte presque 400 \$ par année à une famille qui fait le plein d'une mini-fourgonnette. Les Canadiens ne peuvent pas se permettre de payer plus simplement pour faire le plein, se rendre au travail ou conduire leurs enfants à l'école.

Globalement, la taxe sur le carburant augmenterait aussi le coût du diésel pour les camionneurs. Cela signifie que tout ce qui est acheminé par camion vers les tablettes des magasins devient plus coûteux. Les Canadiens ne peuvent pas se permettre une hausse de la taxe sur le carburant. Ils s'y opposent d'ailleurs. Selon la firme de sondage Léger, 63 % des Canadiens s'opposent à ce que la taxe sur l'essence augmente de nouveau. Les gens n'avaient pas appuyé une hausse de la taxe sur l'essence lorsqu'ils ont conduit de nouveau leurs enfants à l'école en septembre, et les Canadiens n'appuieront pas une hausse de la taxe sur l'essence lorsqu'ils commenceront à payer les factures de leurs cartes de crédit après Noël.

Le gouvernement peut rendre permanente la réduction de la taxe sur l'essence sans gonfler la dette en réduisant les dépenses inutiles. Cela signifie que les sénateurs ne peuvent pas continuer de dépenser plus de 100 000 \$ pour parcourir le monde. Cela signifie une diminution de la taille de l'énorme bureaucratie. Cela signifie que le gouvernement ne peut pas continuer de dépasser le budget.

Tout coûte cher, et les gens ont de la difficulté. Ils ne peuvent pas se permettre que le gouvernement fédéral rende la vie plus coûteuse. Le gouvernement a eu raison de réduire la taxe sur l'essence en avril. Il doit maintenant rendre permanente cette réduction.

[Français]

Nicolas Gagnon (directeur, section Québec, Fédération canadienne des contribuables): Le prix de l'essence atteint des sommets historiques. Alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, la dernière chose dont les Canadiens ont besoin est une hausse de taxe.

Je m'appelle Nicolas Gagnon et je suis directeur de la section Québec et porte-parole francophone de la Fédération canadienne des contribuables.

Nous sommes ici aujourd'hui pour demander au gouvernement de rendre permanente la suspension de la taxe d'accise sur les carburants. Notre fédération réclame depuis des années un allègement des taxes à la pompe. Réduire ces taxes est l'un des moyens les plus directs et les plus efficaces de rendre la vie plus abordable. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a eu raison de suspendre la taxe d'accise sur le diésel et sur l'essence en avril dernier.

Toutefois, cet allègement n'est que temporaire. Ottawa veut progressivement rétablir la taxe peu après Noël. Une fois entièrement rétablie, cette taxe coûtera près de 400 \$ par année à une famille qui fait le plein de sa minifourgonnette une fois par semaine. Les Canadiens n'ont pas les moyens de payer plus cher pour faire le plein, que ce soit pour se rendre au travail ou pour déposer leurs enfants à l'école.

Les conséquences ne s'arrêtent pas à la station-service. Une hausse de la taxe ferait aussi grimper le prix du diésel. Or, lorsque le transport coûte plus cher, le prix des produits sur les tablettes augmente aussi. Les Canadiens n'ont pas les moyens de subir cette hausse, et ils n'en veulent pas non plus.

Un sondage Léger a récemment démontré que 63 % des Canadiens s'opposent au retour de la taxe d'accise sur l'essence. Parmi ceux qui ont une opinion sur la question, 71 % s'y opposent.

Les Canadiens ne voulaient pas d'une hausse de taxe à la pompe lors de la rentrée scolaire en septembre dernier, et ils en voudront encore moins après Noël, lorsque les factures des Fêtes commenceront à entrer.

Le gouvernement peut rendre cette suspension permanente sans augmenter le déficit et ainsi alourdir la dette fédérale. Pour y parvenir, il doit réduire les dépenses inutiles. Cela signifie, entre autres, de mettre fin aux factures de repas d'avion à six chiffres lors des déplacements du premier ministre à l'étranger. Cela signifie aussi de réduire les coûts d'une bureaucratie devenue trop lourde. Surtout, cela signifie de faire des choix et de respecter les budgets plutôt que de refiler la facture aux contribuables et aux générations futures.

Les familles subissent déjà de plein fouet la hausse du coût de la vie. Trop d'entre elles peinent à joindre les deux bouts, et chaque dollar compte. Elles ne devraient pas avoir à payer encore plus cher simplement pour faire le plein de leur voiture familiale.

Le gouvernement fédéral a eu raison de suspendre la taxe d'accise sur les carburants. Maintenant, il doit aller jusqu'au bout et rendre cette suspension permanente.

Merci à vous.

● (1805)

La présidente: Merci à tous les témoins.

Nous allons maintenant commencer par M. Lefebvre pour six minutes.

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Merci à tous les témoins qui sont présents ici aujourd'hui.

Monsieur Gagnon, je dois vous dire que vos sages paroles sont comme une douce musique pour moi.

Dans le cadre de la consultation prébudgétaire fédérale de 2026, la Fédération canadienne des contribuables m'a envoyé, il y a quelques semaines, ses premières recommandations, qui visent à supprimer toutes les taxes sur le carbone, y compris la taxe industrielle sur le carbone et les taxes cachées sur le carbone imposées en vertu de la réglementation sur les carburants.

Pouvez-vous expliquer pourquoi il est si important de supprimer ces taxes pour le bien de l'économie et de la compétitivité canadiennes?

Nicolas Gagnon: Merci beaucoup pour votre question.

Une des principales raisons pour lesquelles nous demandons la suppression de toutes ces taxes, c'est justement qu'elles ont un impact non négligeable sur le portefeuille des familles.

Entendons-nous, nous sommes dans une crise d'abordabilité présentement, une crise du coût de la vie doublée d'une crise du logement et de l'accès à la propriété. C'est sans oublier, bien sûr, que nous sommes dans une crise commerciale avec notre voisin du Sud. Cela nous met dans une position où, effectivement, nous avons besoin de répit et nous avons besoin d'allègements, d'une part pour aider les familles et d'autre part pour nous assurer que nos entreprises ne sont pas étouffées par un poids réglementaire et fiscal qui les rend moins compétitives.

Ultimement, dans le cadre du dernier rapport que nous avons publié sur les taxes sur l'essence, nous avons découvert que dans certaines régions, comme à Montréal, c'est une proportion allant jusqu'à 35 % de la facture qu'on paie dans les stations-services qui représente essentiellement des taxes. Donc, il y a beaucoup de ménage à faire à cet égard.

En contrepartie, comme nous l'expliquons dans notre rapport prébudgétaire, il y a beaucoup d'endroits où le gouvernement peut effectuer des coupes pour offrir des allègements permanents.

Eric Lefebvre: Êtes-vous d'accord avec nous sur le fait que, si les taxes continuent de s'appliquer, il va y avoir un coût directement lié à l'épicerie? Cette taxe va être refilée aux contribuables par l'entremise de l'épicerie.

Nicolas Gagnon: Absolument.

D'abord, comme on le sait, le coût du diésel a un effet non négligeable sur l'inflation alimentaire. On voit aussi que ça peut se répercuter sur plusieurs éléments des chaînes d'approvisionnement. D'ailleurs, même les gens qui n'ont pas de véhicule subissent les contre-coups de la hausse du coût du diésel.

De plus, quand on regarde la situation qui a mené à l'augmentation du prix de l'essence, on ne voit pas nécessairement d'accalmie à court ou à moyen terme.

Donc, comme nous le répétons, il s'agit d'aller de l'avant en misant sur des mesures qui sont durables et qui vont faire que les gens vont économiser autant que possible, plutôt que d'augmenter les taxes, comme nous le voyons présentement. À l'heure actuelle, on maintient des mesures temporaires plutôt que d'adopter des mesures plus durables.

Eric Lefebvre: Parfait, merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse au professeur Au.

Tantôt, vous avez parlé des effets selon l'âge. Pourriez-vous développer un peu cette idée que vous avez commencé à aborder dans votre introduction, s'il vous plaît?

[Traduction]

Shiu-Yik Au: Oui. Cela provient d'une étude réalisée dans les années 1990. C'est donc un peu daté, mais les données n'ont malheureusement pas été mises à jour dernièrement.

C'est une sorte d'effet en U sur le prix plus élevé de l'essence. Les jeunes sont durement touchés, tout comme les personnes âgées. Il y a sans aucun doute des répercussions tant pour les aînés que pour les jeunes. Les deux groupes devraient tirer parti de la taxe sur l'essence.

• (1810)

[Français]

Eric Lefebvre: Vous nous avez parlé de la réserve stratégique. Il a été dit qu'il faudrait 34 semaines pour renflouer la réserve. Est-ce

que vous croyez que le gouvernement présentement en place a tenu compte de ce calcul que vous avez fait pour choisir la date à laquelle il veut ramener la taxe?

[Traduction]

Shiu-Yik Au: Je ne suis pas au courant de ce que le gouvernement pense ou fait, mais il pourrait être trop tôt pour retirer en janvier le soutien offert par le projet de loi puis le soutien complet en avril compte tenu du temps nécessaire pour que l'effet se fasse sentir sur le plan logistique. Il serait plus raisonnable comme approche de viser quelque chose sur une plus longue période, comme l'été 2027.

[Français]

Eric Lefebvre: J'ai manqué la fin de l'interprétation, mais j'ai cru comprendre que ça devrait être au moins jusqu'à la fin de l'été 2027.

[Traduction]

Shiu-Yik Au: Oui. L'été ou l'automne 2027 serait une échéance plus raisonnable pour mettre fin au soutien.

[Français]

Eric Lefebvre: Donc, l'été 2027, ou même l'automne 2027, serait une échéance plus raisonnable. C'est parfait.

Monsieur Gagnon, on entend souvent que les taxes sur l'essence sont nécessaires pour financer les routes et les infrastructures. Pourtant, maintenant, la Bibliothèque du Parlement indique que le lien direct entre les recettes de la taxe sur le carburant et les transferts vers les municipalités est terminé depuis 2014. Maintenant, c'est financé à même le Trésor.

Alors, serait-il exact, selon vous, de présenter la taxe fédérale sur l'essence comme une taxe servant directement à financer les infrastructures municipales, oui ou non?

Nicolas Gagnon: C'est une bonne question.

Toutes les taxes ont une raison d'être. La plupart du temps, ce sont des revenus supplémentaires pour le gouvernement. On a vu très souvent comment le gouvernement peut, malheureusement, trop utiliser cet argent pour des raisons qui ne sont pas nécessairement les bonnes ou, du moins, qui ne sont pas celles qu'il avait mentionnées initialement.

À la base, ce que nous disons, c'est que cette taxe pourrait être suspendue de manière permanente et que le gouvernement pourrait aller chercher des économies en éliminant ses dépenses superflues pour être en mesure de financer les infrastructures autrement.

Eric Lefebvre: Vous parlez des dépenses superflues du gouvernement. Est-ce que vous en avez cerné certaines qui pourraient être éliminées? Pour notre part, naturellement, nous en avons ciblé quelques-unes. J'en ai mentionné une, tantôt, en ce qui concerne la négociation d'un contrat. De votre côté, avez-vous ciblé des dépenses qui pourraient être éliminées du côté du gouvernement?

Nicolas Gagnon: Dans le dernier mémoire prébudgétaire que nous avons soumis au gouvernement, que vous avez lu également...

La présidente: Malheureusement, nous devons arrêter ici la discussion, car le temps de parole de M. Lefebvre est terminé.

Nous continuons maintenant par M. Leitão pour six minutes.

Carlos Leitão: Merci beaucoup, madame la présidente.

Messieurs, je vous remercie de participer à cet exercice.

Bonjour, monsieur Genest-Grégoire. Je vous remercie d'être là.

Votre position est très claire. Ce qui m'interpelle le plus, c'est ce que vous suggérez, s'il fallait que la mesure se poursuive au-delà du mois de janvier 2027. Il faudrait que l'on considère plutôt d'autres moyens de soulager ou d'aider les citoyens. Vous parliez d'améliorer l'allocation canadienne qui était anciennement le crédit pour la taxe sur les produits et services.

Avez-vous une idée de l'ampleur de l'amélioration qu'on pourrait apporter à cette allocation, si jamais on décidait de le faire, disons, à partir de février?

Antoine Genest-Grégoire: Si je vous ai suggéré de plutôt améliorer cette allocation, qui était anciennement un crédit, c'est avant tout en raison de sa nature aisément temporaire. Autrement dit, c'est une mesure qui lutte contre la pauvreté en général, et vous pourriez la bonifier de façon générale, si vous voulez réduire la pauvreté en général. C'est quelque chose qui est recommandé par un certain nombre de groupes. Je pense entre autres au Conseil d'action sur l'abordabilité, de l'Institut de recherche en politiques publiques.

Si je vous interpelle précisément dans le cas de ce projet de loi, c'est parce que vous pouvez faire des versements ponctuels. En effet, au lieu d'avoir des versements trimestriels, vous pouvez faire un double versement trimestriel, et ce, de façon ponctuelle, sans qu'on s'attende par la suite à ce que ce crédit reste à ce niveau de manière permanente.

Donc, pour faire face à des chocs temporaires, c'est, à mon sens, une meilleure mesure qu'une baisse d'impôt, qui, là encore, est temporaire, mais dont l'effet est diffus. Comme je vous l'ai dit, c'est une mesure temporaire, mais vous subissez d'énormes pressions pour la rendre permanente; je pense que c'est explicite dans les discussions tenues ici aujourd'hui. Je pense que c'est vraiment ça, l'avantage principal que vous avez dans le cas de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels: vous avez la capacité de l'offrir de façon temporaire.

Ce n'est pas la seule allocation que vous pourriez utiliser de cette façon. Par exemple, la dernière fois, pendant la pandémie, on a aussi envoyé des versements ponctuels supplémentaires de la pension de la Sécurité de la vieillesse ou de l'Allocation canadienne pour enfants. Ça vous donne une certaine modulation en fonction des différents groupes de personnes. De plus, là encore, ça se prête très bien à des transferts directs, rapides et temporaires.

• (1815)

Carlos Leitão: Je pense que, dans ce cas-ci, nous cherchions une mesure directe et rapide, et donc la suspension temporaire de la taxe d'accise nous semblait être une mesure rapide.

Comme vous le savez très bien aussi, au Québec, on a le crédit d'impôt pour solidarité, ou CIS. Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais c'est un crédit de taxe de vente, et même plus. Au fil du temps, on a ajouté d'autres composantes à ce crédit.

Pensez-vous qu'au fédéral, ce serait intéressant, dans un esprit de réforme fiscale plus profonde, d'examiner ce système et de voir si on pourrait considérer un crédit comme le CIS? Personnellement, j'en changerais le nom, pour ne pas l'appeler le crédit d'impôt pour solidarité. Quoi qu'il en soit, je pense à quelque chose comme ça, qui pourrait être d'application plus générale.

Antoine Genest-Grégoire: Je dirais que le crédit pour la TPS couvrirait déjà, en partie, un peu plus que la TPS. On a notamment baissé la TPS de deux points de pourcentage aux alentours de 2006, mais le crédit pour la TPS n'a pas été réduit. Donc, dès ce moment,

il était déjà désolidarisé du coût de la TPS pour les ménages. Donc, on avait déjà cet aspect de crédit bonifié.

Maintenant, on l'a rebaptisé. Je ne sais pas si ce nom est meilleur que le crédit d'impôt pour solidarité, mais on l'a rebaptisé en allocation. Donc, déjà, on ne l'appelle plus un crédit. Je pense que cette mesure est déjà un peu dans cette logique de crédit d'application générale pour réduire la pauvreté et soutenir les gens dans la consommation de leurs biens de base.

Par ailleurs, il existe peut-être des différences avec le CIS, à savoir la notion de logement, qui n'est pas la même dans l'allocation fédérale.

Je pense qu'il y a une question qui devrait vous préoccuper particulièrement quant à cette allocation, et ça a fait l'objet de certaines des discussions que vous avez eues sur le projet de loi C-31: une partie des gens ne la reçoivent pas parce qu'ils ne font pas de déclaration de revenus. Donc, vous pouvez en faire beaucoup au moyen de ce crédit si vous l'envoyez simplement à plus de gens, sans même le bonifier. Si vous trouvez le moyen de l'envoyer à plus de gens, ça en fait beaucoup pour réduire le coût de la vie et répondre à un problème pour les ménages les plus vulnérables.

Carlos Leitão: Très bien, merci.

Comme vous le savez, il y a de vos collègues de l'Université Laval — dont un ex-collègue — qui, dans ce contexte, parlent aussi de créer la base d'un revenu minimum garanti. Cette mesure pourrait être la base d'un revenu minimum garanti, mais ce sera une discussion que nous reprendrons un autre jour.

[Traduction]

Monsieur Au, merci de participer également à cet exercice.

Si je vous ai bien compris, selon vous, même dans le meilleur des cas, si le conflit prend fin au Moyen-Orient, il faudrait malgré cela un bon moment de plus — vous avez parlé de trois mois — avant que les marchés trouvent un nouvel équilibre. Est-ce l'essentiel de ce que vous avez dit?

La présidente: Nous pourrions peut-être obtenir une réponse d'un mot, car le temps est écoulé.

Carlos Leitão: Je suis désolé.

Shiu-Yik Au: Oui, il faudra jusqu'à 34 semaines si tout se passe bien.

La présidente: Merci, monsieur Au.

Je suis désolé, monsieur Leitão, mais vous avez dépassé le temps imparti.

[Français]

Nous allons continuer par M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je présente mes salutations à l'ensemble des témoins et les remercie d'être ici aujourd'hui.

Je vais poursuivre la discussion avec vous, professeur Genest-Grégoire.

J'ai souligné tout à l'heure au ministre l'importance pour nous, les parlementaires, d'avoir des analyses sérieuses produites par le ministère des Finances lorsque nous prenons des décisions et lorsque nous adoptons des projets de loi. Ce n'est quand même pas rien.

Tantôt, le ministre sous-entendait que, lorsqu'on baisse la taxe d'accise sur l'essence de 0,10 \$, l'ensemble des 0,10 \$ va dans les poches des gens à la pompe. La Fédération canadienne des contribuables a pris l'exemple, tantôt, d'un ménage qui économise 400 \$ ou peu importe. Elle a pris le nombre de litres consommés, elle l'a multiplié par 0,10 \$, et c'est à peu près ce que ça a donné. Je présume que c'est la nature du calcul.

Or, en économie, on sait depuis longtemps — ça a été prouvé de façon empirique — que les gens sont dépendants de l'essence, surtout à très court terme. C'est une demande qui ne bouge pas beaucoup. Alors, lorsqu'on réduit la taxe sur l'essence, il y a de grosses chances que les pétrolières, les réseaux de distribution et les détaillants s'en mettent une partie dans la poche et que 100 % de ces sous n'aillent pas dans la poche des contribuables.

Est-ce que vous êtes d'avis que nous, les parlementaires, devrions avoir cette information produite par le ministère des Finances avant de voter sur un projet de loi comme celui-là? À mon avis, sans ça, nous ne sommes pas capables de nous faire une idée correcte de l'effet que ça aura sur les finances des ménages.

• (1820)

Antoine Genest-Grégoire: Évidemment, je ne peux pas arbitrer la nature des débats ici, à la Chambre des communes. Je ne sais pas ce que vous devriez avoir, mais je peux certainement vous dire que c'est dans les capacités du ministère des Finances et des économistes qui y travaillent. Ils ont très certainement un modèle de l'incidence et de la distribution du marché de l'essence. Donc, ils sont capables de produire une réponse à ce genre de question, à savoir à quel degré se répercute un congé de taxe sur l'essence. C'est certain que les fonctionnaires du ministère des Finances sont en mesure de vous fournir ce genre de chiffres.

Jean-Denis Garon: Au pif, comme ça, selon votre expérience, pensez-vous qu'il y a une chance que 100 % de la baisse aille dans les poches du contribuable, du consommateur?

Antoine Genest-Grégoire: Il est très plausible qu'une partie ne se rende pas jusqu'au contribuable. Je ne suis pas un spécialiste de la taxe sur l'essence en particulier, alors je ne voudrais pas m'avancer en vous donnant un chiffre. Toutefois, si vous considérez qu'il y a plusieurs marchés de l'essence au Canada qui sont très peu compétitifs, il est fort probable qu'il y ait, minimalement, une certaine fuite de l'avantage et que ça ne se rende pas directement jusqu'aux ménages.

Jean-Denis Garon: Donc, la question est légitime. C'est complexe à calculer, j'en conviens.

Mon collègue M. Lefebvre a dit que le fameux Fonds de la taxe sur l'essence fédéral, qui servait à aider les municipalités, n'est plus fondé sur les revenus de la taxe sur l'essence. C'est parce que le gouvernement Trudeau voulait faire une transition pour qu'il y ait plus de véhicules électriques et continuer à fournir du financement aux municipalités pour les infrastructures.

Ce que M. Lefebvre nous a dit ne vient-il pas nous confirmer qu'effectivement, même lorsque les revenus de la taxe sur l'essence baissent, ce sont encore les contribuables qui financent très lourdement les infrastructures routières?

Antoine Genest-Grégoire: Certainement. Nos infrastructures routières sont très peu tarifées, à l'exception des ponts, principalement. Pour le reste, nos infrastructures routières sont financées massivement par des impôts. Il y a tout un festival d'impôts, que ce soit l'impôt sur le revenu ou les taxes à la consommation, par

exemple. Donc, ce n'est pas la fin du monde de subventionner des services publics au moyen d'impôts généraux. Le problème, dans ce cas-ci, c'est que ce sont des services publics dont les avantages individuels ne sont pas les mêmes. Les gens qui roulent beaucoup tirent beaucoup plus avantage des routes que les gens qui ne roulent pas.

Jean-Denis Garon: Le temps avance, alors je vais préciser ma question.

Si on suit la logique de la Fédération canadienne des contribuables, dont des représentants sont assis à côté de vous, on pourrait enlever la taxe d'accise sur l'essence, comme elle le demande, et mettre des péages partout.

Antoine Genest-Grégoire: Certainement, ce serait une option.

Jean-Denis Garon: Ce serait cohérent avec les demandes que la Fédération canadienne des contribuables nous souligne.

Le ministre des Finances dit que la baisse de la taxe d'accise est une mesure ciblée. Je n'ai pas de dictionnaire avec moi, mais il m'apparaît que, quand on cible 100 % des gens, c'est moins ciblé que ce qu'on pense.

Est-ce que cette mesure est ciblée?

Antoine Genest-Grégoire: Elle est peut-être ciblée sur le plan du produit; évidemment, ça ne concerne qu'un produit. Cependant, comme ça a été soulevé, c'est un produit qui a des répercussions sur le coût d'autres produits. Donc, sur le plan sectoriel, la mesure n'est pas si ciblée.

Pour les ménages, ce n'est certainement pas ciblé. Mon collègue a mentionné la distribution par âge, mais, dans tous les cas, la mesure touche toutes sortes de gens, notamment des gens relativement riches.

Donc, on peut difficilement appeler ça une mesure ciblée. Ce n'est ciblé dans aucun des sens du mot « ciblé ».

Jean-Denis Garon: Est-ce que ma compréhension est mauvaise si, par exemple, je m'aventure à vous dire que, moins la politique est ciblée, plus ça coûte cher pour obtenir le résultat qu'on désire et pour redistribuer l'argent vers les gens qui en ont le plus besoin?

Antoine Genest-Grégoire: Vous avez certainement raison. C'est sûr que, pour votre politique de 5 milliards de dollars, si vous en donnez à tous les ménages, vous en donnez moins à chaque ménage que si vous en donniez aux ménages du premier ou du deuxième quintile.

Jean-Denis Garon: Bref, pour aider les mêmes ménages, ça coûte plus cher aux contribuables. Donc, on n'est pas dans une logique d'efficacité de l'État, dans ce cas.

Vous avez fait allusion au fait que la taxe d'accise n'a pas été indexée depuis les années 1990. Évidemment, c'est une taxe au litre. Il y a aussi d'autres taxes sur l'essence. C'est assez complexe.

Est-ce que vous savez où se situe le Canada, en moyenne — je sais qu'il y a des disparités entre les provinces —, par rapport aux autres pays industrialisés, en matière de taxes sur l'essence? Mon impression, c'est que, si le litre d'essence est moins cher ici qu'à beaucoup d'autres endroits — évidemment, on se compare aux États-Unis, mais ce n'est pas toujours la bonne comparaison —, c'est parce qu'on taxe beaucoup moins que partout ailleurs dans les pays industrialisés.

Antoine Genest-Grégoire: Effectivement, le Canada ressemble plus aux États-Unis qu'à tout le reste des pays, par exemple les pays européens. Nous sommes dans un endroit où les gens conduisent beaucoup et parcourent de longues distances. C'est en partie parce que, chez nous, l'essence est relativement peu chère, et ça a les conséquences qu'on connaît.

Jean-Denis Garon: Il me reste 30 secondes.

Des gens de la Chaire en fiscalité et en finances publiques sont venus durant les consultations prébudgétaires au mois de juin. Ils nous ont dit qu'ils espéraient que cette politique ne serait pas reconduite, parce que c'est un mauvais usage de fonds publics.

Est-ce que vous êtes d'avis que les circonstances ont changé de telle façon que votre recommandation changerait?

• (1825)

Antoine Genest-Grégoire: C'était une mauvaise idée dès le départ. Je pense que sa reconduction est toujours une mauvaise idée. C'est pour ça que je vous ai fourni une option qui me semble plus appropriée.

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Lawrence pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Philip Lawrence: Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma première question est pour le professeur Au.

Vous avez mentionné à quelques reprises qu'il faudrait 34 semaines même si un accord était conclu aujourd'hui, mais je vais m'inspirer de la question de mon collègue. Savez-vous, ou pensez-vous que le ministre des Finances le sait, quand on parviendra à une entente?

Shiu-Yik Au: J'ignore ce que le ministre des Finances sait ou ne sait pas, mais je sais toutefois que M. Trump est très volatile. Il est très difficile pour lui de parvenir à un accord de paix, à un accord commercial ou à toute autre sorte d'accord. Une bonne partie de la prochaine année pourrait être écoulée avant que la paix soit rétablie. Ce sera peut-être demain, si une mesure inhabituelle est prise.

Philip Lawrence: Merci.

J'ai une pensée pour le gouvernement. Le secrétaire parlementaire est ici, et il pourrait donc peut-être faire passer le message au ministre. Pourquoi ne pas rendre la mesure permanente? Si, dans les faits, le conflit est résolu, alors à ce moment-là — ils forment un gouvernement majoritaire —, après les 34 semaines plus le temps nécessaire pour conclure une entente, il pourrait remettre cette mesure en place.

Est-ce que cela vous semble logique, monsieur Au?

Shiu-Yik Au: Oui, cela pourrait être une solution raisonnable. Au bout du compte, s'ils veulent qu'un allègement fiscal soit une priorité pour les Canadiens, ils pourraient le rendre permanent puis le rétablir, ou ils pourraient le rendre temporaire puis constamment essayer de le rétablir et de le renouveler.

Philip Lawrence: Merci beaucoup.

Je vais ensuite passer à vous, monsieur Jarvis, si je peux me permettre.

Il y a la taxation directe et la taxation indirecte. Bien entendu, le gouvernement augmente les taxes et les impôts et il prend de plus en plus d'argent durement gagné dans la poche des Canadiens.

En passant, monsieur Grégoire, vous dites qu'on prévient que cela pourrait être permanent. J'estime qu'il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle, car les Canadiens sont surtaxés, et nous payons beaucoup trop.

Cela dit, monsieur Jarvis, il y a également une taxation indirecte. Ce qui s'est notamment produit, c'est une hausse du rendement des obligations. C'est en grande partie parce que les gouvernements ont besoin de plus en plus de capitaux, ce qui en a augmenté le coût. Par conséquent, le coût de la vie a augmenté. Par exemple, une personne qui doit renouveler une hypothèque de 500 000 \$ cette année paiera 6 000 \$ de plus que ce qu'elle a payé les cinq dernières années seulement. Pensez-vous que nous devons non seulement réduire les taxes et les impôts, mais aussi les dépenses gouvernementales?

Noah Jarvis: Oui, tout à fait. Dans notre mémoire prébudgétaire, nous avons souligné un certain nombre de domaines dans lesquels le gouvernement peut réduire les dépenses. Si le gouvernement actuel s'en était tenu au plan de dépenses qu'il a déposé dans le budget de 2025, il ne dépenserait pas 6,5 milliards de dollars de plus que ce qu'il avait budgété. Nous pourrions alors nous permettre de rendre permanente cette réduction de la taxe sur l'essence sans augmenter la dette pour les Canadiens.

Il y a sans aucun doute beaucoup d'endroits où le gouvernement peut réduire le gaspillage. Nous attirons presque tous les jours l'attention sur des endroits où le gouvernement peut comprimer des dépenses inutiles.

Philip Lawrence: C'est parfait.

Je pense que l'une des choses sur lesquelles nous sommes d'accord, et je crois que vos deux organisations et votre équipe ont fait des déclarations à ce sujet, c'est Alto. Initialement, c'était censé être un projet de 50 milliards de dollars. C'est ensuite passé à 60 milliards puis à 90 milliards de dollars. Leur propre gardien de la rigueur budgétaire, si vous pouvez le croire, parle maintenant de 110 milliards de dollars. Selon vous, comment le gouvernement a-t-il pu rater une estimation à hauteur de presque 50 %. Avez-vous des observations à ce sujet?

Noah Jarvis: C'est ce à quoi on peut s'attendre avec des projets de train à grande vitesse. Partout dans le monde, nous avons vu le budget de ces projets augmenter hors de tout contrôle. Le projet de train à grande vitesse de la Californie était censé coûter 33 milliards de dollars. Le budget a explosé et atteint 126 milliards de dollars, et il accuse un retard de 19 années. Une chose similaire s'est produite avec le projet High Speed 2 au Royaume-Uni.

Les projets de train à grande vitesse ont tendance à dépasser les budgets, et les Canadiens ne peuvent tout simplement pas se permettre ce projet de 90 ou 113 milliards de dollars alors que la dette du gouvernement a atteint 1,4 billion de dollars. Le gouvernement doit s'efforcer de réduire les dépenses inutiles, et l'un des principaux endroits dans lesquels il peut le faire, c'est avec le projet Alto.

Philip Lawrence: Il y a différents domaines ici. Le gouvernement dépense aussi des milliards de dollars chaque année pour des consultants ainsi que des milliards de dollars compte tenu de la corruption de proches du Parti libéral qui se remplissent les poches. Pensez-vous que c'est la bonne voie dans laquelle s'engager plutôt que d'augmenter la taxe sur l'essence pour les Canadiens qui travaillent fort? J'aimerais que toutes les personnes présentes ici pensent à la mère monoparentale qui essaie de joindre les deux bouts...

• (1830)

La présidente: Monsieur Lawrence, je vous rappelle de vous en tenir au langage parlementaire, s'il vous plaît.

Philip Lawrence: Qu'ai-je dit qui était non parlementaire?

La présidente: Vous avez accusé des gens d'être corrompus et de mentir. Ce n'est pas conforme au langage parlementaire.

Philip Lawrence: C'est complètement... non. Le gouvernement est corrompu, et je vais le répéter.

La présidente: Monsieur Lawrence, j'aimerais que vous vous en teniez au langage parlementaire, s'il vous plaît.

Philip Lawrence: Le gouvernement est corrompu.

Merci.

La présidente: C'est tout le temps que vous aviez. Merci.

Monsieur Turnbull, allez-y.

Ryan Turnbull: Je suis ravi d'être ici. J'apprécie vraiment les témoins, qui ont des points de vue différents. Nous en avons entendu un dire que ce n'est pas la meilleure mesure, car elle n'est peut-être pas ciblée comme il se doit. Nous avons entendu un autre groupe proposer de rendre la mesure permanente. Un autre témoin a dit que nous devrions remettre en question sa durée. J'apprécie la variété de points de vue que nous avons aujourd'hui.

Je veux commencer par M. Au.

Je veux donner suite à votre raisonnement à propos de ce que vous avez dit, à savoir qu'il faudrait au plus tôt attendre environ 34 semaines avant que les prix, le détroit d'Ormuz et les chaînes d'approvisionnement reviennent à la normale. Je pense que vous avez dit, lorsque vous avez additionné les délais, que le processus de déminage avait déjà commencé et qu'il avait pris fin en août. Vous avez ensuite mentionné qu'il pourrait être nécessaire encore une fois d'attendre 20 semaines. Avez-vous inclus un délai supplémentaire de 20 semaines pour le déminage dans les 34 semaines? Pouvez-vous apporter cette précision?

Shiu-Yik Au: Oui, c'est exact. J'ai inclus un autre processus de déminage. Si jamais l'Iran mine de nouveau le détroit d'Ormuz, ce sera nécessaire. Cela prendrait 20 semaines qu'il faudrait ajouter au total, pour arriver à environ 34 semaines.

Ryan Turnbull: C'est hypothétique. Vous ne savez pas qu'il sera nécessaire de consacrer 20 autres semaines au déminage, n'est-ce pas?

Shiu-Yik Au: Non, je ne le sais pas.

Ryan Turnbull: D'accord. Au plus tôt, ce sera 14 semaines. Si le déminage a déjà pris fin en août, alors, dans les faits, on pourrait parler d'un délai de 14 semaines s'il n'est pas nécessaire de recommencer, n'est-ce pas?

Shiu-Yik Au: Cela pourrait être beaucoup plus tôt si le positionnement, la logistique et les traités de paix sont favorables.

Ryan Turnbull: Selon vous, qui est le plus au courant de ce qui se passe dans la région? Est-ce vous, ou s'agit-il du gouvernement fédéral par l'entremise du ministère des Affaires étrangères?

Shiu-Yik Au: Les personnes les mieux placées pour savoir seraient M. Trump et M. Netanyahu. Il est improbable que qui que ce soit d'autre, y compris notre ministre des Affaires étrangères, sache s'ils choisiraient d'entamer des pourparlers de paix. Je soupçonne qu'ils le savent mieux que moi.

Ryan Turnbull: Nous sommes conscients du caractère imprévisible de certains dirigeants, surtout celui au sud de la frontière, et nous savons que ces risques et l'imprévisibilité sont réels, mais je pense que le gouvernement du Canada envisage le meilleur scénario possible, qui est semblable au vôtre, c'est-à-dire que le délai de 14 semaines est plus plausible. On parvient ainsi à une sorte de raison d'offrir environ quatre mois supplémentaires d'allègement temporaire avant de commencer à faire marche arrière avec la taxe d'accise sur le carburant.

Au cas où le retour à la normale prendrait plus de temps pour ce qui est des prix... Nous savons que le prix du pétrole repose sur un marché à terme. Donc, même lorsque les choses commenceront à revenir à la normale, les prix ne vont-ils pas commencer à diminuer en prévision de la normalisation des choses alors que des mesures sont prises et que des étapes sont franchies?

Shiu-Yik Au: Il y a deux marchés: le marché à terme, que vous avez mentionné, et le marché au comptant, d'où provient le prix de transaction. Vous avez raison de dire que le marché à terme prévoit ce qui se produira dans l'avenir, mais un certain temps peut s'écouler avant que le marché au comptant s'aligne sur la réalité que le marché à terme prédit.

Ryan Turnbull: En substance, nous proposons de prolonger la mesure jusqu'à la fin de janvier 2027, ce qui correspondrait à une suspension totale, puis de rétablir progressivement la taxe d'accise au cours des deux mois suivants à hauteur de 50 % du taux. C'est, à mon sens, le meilleur scénario.

D'après les débats parlementaires qui ont eu lieu sur le sujet, la suspension de la taxe d'accise sur le carburant n'a pas suscité beaucoup d'opposition pour l'instant. En fait, à la Chambre, tous les partis ont soutenu l'adoption d'une motion visant à inscrire cette question à l'ordre du jour d'aujourd'hui afin de la régler. Si nous devions prolonger la mesure, tous les partis seraient probablement disposés à donner leur appui, à en juger par ce qui s'est passé auparavant. Il serait assez facile de la prolonger si nécessaire — à en juger par cela — n'est-ce pas?

• (1835)

Shiu-Yik Au: Je ne suis pas un spécialiste en politique, mais s'il y a toujours consensus parmi les députés et ici au Canada, je pense que les choses pourraient se faire rapidement.

Ryan Turnbull: D'accord. C'est très bien.

Madame la présidente, me reste-t-il du temps? D'accord.

Je poserais peut-être une question à M. Genest-Grégoire.

Vous avez dit que l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels était une mesure mieux ciblée parce que... Si je comprends bien, vous dites que la mesure sur la taxe d'accise sur le carburant est régressive, car elle accorde un allègement fiscal à ceux qui utilisent davantage... qui consomment davantage de carburant. Il s'agit généralement de ménages à revenu élevé. Je pense que nous le savons tous. Cependant, nous avons mis en place les deux mesures. Nous avons bonifié l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui a remplacé le crédit pour la TPS. Nous l'avons fait tout en suspendant... Par conséquent, nous avons mis en place à la fois une mesure progressive et une mesure régressive...

La présidente: Monsieur Turnbull, votre temps de parole est écoulé.

Ryan Turnbull: Eh bien, merci.

La présidente: Merci.

[Français]

Nous allons maintenant continuer par M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Professeur Genest-Grégoire, je vais continuer la discussion avec vous.

On nous parle beaucoup des agriculteurs. Je suis sensible à ça, car je suis le député de Mirabel. Évidemment, on est en période de récolte et la machinerie agricole a besoin de diésel, mais le prix du diésel a beaucoup augmenté. On nous dit que diminuer la taxe d'accise sur le diésel de 0,04 \$ va changer les choses de façon importante.

Pouvez-vous nous parler de la fiscalité entourant le diésel agricole, si vous le pouvez, ou nous dire ce qu'on pourrait faire pour qu'il y ait une forme d'exception agricole? Il y a peu de substituts. Des tracteurs et des moissonneuses-batteuses électriques, ça n'existe pas. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour aider ces gens? Est-ce que la mesure qu'on nous propose aujourd'hui va dans cette direction?

Antoine Genest-Grégoire: Je serais un peu mal pris pour vous parler de la fiscalité entourant le carburant agricole, car c'est trop pointu pour mon degré d'expertise. Toutefois, si c'est un problème ciblé, ça appellerait certainement des solutions plus ciblées, notamment des subventions plus directes.

Plus généralement, on est limité dans la capacité d'électrification du secteur agricole. Si je pouvais faire un commentaire plus général, je dirais que notre vulnérabilité au prix de l'essence découle de notre timidité à essayer de nous détacher de l'utilisation des combustibles fossiles. Nous savons depuis 30 ans qu'il faut diminuer notre utilisation des combustibles fossiles. Même s'il n'y a pas de solution aujourd'hui, nous ne sommes pas uniquement des victimes; nous avons choisi de ne pas investir dans ces filières.

Jean-Denis Garon: Je sais que le diésel agricole est coloré et qu'il a sa propre fiscalité. Donc, on pourrait avoir des mesures qui seraient ciblées, ne serait-ce que temporairement.

Vous avez souligné que, selon vous, la mesure qu'on propose aujourd'hui est régressive. Est-ce que ça veut dire qu'en baissant la taxe d'accise, on aide davantage les riches que les pauvres, donc les gens qui ont le plus besoin d'avoir une marge de manœuvre dans leur budget ces jours-ci?

Antoine Genest-Grégoire: Pour être précis, je dirais que ce n'est pas directement régressif en poids, mais c'est régressif sur le plan du montant. Autrement dit, l'essence représente une plus grosse proportion des dépenses des ménages à plus faible revenu. Par contre, en dollars, en raison de la consommation supplémentaire, ça représente plus de dollars pour les ménages riches. C'est surtout du gaspillage.

Jean-Denis Garon: Je vais vous poser une question rapidement, dans les 15 secondes qu'il me reste.

En termes réels, si on fait le calcul en tenant compte de l'inflation sur 15, 20 ou 25 ans, est-ce que le prix du litre d'essence a beaucoup augmenté?

Antoine Genest-Grégoire: On est à un niveau très élevé. Hors inflation, on est à un niveau qui a déjà été vu. Si on considère l'inflation et le fait que nos revenus sont peut-être 30 % plus élevés qu'il y a 15 ans, le prix de l'essence n'est pas si élevé.

La présidente: Merci, professeur.

Merci, monsieur Garon. Ça conclut votre temps de parole.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec Mme Jansen pour cinq minutes.

Tamara Jansen: Monsieur Jarvis, j'espère que cela ne vous dérange pas, mais j'aimerais commencer par vous poser deux ou trois questions simples.

Lorsque les prix du pétrole augmentent, les Canadiens paient plus cher à la pompe. Est-ce exact?

Noah Jarvis: Oui.

Tamara Jansen: De plus, Ottawa perçoit davantage de recettes. Est-ce exact?

Noah Jarvis: Oui.

Tamara Jansen: La hausse des prix du pétrole nuit aux Canadiens, mais elle améliore les résultats d'Ottawa. Est-ce exact?

Noah Jarvis: Oui.

Tamara Jansen: D'accord. Je vous remercie d'avoir répondu à ces questions.

Si je fais le plein de ma voiture, combien de taxes différentes dois-je payer sur ce plein d'essence?

Noah Jarvis: Cela dépend de l'endroit où vous habitez, mais ici, en Ontario, si le gouvernement augmente à nouveau la taxe sur l'essence le 1^{er} février, vous paierez la taxe d'accise fédérale, les taxes provinciales sur l'essence, ainsi que la taxe de vente et la taxe sur la taxe, ou la taxe de vente qui s'applique après le calcul des taxes sur l'essence. Vous paierez donc toute une série de taxes, sans parler de la taxe cachée sur l'essence résultant du règlement sur les combustibles.

Tamara Jansen: Combien de ces taxes figureront sur mon reçu?

Noah Jarvis: Vous y verrez probablement la taxe de vente. C'est à peu près tout.

Tamara Jansen: C'est tout?

D'accord. Lorsque les Canadiens doivent faire face à des prix élevés à la pompe, quelle part du prix provient du gouvernement?

• (1840)

Noah Jarvis: Vous pouvez consulter le *Rapport annuel sur la transparence des taxes sur l'essence* que nous avons publié, mais ici, en Ontario du moins, environ 25 % du prix de l'essence correspond à des taxes.

Tamara Jansen: Je viens de la région métropolitaine de Vancouver. Selon vos calculs, avant ce congé de taxe, nous payions environ 63 ¢ le litre rien qu'en taxes là où j'habite. Est-ce exact?

Noah Jarvis: Oui, tout à fait. Cela s'explique par le fait que Vancouver applique des taxes sur l'essence parmi les plus lourdes au pays. Non seulement la province impose sa propre taxe sur l'essence, mais la municipalité de Vancouver en impose une également. C'est pourquoi les habitants de Vancouver paient des prix de l'essence parmi les plus élevés du pays.

Tamara Jansen: Dans votre étude, avez-vous calculé ce que cela représenterait pour un plein type?

Noah Jarvis: Oui. Je n'ai pas les données pour la Colombie-Britannique sous la main, mais pour le Canadien moyen, avec la taxe fédérale sur l'essence, cela représente 330 \$ de plus par année s'il fait le plein d'une berline une fois par semaine.

Si vous faites le plein d'une camionnette une fois par semaine, on parle alors d'environ 500 \$ par année. Si vous le faites plus d'une fois — par exemple si vous effectuez de longs trajets aller-retour pour le travail —, vous pourriez payer près de 1 000 \$ par année si vous faites le plein d'une camionnette deux fois par semaine.

Tamara Jansen: Je crois avoir vu que, au sujet des 63 ¢ par litre que vous avez mentionnés, cela représente en moyenne 40 \$ de taxes. Cela vous dit quelque chose?

Noah Jarvis: Oui, tout à fait. Cela me semble correct.

Tamara Jansen: Nous ajoutons la TPS à ces taxes. Est-ce exact?

Noah Jarvis: Oui.

Tamara Jansen: Nous imposons une taxe sur une taxe.

Noah Jarvis: Oui, tout à fait. Je connais un peu mieux les chiffres de l'Ontario, où les automobilistes paient environ 2,5 ¢ le litre seulement en taxe sur la taxe. Pour certaines personnes, cela peut ne pas sembler être une taxe importante, mais le principe est que le gouvernement ne devrait pas imposer de taxes sur les taxes qu'il a déjà imposées. De plus, chaque dollar compte pour les Canadiens qui ont du mal à joindre les deux bouts.

Tamara Jansen: Le gouvernement nous dit qu'il a besoin de ces recettes pour faire preuve de prudence, mais la taxe fédérale sur l'essence rapporte environ 6 milliards de dollars par année. Est-ce exact?

Noah Jarvis: Oui, c'est à peu près cela.

Tamara Jansen: Vous avez dit que le gouvernement devrait rendre ce congé de taxe permanent et trouver les fonds nécessaires en réduisant les dépenses.

Vous avez peut-être entendu les conservateurs parler d'économies de plus de 6 milliards de dollars. Nous avons déterminé que l'on pourrait économiser 150 milliards de dollars, notamment en réduisant la taille et le coût de la bureaucratie fédérale, en diminuant les dépenses consacrées aux consultants externes, en coupant dans les subventions aux entreprises, en réduisant l'aide à l'étranger et en coupant dans les dépenses consacrées à des projets comme celui du train à grande vitesse Alto du gouvernement.

S'agit-il là de sources d'économies raisonnables pour le gouvernement, monsieur Jarvis?

Noah Jarvis: Oui. Depuis des années, la Fédération canadienne des contribuables demande au gouvernement de réduire les dépenses inutiles. Vous avez mentionné quelques secteurs dans lesquels nous demandons au gouvernement de réduire les dépenses et...

Tamara Jansen: Je suis désolée. Je voudrais céder le reste de mon temps de parole à mon collègue.

Noah Jarvis: Bien sûr.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Madame la présidente, j'aimerais déposer un avis de motion. La motion est la suivante:

Que le Comité informe la Chambre qu'il appelle le gouvernement à adopter immédiatement des mesures pour supprimer toutes les taxes sur la production de diésel, afin de permettre aux Canadiens d'économiser sur le prix du diésel.

[Traduction]

La présidente: D'accord.

Allez-y, monsieur Turnbull.

Ryan Turnbull: Je propose l'ajournement du débat.

La présidente: D'accord. Nous allons passer au vote.

Nous faut-il tenir un vote par appel nominal, ou pouvons-nous accepter d'ajourner le débat?

Eric Lefebvre: Pouvons-nous voter?

La présidente: Souhaitez-vous un vote par appel nominal?

Eric Lefebvre: Oui.

La présidente: D'accord. Nous allons procéder à un vote par appel nominal sur la motion d'ajournement du débat.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 4.)

La présidente: Le débat est ajourné.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. MacDonald, pour cinq minutes.

Kent MacDonald: Merci.

J'ai entendu au moins trois points de vue différents concernant notre mesure sur la suspension de la taxe. Je dirais que la géographie du Canada influe considérablement sur notre consommation d'essence et de diésel, si c'est le carburant que nous choisissons. Je représente une région rurale du pays. Je demanderais donc à tous les témoins de donner leur avis sur l'efficacité de ce mécanisme, bien que nous ayons débattu pour savoir s'il était ciblé ou non. À mon sens, cette mesure offre du répit aux gens qui en ont le plus besoin parce qu'ils vivent en milieu rural. Ils conduisent davantage. Ainsi, compte tenu de leur consommation, le congé de taxe leur a apporté un meilleur répit que ne l'aurait fait un mécanisme macro plus général que nous aurions pu mettre en place.

Chacun des témoins peut répondre à la question. Nous commencerons par le témoin qui est en ligne.

• (1845)

Shiu-Yik Au: Merci.

J'ai consulté les travaux de Yatchew et No datant de 2001 sur la consommation d'essence par zone géographique et d'autres facteurs. Vous avez raison. Les automobilistes en milieu rural en tirent un avantage beaucoup plus important, à savoir environ 33 % de plus, que les automobilistes en milieu urbain. Cet allègement de la taxe aura un effet considérable pour les automobilistes qui vivent en région rurale et dans le nord.

Kent MacDonald: Monsieur Genest-Grégoire...?

[Français]

Antoine Genest-Grégoire: Certainement, l'avantage est proportionnel à la distance parcourue. Donc, si vous parcourez de plus grandes distances, vous en profitez plus.

Ce qui arrive, malheureusement, c'est que ça profite non seulement à des gens dans des milieux ruraux, qui sont peut-être défavorisés et qui en ont donc plus besoin, mais à tous les gens qui conduisent plus. Certains sont en milieu rural, mais ce n'est pas le cas de tous.

Donc, on perd un peu le ciblage aussi dans ce cas-là en choisissant d'avoir une mesure d'application générale comme celle-là.

[Traduction]

Noah Jarvis: Les Canadiens qui vivent en région rurale ressentent sans aucun doute plus fortement le poids de la hausse des prix de l'essence. Il est important que le gouvernement maintienne et prolonge l'allègement de la taxe sur l'essence afin que les Canadiens des régions rurales et d'autres collectivités puissent continuer à bénéficier de la baisse des prix à la pompe.

Kent MacDonald: Si cet argument est valable partout, alors la mesure que nous avons mise en place temporairement...

Je ne suis pas d'accord avec M. Genest-Grégoire.

Pourquoi la mesure n'est-elle pas efficace, selon vous? Ce que vous dites n'est pas logique.

Antoine Genest-Grégoire: Essentiellement, le fait d'habiter loin entraîne une consommation d'essence plus élevée, c'est indéniable, car les options sont plus limitées. Cependant, les personnes qui habitent loin ou en milieu rural ne sont pas toutes pauvres. Elles ne sont pas toutes dépourvues de moyens d'adapter leur consommation. C'est là l'élément fondamental de ce que j'avance.

Kent MacDonald: Seriez-vous tous d'accord pour dire que, dans les régions rurales également, le transport des biens et services entraîne une hausse des prix, car nous sommes loin des grands marchés centraux? Ainsi, je pense qu'une réponse ciblée qui aide davantage les Canadiens des régions rurales par rapport à ceux des régions urbaines est justifiée, car ils consomment plus de carburant quotidiennement. J'aimerais connaître votre avis à ce sujet.

Antoine Genest-Grégoire: Je dirais qu'il existe des moyens de faire une distinction pour les transferts vers les ménages à faible revenu. C'est ce dont votre collègue, M. Leitão, parlait. C'est ce que fait le transfert québécois. Il est plus élevé pour les personnes qui vivent loin des centres urbains. C'est une mesure que l'on peut également mettre en œuvre avec le transfert.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous connaissons ces enjeux depuis des décennies. Le fait que nos régions rurales dépendent autant du transport par camion est un choix que nous avons fait et que nous continuons de faire. Nous choisissons de transporter nos marchandises par camion et d'utiliser de l'essence. Ce n'est pas une fatalité. Nous pouvons choisir de faire les choses autrement à cet

égard. Nous pouvons changer les choses rapidement. C'est sans aucun doute un objectif vers lequel nous devrions tendre à l'avenir afin que nous soyons moins vulnérables, en particulier dans les régions rurales.

Kent MacDonald: C'est bon à savoir, car notre gouvernement investit massivement dans les ports et dans des modes de transport de marchandises plus économiques.

Sur ce, je cède la parole à quelqu'un d'autre.

• (1850)

La présidente: C'est très bien, monsieur MacDonald. Votre temps est maintenant écoulé. Merci beaucoup.

Au nom du Comité, je tiens à remercier tous nos témoins pour le temps qu'ils nous ont consacré aujourd'hui.

Chers collègues, avant que nous passions à l'étude article par article, je tiens à vous signaler que vous avez dû recevoir une demande de budget pour le projet de loi C-38. Le budget proposé s'élève à 1 500 \$ pour l'étude du projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (prolongation de l'allègement de la taxe d'accise fédérale sur les carburants).

Pouvons-nous adopter le budget?

Des députés: D'accord.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes, puis nous reprendrons avec l'étude article par article du projet de loi C-38.

Merci.

• (1850)

(Pause)

• (1855)

La présidente: Chers collègues, bon retour pour le dernier épisode de notre série aujourd'hui.

Des députés: Ha, ha!

La présidente: Nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi C-38.

Avant de commencer, j'aimerais dire quelques mots aux membres du Comité sur la façon dont les comités procèdent à l'étude article par article d'un projet de loi.

Cet exercice sert à examiner, dans l'ordre, tous les articles d'un projet de loi. Comme vous pouvez le constater, c'est un très long projet de loi. Je vais mettre en délibération chaque article, un par un, et chacun peut faire l'objet d'un débat avant d'être mis aux voix. Si un amendement est proposé à l'article en question, je vais donner la parole au député qui le propose, qui peut l'expliquer s'il le désire. Les amendements sont examinés dans l'ordre où ils apparaissent dans la liasse que les membres ont reçue de la greffière. Pendant le débat sur un amendement, les députés peuvent proposer des sous-amendements.

Je remercie les députés de leur attention et je souhaite à tous une étude article par article productive du projet de loi C-38.

Avant de commencer, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons des représentants du ministère des Finances: M. Gervais Coulombe, directeur général, Législation, Division de la taxe de vente; M. Brian Torgunrud, directeur principal, Analyse et prévisions économiques; M. Michael Berner, directeur, Taxe d'accise; et M. Liam Browne, conseiller principal de la politique de l'impôt.

Merci, messieurs, d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous passons maintenant à l'étude article par article du projet de loi.

Conformément à l'article 75(1) du Règlement, l'étude de l'article 1, le titre abrégé, est reportée.

(Article 2)

• (1900)

[Français]

Eric Lefebvre: J'ai une proposition d'amendement à faire. Il s'agit de prolonger la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur le carburant jusqu'au 1^{er} juillet 2027.

[Traduction]

La présidente: Allez-y, madame Jansen.

Tamara Jansen: Les Canadiens traversent actuellement une période très difficile. Le fait que nous soyons prêts à leur retirer cet allègement de la taxe d'accise, d'autant plus que Noël approche et qu'ils auront beaucoup de factures à payer le moment venu, et que nous comptons le supprimer dès février nous oblige à réfléchir au fait que l'abordabilité est un véritable problème pour les plus démunis. Les gens ont du mal à payer leur épicerie. Ils ont du mal à faire le plein d'essence pour se rendre au travail et emmener leurs enfants à l'école.

Je viens d'un milieu agricole et je pense aux agriculteurs. Nous devons continuer à leur offrir ce soutien, car, comme nous pouvons le constater, les prix de l'essence et du carburant ne cessent d'augmenter. Nous avons entendu aujourd'hui des témoignages éloquentes selon lesquels le problème risque de perdurer.

Prolonger la suspension totale jusqu'à la fête du Canada de 2027 offre aux Canadiens une plus grande certitude et leur donne davantage de temps pour faire face à la hausse des prix du carburant et du coût de la vie. Nous espérons sincèrement que l'amendement sera adopté et que nous pourrions ainsi permettre aux Canadiens de faire des économies.

La présidente: Merci, madame Jansen.

Allez-y, monsieur Lefebvre.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup, madame la présidente.

J'aimerais rebondir sur ce que ma collègue disait. Dans le projet de loi, on parle du 31 janvier 2027. Or, c'est à ce moment que les Canadiens et les Canadiennes vont devoir payer le solde de leur carte de crédit accumulé pendant la période des Fêtes. C'est justement une période où les gens vont avoir besoin d'un peu d'oxygène. Alors, si on prolongeait la suspension jusqu'au 1^{er} juillet, je pense qu'on aiderait vraiment les familles canadiennes.

Aujourd'hui, nous avons eu des témoignages de personnes qui sont venues nous confirmer que nous devrions prolonger cette période.

Alors, j'en fais une proposition officielle d'amendement.

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre.

[Traduction]

L'amendement CPC-1 est-il adopté?

(L'amendement est rejeté avec dissidence. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: L'article 2 est-il adopté?

[Français]

Eric Lefebvre: J'ai une autre proposition d'amendement.

La présidente: Non, je ne pense pas qu'il y en ait une autre.

Eric Lefebvre: Avez-vous dit « CPC-2 »?

La présidente: Non, c'est l'article 2.

Eric Lefebvre: Pardon. Excusez-moi.

[Traduction]

La présidente: L'article 2 est-il adopté?

(L'article 2 est adopté avec dissidence.)

(Article 3)

[Français]

La présidente: Monsieur Lefebvre, maintenant vous pouvez proposer votre amendement.

Eric Lefebvre: Merci beaucoup, madame la présidente.

La proposition que je fais vise à fixer temporairement le taux de la taxe d'accise sur le carburant à 50 % du taux habituel pour la période allant du 2 juillet 2027 au 1^{er} septembre 2027. C'est cohérent avec ce que nous avons proposé pour l'article 2. C'est la suite de ce que nous voulions proposer.

C'est encore une fois en lien avec ce que les Canadiens et les Canadiennes vivent présentement. C'est une période extrêmement difficile pour eux présentement. Comme nous le disions, au sortir de la période des Fêtes, les gens vont recevoir la facture de leur carte de crédit. Durant juillet, pendant la période estivale, si les gens veulent profiter un peu de leur été pour aller voir leur famille et leurs amis, justement, ils vont avoir besoin de cette petite bouffée d'air jusqu'au 1^{er} septembre.

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre.

[Traduction]

Allez-y, madame Jansen.

Tamara Jansen: Cet amendement préserve l'approche adoptée par le gouvernement, qui consiste à réintroduire la taxe progressivement plutôt que de la rétablir d'un seul coup. Une mise en œuvre graduelle offre aux entreprises une bien plus grande prévisibilité dans la planification de leurs coûts liés au transport, à l'agriculture, à la construction et à d'autres secteurs dépendants du carburant. Elle offre également une transition plus en douceur qui permet aux Canadiens de profiter pleinement de l'allègement de la taxe sur les carburants jusqu'à la fête du Canada de 2027.

La présidente: Merci, madame Jansen.

L'amendement CPC-2 est-il adopté?

(L'amendement est rejeté avec dissidence. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: L'article 3 est-il adopté?

(L'article 3 est adopté avec dissidence.)

La présidente: Le titre abrégé est-il adopté?

Des députés: Oui.

Un député: Avec dissidence.

La présidente: Le titre est-il adopté?

Des députés: Oui.

Un député: Avec dissidence.

La présidente: Le projet de loi est-il adopté?

Des députés: Oui.

Un député: Avec dissidence.

La présidente: La présidente peut-elle faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des députés: Oui.

La présidente: C'est très bien. Bon travail, mesdames et messieurs. Regardez cela.

Très bien, c'est ce qui met fin à la réunion. J'ai hâte de vous revoir tous demain pour l'étude du projet de loi C-31 .

• (1905)

Eric Lefebvre: Je vous souhaite de bonnes élections au Québec.

La présidente: Oui. Nous suivrons tous de près ce qui se passe au Québec.

[*Français*]

Merci, tout le monde. Je vous souhaite une bonne soirée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>